M. TULLII CICERONIS

ORATIO

PRO ARCHIA POETA

PARIS, IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

M. TULLII CICERONIS ORATIO PRO ARCHIA

DISCOURS DE CICÉRON POUR LE POÈTE ARCHIAS

TEXTE LATIN

PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

AVEC UNE NOUVELLE COLLATION DU *GEMBLACENSIS*

UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF

UNE INTRODUCTION ET UN INDEX

PAR ÉMILE THOMAS

Ancien élève de l'École normale supérieure

Professeur de Littérature latine à la Faculté des Lettres de Douai

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

A MONSIEUR E. BENOIST

PROFESSEUR DE POÉSIE LATINE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Te. . . video mihi principem et ad suscipiendam et ad ingrediendam rationem horum studiorum extitisse.

INTRODUCTION

J'exposerai d'abord ce que nous savons du poète Archias et de ses rapports avec Cicéron ; je résumerai les raisons qui ont fait douter au commencement de ce siècle de l'authenticité du *Pro Archia ;* j'indiquerai quel est, suivant moi, le caractère particulier et l'intérêt propre de ce discours; enfin je dirai quelques mots de la méthode que j'ai suivie soit dans l'établissement du texte, soit dans le commentaire.

VIE D'ARCHIAS; SES ŒUVRES ET SES RAPPORTS AVEC CICÉRON.

Premières années de la vie d'Archias. — Nous ne connaissons guère d'Archias que ce qu'en a dit Cicéron dans le discours qu'il a prononcé pour sa défense. Le meilleur résumé de sa vie est donc celui qu'on lira au chapitre III, §§ 4-8. Voici les principaux faits rappelés par l'orateur et les conjectures qu'on a tirées d'autres endroits du discours.

Archias était né dans la capitale de la Syrie, à Antioche, on ne sait pas bien en quelle année. Nous voyons seulement qu'en 102, à son arrivée à Rome, il avait, au dire de Cicéron, tout au plus dix-sept ans (5, *fin : prætextatus etiam erat*). A l'époque où le discours est prononcé (62 av. J.-C.), Cicéron rappelle ainsi la longue protection que les Lucullus avaient accordée au poète (5, *fin*) : hoc naturæ [fuit]... ut domus quæ hujus *adulescentiæ* prima adfuerat, eadem esset familiarissima *senectuti;* d'où l'on conclut qu'il était alors parvenu, sinon à la vieillesse, car le dernier mot pourrait bien n'être qu'une antithèse oratoire, du moins à l'âge mûr : par exemple, qu'il était né entre 120 et 117. De très bonne heure il se distingua par ses dispositions pour l'improvisation poétique. Le rang et la situation de sa famille à Antioche (4 : nam ibi natus est *loco nobili*) aidèrent peut-être à ses premiers succès. Ils furent, parait-il, très brillants et son talent éclipsa tous les autres dans cette capitale grecque qui rivalisait en-

core, pour l'amour des arts et des lettres ainsi que pour le luxe de la vie et l'élégance des mœurs, avec les plus grandes villes de l'Orient. — Il est vrai que ces beaux temps touchaient à leur fin. Les Séleucides dont le trône, ébranlé par les discordes civiles de la république, était toujours menacé par les incursions des Parthes, n'avaient guère le loisir et peut-être n'auraient pas eu le pouvoir d'assurer au poète un appui durable. Il le sentit, quitta la Syrie pour l'Asie Mineure, puis celle-ci pour la Grèce et pour la Grande-Grèce. Partout on admirait son précoce génie. Il parcourut comme dans un triomphe rapide Tarente et Rhegium et Naples qui le reçurent avec force applaudissements, lui prodiguèrent les couronnes et lui donnèrent à l'envi le droit de cité. Enfin il se dirigea vers la ville où l'on pouvait espérer un peu plus que des honneurs, la seule qui consacrât les réputations, même des poètes grecs, vers cette Rome qui devenait de plus en plus « la patrie commune de tous les peuples[1] » et par suite le séjour envié des talents qui voulaient dominer toutes les frontières. Il y arriva en 102, sous le consulat de Marius et de Catulus.

Archias à Rome. — Il trouva dès l'abord une hospitalité généreuse dans une des plus illustres maisons, celle des Lucullus. Admirateurs zélés des lettres grecques, habiles à manier cette langue savante, puisque le plus célèbre d'entre eux s'était fait un jeu d'écrire en grec la guerre des Marses, les Lucullus donnèrent chez eux au poète la place qu'occupaient chez d'autres les philosophes. Entré dans cette puissante maison, Archias n'en sortit plus, ce qui ne fait pas moins d'honneur au protégé qu'aux protecteurs. Dès lors sa vie errante avait fini. Car s'il voyagea encore bien des années dans la compagnie de ses patrons, surtout du jeune Marcus Lucullus avec qui il était particulièrement lié, en fait il était devenu Romain, à la fois client et ami des Lucullus et des amis des Lucullus. Ceux-ci, c'est-à-dire les chefs des premières familles de Rome (§ 6), l'accueillirent avec bonté et, ce qui n'était pas une moindre faveur, ils l'écoutaient avec complaisance (§§ 5 et 6), quelques-uns peut-être par goût pour ses vers, la plupart par vanité ou par intérêt, tous tout prêts à lui proposer leurs campagnes et leur gloire personnelle comme une belle matière à ses chants. Archias se prêtait volontiers ou paraissait se prêter à leurs secrets désirs. Par reconnaissance pour sa patrie d'adoption et plus encore par habileté et par politique, il laissait les fables et les vieux mythes chers aux poètes de sa nation pour les victoires toutes récentes et presque aussi merveilleuses du peuple romain. Devant Marius, il chantait (19, *fin*) la guerre des

1. Sénèque, *Consol. ad Helv.*, IV, 3.

Cimbres. Dans la maison de ses hôtes, il célébrait la guerre longue et glorieuse que Lucius Lucullus avait conduite contre Mithridate et les brillantes victoires qu'il avait remportées sur terre et sur mer. Enfin, par le choix d'un autre sujet romain et contemporain, Archias avait su intéresser Cicéron à ses succès, et, en cas de péril, à son salut.

Poème projeté d'Archias sur le consulat de Cicéron. — A la question de l'accusateur : § 12 : *Quæres... cur tantopere hoc homine delectemur*, Cicéron répond d'abord par toutes sortes de raisons qui ne sont pas mauvaises, mais qui ne furent pas pour lui décisives. Sans doute, les vers d'Archias le charmaient, et son zèle pour le poète grec était soutenu par son amour pour la poésie et aussi par sa reconnaissance exagérée, si l'on veut, dans l'expression, mais cependant sincère envers un homme de goût qui l'avait tout au moins initié aux lettres grecques, et qui peut-être l'avait guidé et aidé dans ses premiers essais de traductions de Xénophon et d'Aratus ; mais au fond la bonne, la vraie raison de l'intérêt qu'il portait à Archias et de l'ardeur qu'il mettait à sa défense, était ailleurs, et l'on n'hésite plus quand on sait que le poète devait chanter un sujet que Cicéron avait célébré en grec et en latin, qu'il célébra toute sa vie en vers et en prose, qu'il croyait incomparable et supérieur par le fonds à toutes ses œuvres littéraires : son consulat de 63. Nous voyons par un passage du discours (§ 28) qu'Archias avait mis la main (*attigit*) à ce travail, qu'il avait montré ses premiers essais au consulaire aussitôt pris d'enthousiasme ; il est vrai que nous savons aussi par une lettre à Atticus (I, XVI, 15) que le client des Lucullus, volontairement ou par déférence pour ses protecteurs, éluda plus tard sa promesse. La parole d'un poète est comme lui chose légère. Le fameux consulat ne fut pas chanté en vers grecs, tandis qu'un beau discours avait fait très probablement acquitter et devait encore immortaliser Archias.

Épigrammes de l'Anthologie attribuées à Archias. — De toutes ces œuvres romaines du poète grec, même de celles qui furent achevées, si quelques-unes le furent, car il semble qu'Archias savait attendre et faire attendre, aucune ne nous est parvenue. Nous n'avons plus que l'indication du sujet d'un autre poème dans ces quelques mots du *de Divinatione*, I, XXXVI, 79 : *hanc speciem... noster expressit Archias versibus :* Archias y avait raconté l'aventure de l'acteur Roscius qu'un serpent avait, disait-on, pendant son enfance, enveloppé dans son berceau sans lui faire aucun mal, présage assuré de sa gloire future. Enfin dans l'Anthologie, il nous reste, sous le nom d'un Archias dont la patrie n'est pas indiquée, quelques petites pièces d'une authenticité douteuse : *epigrammata... tantummodo alternis versibus longiusculis !*

c'est une trentaine d'épigrammes [1], où sont repris sous une forme pure, mais sèche, avec habileté et finesse, mais sans aucune originalité, les thèmes traditionnels. Sont-elles du poète qu'a défendu Cicéron ou d'un autre Archias ? Quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, la mémoire du client de Cicéron n'a de ce côté ni beaucoup à gagner ni beaucoup à perdre. Il ne faudrait pas surtout supposer que l'authenticité de ces petits poèmes puisse être appuyée ou combattue par ce que dit Cicéron des œuvres méditées et mûries d'Archias [2]. Son jugement, si c'est là un jugement, est empreint d'une exagération trop évidente. L'on ne croit pas un avocat sur parole quand il fait l'éloge de ses clients, et l'on doit croire moins encore Cicéron dans l'éloge d'un poète qui devait chanter sa gloire. Qu'on ne voie donc dans ce passage qu'un compliment intéressé, tout au plus le vœu d'une espérance secrète, mais nullement un témoignage digne de foi.

Le procès eut lieu dans l'année qui suivit le consulat de Cicéron [3], alors que Quintus était préteur [4]. Un certain Gratius, ennemi ou instrument des ennemis des Lucullus, accusa Archias d'avoir usurpé le droit de cité, et demanda qu'il fût expulsé de Rome par application de la *lex Papia*.

La publication du discours doit faire présumer que l'issue du procès fut heureuse. Comme, d'autre part, plusieurs passages de Cicéron [5] rendent probable le séjour d'Archias à Rome, et qu'il n'y serait pas rentré s'il avait été condamné, on peut affirmer, quoique les anciens ne l'aient pas dit, qu'Archias fut absous.

DU DISCOURS POUR ARCHIAS.

I. DE L'AUTHENTICITÉ DU DISCOURS.

Les anciens, par exemple Tacite (*Dial. de Or.* 37,) et Quintilien (VIII, III, 75; IX, IV, 44, etc.), ont parlé plusieurs fois de ce discours. Mais nous a-t-il été conservé sous sa forme véritable ?

Un pareil doute paraît singulier ; voici à quelle occasion il s'éveilla dans quelques esprits, sur quoi on le fondait, à quoi il aboutit.

1. Voir au mot ARCHIAS l'article de *Jacobs* dans Ersch et Gruber.

2. § 18 : Quæ accurate cogitateque scripsisset, ea sic vidi probari ut *ad veterum scriptorum laudem* perveniret.

3. § 28 : nam quas res nos *in consulatu nostro*, etc.

4. Le quatrième cens après la loi *Plautia Papiria* eut lieu en 60 ; le discours où le troisième cens est seul cité (§ 11 : *proximis censoribus... superioribus... primis...*) a dû être prononcé entre 62 et 60. Or, comme Quintus est revenu au printemps de 58 de la province qu'il avait gouvernée trois ans, on est ainsi ramené à la seule année où il a pu être préteur, soit à 62. C'est l'année qu'indiquait Manuce et que Drumann a adoptée. Voir aussi Brückner, *Leben Ciceros*, p. 273, n. 1. Il y a seulement quelque difficulté pour 22, *hujus* proavus Cato.

5. *Ad Att.*, I, XVI, 15 : vereor ne.. nunc...; et *de Div.*, I, XXVI, 79.

Wolf et son école. — C'est avec Fr. A. Wolf (*Ciceronis quæ vulgo feruntur orationes quatuor*, Berlin 1801, et *Oratio pro Marcello*, Berlin 1802) que commencèrent, contre l'authenticité de plusieurs discours, toute une suite d'attaques et de polémiques qui passionnèrent le monde des érudits pendant les premières années de ce siècle. La mode, qui se mêle à toutes choses, aida au mouvement, et les doutes portés d'une œuvre à l'autre s'étendirent promptement des quatre discours après le retour de l'exil au *Pro Marcello*, aux Philippiques, aux Catilinaires, enfin au *Pro Archia*. On voyait alors des éditeurs trop scrupuleux suspecter de très bonne foi les œuvres qu'ils publiaient, et s'appliquer à prouver que les textes qu'ils avaient doctement annotés, étaient de fabrication récente. Les savants les plus judicieux hésitaient : Orelli n'osait se prononcer ; Matthiæ et Stuerenburg croyaient une concession nécessaire, et avouaient tous deux que le *Pro Archia* paraissait tout au moins d'une rédaction négligée [1]. C'était donc une vraie campagne entreprise contre l'opinion traditionnelle : qu'a-t-elle produit ? Sans doute une étude plus approfondie et un jugement plus sain des œuvres contestées ; mais commencées avec légèreté, fondées dès l'origine sur des raisons futiles [2] et conduites sans méthode, de pareilles discussions devaient être promptement abandonnées, et elles n'ont plus de nos jours qu'un intérêt historique.

Indications des manuscrits de Cicéron. — On ne peut certainement accepter sans contrôle les indications des manuscrits qui nous ont conservé les discours de Cicéron. Leurs contradictions, les erreurs singulières de quelques-uns d'entre eux et non pas toujours des plus récents, suffiraient à mettre en garde les plus crédules. Le fait seul qu'ils donnent comme authentiques des discours sûrement apocryphes [3], empêche qu'on n'accepte pour les autres discours leurs titres et leurs suscriptions comme des preuves suffisantes.

Preuves de l'authenticité du discours. — Mais nous avons, pour démontrer l'authenticité du *Pro Archia* tel que nous le possédons, plusieurs témoignages dont l'antiquité dépasse de beaucoup l'âge des plus

1. Lemaire, dans son tome IV des Discours de Cicéron, p. 217 et s., résume assez exactement les divers travaux publiés avant 1828 pour ou contre l'authenticité de ces discours.

2. Madvig, *Opera Acad.*, I, p. 192 à propos de la IVe Catilinaire : [ea argumenta] non tam singulatim refellenda videantur quam universum genus disputationis quam multa habeat futilia, monendum. Cf. Bernhardy, *Röm. Lit.*, p. 819.

3. C'est ainsi qu'on trouve insérés au milieu des discours de Cicéron, dans les manuscrits de la *Bibliothèque nationale*, n°s 5721, 5755, 5758, 7774 A, 7777, 7788, 7824, tous du XVe s. et dans le n° 6369 du XIVe s., un discours intitulé : *Oratio ad populum* (al. *ad populum et equites*) *pridie quam iret in exilium ;* dans presque tous ces manuscrits et de plus dans les *Parisini*, 7781, 7782, 8658, 14749, tous du XVe s., et même dans le *Par.* 7794 du IXe s. l'un des meilleurs manuscrits de Cicéron, un discours au sénat : *pridie quam in exilium*

anciens manuscrits de Cicéron : d'abord celui des *Scholia Bobiensia* de Mai du quatrième ou du cinquième siècle[1], qui commentent notre texte, et où l'on trouve un passage qui paraissait à Madvig[2] un pur extrait d'Asconius ; Quintilien cite à plusieurs reprises[3] la phrase du § 19 : *Saxa et solitudines*, etc ; enfin la VIIe *Suasoria* de Sénèque (p. 38, 10, Burs.) contient une allusion évidente à un autre passage de notre discours. Nous remontons ainsi au commencement du premier siècle : n'est-ce pas assez pour mettre hors de doute l'authenticité d'une œuvre ancienne ?

Objections contre l'authenticité du discours. — Pour combattre l'opinion traditionnelle, on s'est appuyé à la fois sur la langue et le style du discours et sur les faits historiques qu'il contient. Schrœter en 1818 (*M. Tullii Ciceronis quæ vulgo fertur oratio pro Lic. Archia poeta rec. M. C. B*, Leipzig) employa le premier ordre d'arguments et discuta la latinité soit de plusieurs expressions, soit de leur association. Ses objections ont été réfutées dans le détail par Platz dans ses *Vindiciæ orationis Ciceronis pro Archia*[4]. Matthiæ et Stuerenburg ont relevé dans leurs éditions tous les points qui pouvaient présenter quelque intérêt[5]. Sur ce terrain, la discussion ne pouvait longtemps se soutenir ; elle a été portée ailleurs et en somme renouvelée avec beaucoup de ténacité et de subtilité par les dissertations de Büchner (Schwerin, 1839 et 1841). Je ne les connais que par les extraits de Jules Lattmann (*Ciceronem orationis pro Archia poeta revera esse auctorem demonstratur*, Göttingue 1847) qui les a citées presque à chaque page et qui en a donné une réfutation détaillée et soignée. Elles contenaient cependant beaucoup de pauvres raisons. Que prouve-t-on en soutenant que Cicéron, ou du moins que le Cicéron dont on s'est formé l'idée, aurait composé ou développé autrement le discours ? ou partant de points obscurs, comme, par exemple, de la nature des sentiments de Cicéron à l'égard de Pompée à telle ou telle époque, qu'a-t-on gagné en affirmant que dans ce discours public, dont on peut tout au plus

iret ; à Bruxelles dans les n°s 10007-10011, xve s. après les Verrines : *Oratio ad equites romanos pro se ne eat in exsilium ; ibid.*, dans le n° 10100, xiie-xiiie s., f° 36, v° : *Q. T. C. pridie anq mittet in exilium ; ibid.*, dans le n° 5345, xiie s. f° 1 : *Oratio in senatu antequam pelleretur in exilium.* — Cf. dans Orelli[2], t. VI, p. 377, les éditions de ces discours publiées en 1538 et dans les années suivantes.

1. Madvig, *de Asconio*, p. 144 ; Kiessling u. Schöll, *Asconius*, p. xxi.

2. *De Asconio*, p. 151. Contra : Wunder, *pro Plancio* proleg. p. xi.

3. V, xi, 25 ; VIII, iii, 75 ; IX, iv, 44 ; XI, iii, 167.

4. Seebode, *Kritische Bibliothek für das Schulwesen*, *Hildesheim*, 1820, p. 774, s., 1821, p. 220, s., 783, s., 1822, p. 155, s., 335, s., 656, s., 1089, s.

5. Voir dans la note sur *Civitas* (iv, 6), que l'orateur distingue avec soin de *municipium*, l'argument qu'on a tiré de l'emploi rigoureusement exact de ces mots.

déterminer l'année, ils ne sont pas absolument tels que les révèlent à tel jour ou à tel moment précis les lettres datées et la correspondance intime avec Atticus? — Les difficultés étaient plus sérieuses au sujet de la loi *Plautia Papiria* dont il n'est fait mention que dans le *Pro Archia* et dans les scolies de Milan. Mais cette indication isolée, si brève qu'elle soit, n'en a pas moins son prix, et au lieu de conduire à des doutes fondés sur la comparaison des prescriptions de cette loi et de celles de la loi *Julia*, c'est-à-dire de documents que nous connaissons imparfaitement, elle aurait dû plutôt fournir un excellent argument pour défendre l'authenticité du discours. Ce n'est pas l'ordinaire des déclamateurs de semer au milieu de leurs creuses périodes des faits historiques précis et des extraits de lois oubliées.

Concluons en disant que ces discussions, qui furent une conséquence et qui contenaient comme un écho des thèses de Wolf, gardèrent jusqu'à la fin le caractère de témérité et de stérilité dont elles semblaient frappées dès l'origine, et qu'elles n'ont fait ici comme partout que confirmer indirectement l'ancienne opinion dont personne aujourd'hui ne songe plus à s'écarter.

II. CARACTÈRE PARTICULIER DU DISCOURS POUR ARCHIAS.

On s'expliquera mieux toute cette polémique en remarquant que souvent des deux côtés, dans les critiques des uns comme dans les réfutations des autres, on méconnaissait le véritable caractère du *Pro Archia*.

De ce discours considéré comme un plaidoyer. Disproportion et disconvenance entre la cause et le discours. — D'abord il faut comprendre que nous n'avons pas ici un simple plaidoyer destiné à démontrer que le droit de cité devait être reconnu ou donné à Archias. Telle est en apparence la matière du discours; ce n'en est que le cadre tout extérieur. Au temps de Cicéron, Archias n'était connu que dans un cercle restreint; du nôtre, il ne l'est qu'à cause de son défenseur ; s'il ne s'était agi dans ces pages célèbres que de fixer son état politique, comment auraient-elles excité l'admiration des contemporains de l'orateur, comment auraient-elles conservé celle des générations qui ont suivi? par où ce discours pourrait-il si fort nous intéresser? Pourquoi le mettre hors de pair et bien au-dessus du discours pour l'Espagnol Balbus que Cicéron a défendu contre le même genre d'attaques? Encore le *Pro Balbo* a-t-il une partie politique qui intéresse l'histoire. Il est nettement daté (56); il précise les rapports de Rome à cette époque avec les peuples alliés, et aussi la situation nouvelle imposée à Cicéron par le premier triumvirat. Rien de pareil dans le *Pro Archia*.

Ajoutons que, si on considère ce discours comme un simple plaidoyer, la cause dont s'est chargé Cicéron doit paraître obscure, pour ne pas dire suspecte, et la manière dont il l'a défendue devrait être jugée sévèrement. Nous connaissons à peine de nom l'accusateur d'Archias. Mais si les preuves que Cicéron a rapidement indiquées, étaient solides, et comment croire qu'elles aient été fausses ou imaginaires [1], si la défense pouvait s'appuyer sur une députation d'Héraclée, sur les registres de Métellus, sur une loi formelle dont toutes les conditions avaient été remplies, on ne conçoit même pas qu'une accusation ait été possible et qu'il y ait eu matière à procès. Ou faut-il supposer que l'accusateur avait apporté des arguments dont Cicéron n'a rien dit ? Comment alors excuser celui-ci d'avoir déplacé ou plutôt déserté la discussion et remplacé une réfutation nécessaire par une digression brillante et toute personnelle ? Semblable à ces orateurs dont il parle lui-même [2], qui répondaient à des adversaires qu'ils ne daignaient même pas entendre, ne risquait-il pas de sacrifier à cette pruderie de goût l'intérêt même de son client? On dira que la meilleure partie de l'argumentation a été supprimée par Cicéron dans le discours écrit. Mais plutôt que d'en laisser si peu, n'eût-il pas mieux valu la supprimer tout à fait ? Notre malignité ne se défendra pas du soupçon que ces retranchements n'ont dû nuire ni à l'idée que nous nous faisons du bon droit d'Archias, ni à la parure du discours, ni surtout à la réputation de l'écrivain ? — Sans doute les digressions ne sont au barreau ni nouvelles, ni rares. Elles offrent pour certaines causes, ce ne sont pas les bonnes, une ressource précieuse. Mais jamais elles n'ont été plus audacieuses. Jamais l'adversaire, ses arguments, la cause elle-même, au moins la cause apparente, n'ont été aussi nettement laissés de côté ; car il ne faut pas oublier que les confirmations triomphantes des autres discours, par exemple de la Milonienne et du *Pro Roscio comœdo*, étaient précédées de longues, de solides réfutations qui font ici pleinement défaut.

Considéré comme un plaidoyer ordinaire, le *Pro Archia*, loin d'être un modèle, serait donc des plus médiocres, et l'on comprend que d'anciens critiques, le jugeant par ce côté, et y trouvant à peine ou n'y trouvant pas le fonds historique auquel ils s'attendaient, aient tourné contre le discours même ce qui y est nouveau (3 et 18, *novum* genus dicendi), ce qui en fait le charme, c'est-à-dire le ton général, le

1. Voir cependant dans la note sur 10, *fin : Ne utitur quidem illis*, comment on a pu soutenir qu'Archias n'était pas légalement citoyen, et qu'il n'avait pas été inscrit à Héraclée avant l'incendie des registres.

2. *Brutus*, LVII, 208 : respondemus iis *quos non audivimus.*

caractère tout *humain* que lui a donné l'auteur, et qu'ainsi, par une grave faute de goût, mais non de logique, on ait osé attribuer à un déclamateur l'œuvre d'un grand orateur qui était en même temps, et il le prouvait suffisamment dans ces pages, un grand, un merveilleux écrivain.

La conclusion ne sera plus la même, si l'on remarque que cette cause différait de toutes les autres par la personne et par le caractère de l'accusé, par les rapports d'amitié et de reconnaissance qui existaient entre lui et Cicéron, par les dispositions probables des juges, du préteur, de l'auditoire. On voit aussitôt que le procès d'Archias n'a fourni qu'un cadre, qu'il n'était qu'un prétexte ; que la première partie serait plutôt que la seconde une digression ; qu'elle n'est qu'un court préambule, destiné à amener la partie principale du discours, la *vraie cause*, à savoir la défense des études nouvelles, qui pénétraient de plus en plus dans la société romaine, et dont personne ne sentait mieux le prix, dont par son talent nul autre ne prouvait mieux que Cicéron les ressources incomparables et l'inépuisable fécondité.

L'accusé, ses rapports avec Cicéron ; comment Cicéron fait la cause sienne. — L'accusé était un poète ; c'était déjà une raison pour que Cicéron prît volontiers sa défense. Il avoue quelque part[1], et nous l'en croyons facilement, quel amour il a toujours ressenti pour les poètes, et comment ceux-ci lui ont prouvé à l'occasion leur fidélité et leur reconnaissance. Mais si, comme poète et plus que tous les autres poètes, puisqu'il était Grec, Archias avait toujours vécu en dehors des débats et du tumulte du forum romain, sa situation[2], sa personne ne semblaient-elles pas excuser l'emploi pour sa défense d'une forme nouvelle, plus libre, moins pleine de faits et d'arguments, et cependant plus persuasive? Pour éveiller l'intérêt des juges et des auditeurs, Cicéron rappelait les liens d'amitié et de reconnaissance qui l'unissaient à Archias et aussi son mérite et la valeur de ses œuvres : il racontait ses premiers succès en Asie et dans la Grande-Grèce ; les poèmes qu'il avait composés et ceux qu'il préparait : si la langue grecque leur nuisait à Rome, elle leur ouvrait l'Orient, ces régions reculées où Rome portait toujours plus avant ses armes, et tout le reste du monde civilisé. Les sujets qu'avait choisis Archias étaient ceux que les Romains eux-mêmes auraient regardés comme les plus propres à répandre partout la gloire de leur patrie. L'orateur citait, comme autant de répondants des qualités et du caractère du poète qu'il défendait, les premiers citoyens de Rome, et y ajoutant par sur-

1. *Pro Sestio*, LVIII, 123 : neque poetæ *quorum ego semper ingenia dilexi*, tempori meo defuerunt.

2. § 3 : in ejusmodi persona quæ propter otium ac studium minime in judiciis periculisque tractata est.

croît son propre témoignage, il avouait qu'il subissait lui-même le charme de ce beau talent. Il présentait *son maître* Archias comme ayant droit plus que personne au secours d'une parole qu'il avait formée, puisqu'il avait deviné le génie du futur orateur et dirigé ses premières études : autrefois il avait aidé au progrès de son éloquence par les influences réciproques qui s'exercent d'un art à l'autre dans ces régions supérieures où tous se rencontrent et se complètent; maintenant il lui fournissait dans ses œuvres, ou lui faisait trouver dans celles des grands poètes, le repos après les fatigues de la vie publique, un aliment pour la réparation des forces de son intelligence, et des ressources nouvelles pour s'élever encore à une culture plus parfaite[1].

On voit combien Cicéron rendait la cause sienne, bien moins par les témoignages réitérés et quelque peu inattendus de sa reconnaissance que par cette déclaration publique de ses goûts, par la défense ouvertement entreprise ou plutôt par la glorification hardiment tentée de ses études préférées[2]. Sous le nom d'Archias, le consulaire venait en plein forum payer sa dette à ses vrais maîtres, aux poètes et aux grands écrivains de la Grèce, et montrer tous ces foyers de lumière où il avait allumé les flambeaux dont il éclairait son pays et qui allaient rayonner sur le monde. C'était ici encore un plaidoyer tout *personnel*, comme le sont si souvent ses discours : un *Pro Cicerone* plus qu'un *Pro Archia*[3]. Mais cette fois l'ancien consul ne tentait pas de faire face à ses adversaires et de leur imposer sa gloire ; l'ancien exilé ne venait pas se venger de son exil, attaquer dans les dévergondages d'une Clodia le souvenir du tribun qui l'avait jeté hors de l'Italie ou défendre en Milon l'un de ceux qui l'avaient fait rappeler et celui qui combattait pour lui pendant les mauvais jours ; ici la politique est heureusement absente : c'est l'orateur, j'aurais dit : c'est le poète, s'il était meilleur, c'est du moins l'admirateur passionné des lettres et de la poésie,

1. Comme Cicéron qui parle assez souvent de ses maîtres ne dit rien d'Archias dans ses autres ouvrages, on a supposé avec vraisemblance qu'il avait exagéré pour le besoin de la cause ce qu'il devait au poète. Sûrement il ne reçut pas de lui des leçons d'éloquence. Mais peut-être est-ce sous sa direction qu'il commença ses traductions d'Aratus, son Pontius Glaucus, et les essais poétiques de sa jeunesse.

2. Cicéron ouvrait une voie où d'autres l'ont suivi avec la même ardeur, parfois avec le même talent, dans les temps modernes. Ne disait-on pas récemment d'un de nos grands orateurs, en faisant le rapprochement dont nous parlons : « Jugez quelle recherche, quel art, quel souci littéraire Jules Favre devait apporter dans ces causes où la littérature et l'art étaient le sujet même de ses discours. Cicéron plaidant pour le poète Archias n'était pas plus heureux, plus débordant, plus fertile en digressions aimables, plus prodigue des trésors de son éloquence et du superflu de ses richesses. Archias ne gagnait pas toujours son procès ; mais Cicéron ne perdait jamais le sien. » M. Rousse, *Discours de réception à l'Académie*.

3. Schneither, à la fin de son article dans la *Mnémosyne*, V, 1856, p. 112.

c'est le grand écrivain qui vient défendre ce qu'il y avait en lui de plus intime, ce qui est resté le plus honorable pour sa mémoire, le goût ou plutôt la passion des nobles études, l'amour de tout ce qui est élevé et de tout ce qui peut élever l'esprit et le cœur. Sûr de l'admiration de ses contemporains pour le talent qu'ils avaient vu fleurir et s'épanouir, dans ses écrits comme dans ses paroles, il les conduit lui-même vers les sources où ce talent s'est abreuvé et fortifié, où il se retrempait chaque jour encore, les assurant de l'épreuve qu'il avait faite, qu'il devait faire toujours davantage, que les lettres ne l'avaient sans doute pas gardé de bien des fautes, mais que du moins il trouvait en elles de quoi adoucir tous les revers et toutes les amertumes de sa vie politique.

L'auditoire. Il est naturel que le ton et que les développements de tout discours changent en même temps que l'auditoire. L'homme, et bien plus encore toute réunion d'hommes emporte avec elle son atmosphère[1]. Sans doute, en rédigeant la défense qu'il avait prononcée, Cicéron oublia ses auditeurs véritables pour songer à ses lecteurs habituels : il devinait leur impatience de juger si l'écrivain pourrait en cette cause brillante égaler l'orateur. Mais soyons sûrs que déjà au forum Cicéron avait trouvé devant lui un auditoire nombreux et difficile, et que ses expressions : *tanto conventu hominum ac frequentia... hoc concursu hominum litteratissimorum, hac vestra humanitate*, n'auraient pas paru un vain compliment à l'assistance. Autour d'Archias durent se presser les Lucullus, les Métellus, les Catulus, auxquels s'adressait d'abord Cicéron et qu'il comptait obliger par la défense d'un poète, leur client[2]; avec eux, les survivants des familles qui avaient accueilli ou applaudi Archias, les Octavius, les Hortensius, et tous ceux qui à Rome avouaient leur goût pour les lettres grecques et par reconnaissance pour la Grèce des anciens jours se faisaient les protecteurs des artistes et des poètes, ces derniers enfants de l'Hellade. Parmi les juges (§ 22), se tenait Caton qui allait entendre l'éloge de son aïeul (*ibid.* et § 16) et dont le caractère, dont la vie et les études, formant contraste avec la mémoire du vieux Caton, auraient suffi pour marquer combien l'esprit romain avait changé depuis deux générations. Enfin, comme si le hasard avait dû aider lui-même à faire ressortir le caractère tout littéraire de cette cause, le préteur qui présidait était le Romain de ce temps le plus capable peut-être de sentir combien la cause différait de toutes les autres, et le mieux disposé à approuver la manière dont elle devait être défendue. Cicéron l'indiquait dans l'allusion

1. D'après Doudan, *Pensées et fragments*, in-12, Paris 1881, p. 88.

2. Sur cette intention particulière de Cicéron, voir Drumann, V, p. 580.

par laquelle il termine, et personne ne s'est étonné d'apprendre apres des siècles, par les scolies de Milan, que ce préteur était Quintus Cicéron.

En s'adressant à de tels auditeurs, Cicéron pouvait prendre un autre ton et parler un autre langage. Nous ne comparerons pas sans doute le *Pro Archia* à nos discours d'Académie. Si l'orateur pouvait sortir des habitudes du forum, il n'en parlait pas moins au forum ; il avait un accusé à défendre, et il ne négligea rien pour qu'il fût absous. Le *Pro Archia* n'en fut pas moins une nouveauté justifiée par le temps et les circonstances; il fait date dans l'histoire des lettres et des mœurs à Rome et nous reporte bien loin, non seulement de l'époque où les poètes n'avaient pas de nom dans la langue des Romains, ou de celle où l'on assurait qu'un esclave était d'autant plus mauvais qu'il comprenait mieux le grec, mais des temps les plus rapprochés, et par exemple du commencement même de la vie de Cicéron. Bien que l'orateur prenne encore ici quelques précautions de style, il n'aura plus besoin, comme dans les Verrines, de paraître ignorer jusqu'au nom, jusqu'aux grandes œuvres des premiers artistes de la Grèce. Si Rome ne s'était pas désintéressée de l'utilité que pouvaient avoir ces études si vantées, si l'orateur tire de cet ordre de considérations des arguments qui durent porter, désormais on ne cache plus qu'on aime ces études pour elles-mêmes ; l'*otium Græcum*, dont on avait dit jadis tant de mal, paraît une bonne, une douce chose; on lit, on écoute et l'on juge ou l'on prétend juger des œuvres de l'esprit; on rougirait de la fière ignorance, de l'austère rudesse de l'âge précédent; les Marius eux-mêmes ne voudraient pour rien au monde passer pour être disgraciés des Muses, (20 : *aversi a Musis*); parmi ces nouveaux Romains, c'est une parole acerbe, une réplique injurieuse que d'appeler quelqu'un ἄμουσος, ἀναφρόδιτος καὶ ἀπροσδιόνυσος[1]; tant ont changé les goûts, les mœurs, l'esprit de ce peuple! Car remontons de quelques années dans l'histoire de Rome : parmi les vainqueurs non pas grossiers mais incultes de l'Afrique, de l'Espagne et de la Grèce, presque aucun n'eût compris l'injure, et quel est celui qui d'un tel jugement n'eût été fier comme d'un éloge?

On peut dire en résumé que Cicéron s'adressait, et il le sentait, à des auditeurs et à des juges qui partageaient ses goûts et qui étaient gagnés d'avance. N'y avait-il pas dans cette situation favorable elle-même un écueil ? Comment, sans nuire à la cause des lettres, plus importante que celle d'Archias, répondre à l'attente de ceux qui désiraient les entendre dignement louer et ne pas choquer le peu qu'il

1. Aulu-Gelle, *N. A.* I, v, 3 : réponse d'Hortensius à Torquatus qui l'avait appelé *Dionysia*.

restait des vieux préjugés vulgaires ? comment, en restant digne de soi-même, satisfaire toutes ces oreilles si faciles à s'ouvrir, mais qui pouvaient si vite et pour de si futiles motifs se détourner, ou même se fermer ?

Le discours. — Cicéron n'eut garde de se tenir dans les limites étroites de la cause. Dès les premiers mots il la représente comme gagnée, comme indiscutable, comme impossible à développer à cause de sa clarté même : § 8, *Si nihil aliud nisi de civitate ac lege dicimus, nihil dico amplius.* Il est possible que la première partie ait eu dans le discours que prononça l'orateur quelques développements de plus ; mais là encore la question a dû être présentée et traitée de même : Cicéron y aura mis en pratique la méthode qu'il a souvent recommandée aux orateurs et qui consiste à donner aux sujets particuliers un tour général[1], et dans ce discours même, la deuxième partie dut déborder l'argumentation proprement dite et laisser au second plan le procès et les intérêts d'Archias. Ne s'agissait-il pas de célébrer la victoire des lettres avec le consentement, aux applaudissements des vaincus ? Mais que d'habileté dans la manière de la présenter ! Avec quel art l'éloquent consulaire fait servir à la gloire des lettres tout ce que lui fournit son talent, sa réputation, son rang, ses goûts personnels, les événements récents, comme la mort de Roscius, aussi bien que les souvenirs les plus variés des diverses périodes de l'histoire de Rome ! Combien il était ingénieux de mettre les lettres grecques sous la protection de ceux qui les avaient combattues, comme Caton, ou de ceux qui, sans les ignorer, avaient cependant gardé le fonds de leur caractère romain, comme le second Africain, comme Lélius et Furius ! La nouveauté devenait ainsi une sorte de tradition nationale devant laquelle tous pouvaient s'incliner, dans laquelle tous allaient se réunir, les esprits prévenus comme les plus favorables, les initiés et les profanes.

Jamais aussi l'orateur ne s'est plus pleinement livré ; jamais il n'a mieux révélé ce qu'admirent en lui les modernes : l'harmonie des facultés les plus diverses ; une curiosité désintéressée de toutes choses ; et avec la connaissance, avec l'emploi des procédés factices et passagers de l'art de son temps, cependant une imagination et une éloquence naturelle ; un grand bon sens avec le goût de la nouveauté ; bref, tout ce qui le faisait dès lors *plus homme que les autres anciens*[2]. Tel est pour nous le fonds de son génie, telles sont ses meilleures qualités ;

1. *De Or.*, II, XXXI, 134 : omnes controversias *ad universi generis vim* et naturam referri. *Or.*, XIV, 45 : orator non ille vulgaris, sed hic excellens, *a propriis personis et temporibus semper*, si potest, *avocat controversiam.*

2. D'après Doudan, *Pensées et fragments*, p. 31.

mais où devait-on les trouver, où les trouve-t-on plus clairement et plus fortement marquées que dans ce discours?

Et si d'après ce qui précède, au lieu de nous en tenir à l'explication de la lettre du discours, nous essayons de nous placer devant les yeux et cette cause et l'action de l'orateur et les sentiments de l'auditoire, j'imagine que la première impression fut peut-être la surprise, mais que la dernière fut une admiration mêlée de quelque ravissement. Archias ne pouvait espérer d'être aussi bien défendu dans tous les sens du mot; l'auditoire ne pouvait compter que la nouveauté de cette harangue fût aussi agréable ; le préteur, quoique prévenu et complice secret des préférences de son frère, ne pouvait s'attendre à un exposé aussi franc et aussi heureux de leurs goûts communs; enfin, car les orateurs d'alors avaient les mêmes joies secrètes que les nôtres [1], Cicéron ne dut-il pas s'étonner lui-même et ressentir un peu de cette émotion douce et délicate qu'il communiquait aux autres? Si je ne me trompe, il y a à la fin du discours un ton de confiance, un enthousiasme à demi volontaire, surtout une *plénitude* qui suppose, qui prouve une parfaite égalité de sentiments, j'allais dire les mêmes transports, dans l'orateur et dans l'auditoire.

Qualités et défauts de style de ce discours. — De ce point de vue on saisit mieux les qualités, et l'on découvre plus nettement les défauts de style de ce discours. Pour les qualités, il n'est guère besoin de s'y attarder. Tout le monde remarque combien est littéraire la forme de ce plaidoyer pour la défense des lettres : comme il est pénétré de ces influences grecques ou poétiques qu'il avoue et qu'il recommande, et en même temps tout parsemé d'anecdotes racontées comme Cicéron sait le faire, ici un mot spirituel de Thémistocle, là une réponse *humoristique* de Sylla, et partout, le même mouvement, la même variété de pensées tantôt familières, tantôt presque sublimes, une langue vive, colorée, rythmée et harmonieuse, audacieuse comme celle des vers sans être poétique, pleine d'une chaleur vraie et presque partout heureuse dans la nouveauté des expressions comme dans leurs rapprochements. Et cependant certains défauts paraissent incontestables. Non pas seulement ceux qu'on pourrait représenter comme des négligences voulues, destinées à rappeler les libertés de l'improvisation, par exemple les répétitions de mots [2]; mais ce qui est le contraire de

1. Mme Jaubert, *Souvenirs sur Berryer* p. 73 : Berryer disait : « et pour l'intelligence, quelle fête de s'écouter avec surprise, de partager l'étonnement des autres, de jouir de la sensation qu'on impose ! »

2. Ainsi : 1, repetere.... repetens. — 3, *Hominum.. homine.. hominum.. humanitate.. humanitatis.* — 8, Si nihil aliud nisi de lege *dicimus*, nihil *dico* amplius : causa *dicta* est. — 10, de ejus

ces négligences, des oppositions de mots trop fréquentes, souvent cherchées et subtiles[1] ; quelque obscurité dans la suite de cette argumentation où se pressent les traits, les anecdotes, les preuves ici développées, là effleurées, presque partout *accumulées*. Cicéron s'était engagé dans une thèse où il voulait moins démontrer que suggérer et séduire : il s'y maintient trop sans se mouvoir nettement vers un but précis. Faut-il l'attribuer au cadre même de ce discours? mais on sent une monotonie fâcheuse dans le raisonnement et dans cette conclusion qui revient toujours : § 18 : *hunc non... defendendum putem ;* 19 : *hunc... repudiamus;* 22 : *hunc eiciamus*, etc.

Non que ces défauts excusent le moins du monde l'erreur de Schrœter et de Büchner. Il n'est pas de phrase où ne se reconnaisse la marque d'un grand écrivain, et certes le plus habile rhéteur du premier siècle aurait été incapable d'écrire ne fût-ce que les quelques lignes de résumé qui terminent le discours. Mais Cicéron a peut-être conservé, dans la rédaction de ce plaidoyer, plus qu'il ne le faisait communément de son improvisation première, et cela sans doute parce qu'il l'avait trouvée, parce qu'on l'avait jugée particulièrement heureuse, et qu'un soin trop curieux et une revision trop sévère auraient risqué d'en altérer la fraîcheur et les natives beautés.

III. MÉTHODE SUIVIE DANS CETTE ÉDITION POUR LE TEXTE ET POUR LE COMMENTAIRE.

I. TEXTE. — L'*apparatus*, que Lagomarsini avait préparé pour ce discours d'après vingt-deux manuscrits et que Niebuhr a publié au commencement de ce siècle, est devenu inutile depuis qu'on a reconnu la supériorité incontestable des trois sources suivantes :

1° Le *Gemblacensis*, maintenant à Bruxelles n° 5352, XIIe s., collationné pour la première fois par Baiter.

2° L'*Erfurtensis*, maintenant à Berlin, déjà connu par le livre de Wunder : *Variæ lectiones librorum aliquot M. T. Ciceronis ex cod. Erfurtensi enotatæ*, Leipzig, 1827, et choisi depuis longtemps comme fondement du texte par Stuerenburg et par les autres éditeurs.

civitate... aliis quoque in *civitatibus*... *civitatem* in Græcia... post *civitatem* datam. — 28, quas *res*.. pro *re*publica.. quod mihi magna *res*. — 30, An *vero*.. Ego *vero*.. Hæc *vero*... — *Ibid.* et 31 en quelques lignes, *summi homines*, *summa ingenia*, et je ne sais combien de fois le mot *ingenium*. — 31, quem videtis *comprobari*... causa quæ *comprobetur*. — Le mot *labores* revient quatre fois du § 28, *fin* à 30 ; l'association *pericula et labores* est répétée aux §§ 23, 28 et 30.

1. Par exemple : 17, *fin:* corporis motu.., animorum *motus ;* 19 : saxa.. *voci* respondent.. nos.. non *voce* moveamur.

3° Enfin les *variantes* recueillies par P. Pithou à la marge d'une édition de Lambin et que Baiter a désignées par P.

Il suffit de jeter les yeux sur les deux éditions d'Orelli pour comprendre d'abord que les anciennes éditions de Cicéron ne peuvent aider en rien à l'établissement du texte[1]; ensuite que, parmi les trois sources principales auxquelles Baiter se réfère dans la seconde édition d'Orelli, les deux dernières dérivent de la même origine que le *Gemblacensis* et sont moins pures que la recension de ce manuscrit. La supériorité du *Gemblacensis* est surtout marquée dans quelques passages : 10 *vel gratuito* / *gravat in*; 11 *p. r. et consule;* 24 *nisi illi ars:* 28 *adortavi*[2]. Aussi l'*Erfurtensis* et les variantes de Pithou ne m'ont-ils servi qu'à distinguer parmi les fautes celles qui étaient dans l'original commun. Pour le texte j'ai considéré le *Gemblacensis* non comme la source principale, mais comme la seule qui soit sûre. J'en ai fait une collation plus complète que celle de Baiter, et l'on trouvera au bas de chaque page toutes ses variantes.

Description du Gemblacensis. — Le manuscrit (nos 5348-5352), écrit au XIIe siècle, est un volume en parchemin de 315 millimètres de haut sur 235 millimètres de large, provenant de la Bibliothèque de Bourgogne et auparavant du monastère de Gembloux. Il est formé de 15 cahiers non marqués, tous de 8 feuillets, sauf le 15e qui n'en a que 6. Il manque le dernier feuillet du 10e cahier, le 1er du 11e, l'avant-dernier du 15e. Les pages ont presque partout 43 lignes. Les titres et les suscriptions non seulement des ouvrages, mais souvent des cha-

1. En dehors des éditions citées par Orelli, j'ai consulté quelques incunables de la Bibliothèque nationale. Les éditions de Valdarfer 1470 et de Guarini à Vérone 1471 paraissent avoir été faites sur de bons mss., mais elles ne les suivent pas partout fidèlement. L'édition de Sweynheym et Pannartz, Rome 1471, donne une recension corrompue de mss. italiens. Les éditions de Nicolas G., Venise, 1480, et de Robert Étienne, Paris, 1539, reproduisent presque sans changement la recension italienne.

2. Voici la liste complète des fautes particulières au *Gemblacensis* : § 13, ips*as* requiem, — § 15, habi*ta*tu, — § 18, quotiens *ego* revocatum, — § 23, fer*t* gentibus... e*an*dem gloriam, — XI, § 26, optimiss quisque, — § 28, unu (pour iud), — § 31, hominum ingen'... testimonio Lucullo... sint a vobis (*om.* petimus). — Il serait trop long d'énumérer toutes celles de l'*Erfurtensis;* je cite seulement parmi les fausses leçons : § 9, his igitur *talibus*, — § 18 *fin*, nobis esse *videntur*, — § 24, nisi *ars illa* exstitisset... *forte* adæquavit, — § 25 *fin*, ne *quod* postea... copiam *tamen* non, — § 30, *pravi* animi... — § 31, causa vero *hujusmodi*, etc.; — les gloses suivantes, § 10, *vel gratuito* gravat, — § 10, noluisse *sed credendum est*, — § 20, *qualia carmina* quod acroama ; — la correction § 28, *adhortatus* sum ; — les déplacements de mots arbitraires, comme § 14, pleni sunt omnes, — § 25, Hispanos *donaret et* Gallos ; — les omissions de mots continuelles : § 5, *cum* (après *alter*), — § 11, de *jure esse* à *Romanorum*. — VI, § 11, *hic*, — § 12, de *doctrina* à *animos*, — § 15, de *naturæ ipsius* à *sine doctrina*, — § 30, *esse* après videamur, etc.

pitres d'un ouvrage, par exemple dans la Rhétorique à Hérennius, sont en onciales. Le manuscrit contient f° 1 à 32 : *Marci Tullii Ciceronis ad Herennium libri* I-IV ; f° 33-63 : *Rhetoricorum M. Tullii Ciceronis libri* I-II, autrement dit le *de Inventione*; f° 64-79 : le commentaire de Grillius sur le *de Inventione*, dont Halm a donné des extraits dans ses *Rhetores Latini*, II, p. 596-606. Les derniers mots ici sont : *de hac re inquit judicabitis* (Halm, p. 604, 27) ; f° 80-113 a, col. a : *Ciceronis Tusculanarum disputationum libri V;* enfin du f° 113 a, col. b à 115 b, le *Pro Archia*. Comme du f° 1 au f° 79 les lignes s'étendent d'un côté à l'autre, tandis que du f° 80 au f° 115 la page est divisée en deux colonnes, que l'écriture est légèrement différente quoique du même temps, et que ce changement correspond à la fin du 10e cahier, il est possible, mais il n'est nullement certain que ce *Gemblacensis* ait formé à l'origine deux manuscrits distincts. — Le titre du discours est du même temps que la copie du discours lui-même. Trois variantes de la recension vulgaire sont écrites au-dessus d'une main ancienne : 10, *vel gratuito* sur *gravat in;* 13, *vel aleæ* sur *alveolo;* 21, *fin : vel qui* sur *quæ* [*quorum ingeniis*]. On ne voit de corrections d'une seconde main que dans trois passages : 9, *an non* changé en *at;* 23, *pervenerit* corrigé avec raison en *pervenerint;* 28, *fin* : *judices* corrigé à contresens en *unum*. — Je me suis conformé à l'*orthographe* du manuscrit partout où il n'y avait pas de faute de copie évidente. On verra que, sauf pour quelques mots comme *dampnationem*, *simulachra*, et sauf les fautes habituelles aux copistes comme *his* ou *hiis* pour *iis*, l'orthographe est ici celle du premier siècle que presque tous les éditeurs de Cicéron adoptent désormais. Partout où j'ai introduit quelque changement dans la forme d'un mot, j'ai mis en italiques, dans le texte, les lettres changées, et donné dans les variantes l'orthographe ou la leçon du manuscrit.

De l'original du Gemblacensis. — La comparaison du *Gemblacensis* avec l'*Erfurtensis* et les *Lectiones Pithoeanæ* prouve que le manuscrit original contenait les fautes suivantes : 1, *possemus;* 2, *cuncti;* 4 *fin : admirationem que* superaret ; 5, tranquillitatem *p. r.... sed etiam* hoc non solum... prima *fuerit;* 9 *fin : in nomen ;* 10, *dubitatis;* 11, *censeam*... temporibus *quæ tu* criminaris; 12, ubi et *enim lex;* 13, *adeo* mihi; *ibid.*: quantacunque in me nunquam (*om.* est) ; 14, *exilia;* 16, *animadversionem*... adulescentiam *agunt;* IX, 19 : *et qui* voluntate ; 21, *naturæ regione ; ibid. fin :* ingeniis *hæc feruntur;* 22, et *marmoratis* laudibus... fecerat *rudem tum;* 23, *quo minus* manuum ; 24, *inveneras;* 25 *fin : deduxerit... cujus* ingenium ; 27, *locati* judices ; 28, hujus *æque* imperii ; 29, circumscriptum *iste isdem ;* 30, *nonne* multo... hæc

vero a meo (*om.* sive); 31, etiam *venustate*... tanto *quanto;* 32, quæ *firme a me* judicialique. Quelques fautes particulières de nos trois copies[1] rapprochées de quelques-unes des fautes qui précèdent[2] prouvent que l'original était écrit non en capitales, mais en onciales.

Le *Gemblacensis* est le seul des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles qui contienne le *Pro Archia.*

Manuscrits de Paris. — J'ai examiné tous les manuscrits de ce discours qui existent à Paris, quoiqu'ils soient de date récente. Ce sont, à la Bibliothèque nationale, les manuscrits numérotés : ancien fonds : 6369 et 7778 du quatorzième siècle; 6362, 6763, 7774 du quinzième siècle ; 7777 de 1466 ; 7779 de 1459 ; 7781, 7782, 7784, 7787, 7788, 7824, 7828, aussi du quinzième siècle ; nouveau fonds : 17883 du quatorzième siècle ; 14799 ; 16226, 16227 et 16228 du quinzième siècle. Je puis assurer qu'ils dérivent tous d'une source plus ou moins altérée. Tous aux passages gravement corrompus dans l'original de nos trois manuscrits, donnent sans changement le même texte[3] ; au contraire, tous ou la plupart s'en écartent en d'autres passages moins difficiles qu'ils corrigent arbitrairement[4]. Ce sont donc des copies inférieures du texte que nous avons sous une forme plus pure dans le *Gemblacensis*, et qui sont à rejeter.

Comme les manuscrits 6369 (1re main), 7777, 7778, 7784, 7824, 7828, 14749, 16226, 16228 omettent, après *animadversionem humanissimam*, les mots *et liberalissimam*, il est clair qu'ils dérivent du même original.

On trouve dans les manuscrits italiens des conjectures parfois téméraires, mais souvent ingénieuses, dont quelques-unes ont été renouvelées de notre temps ; par exemple celle de Halm : 8, esse *tu eum* est dans le Parisinus 6362.

Texte de cette édition. — Dans un ouvrage sur lequel se sont exercés tant de latinistes et où Madvig n'avait donné qu'une conjecture, je me proposais d'en risquer le moins possible. Voici cependant quelques passages dans lesquels j'ai changé ou j'aurais voulu changer la forme traditionnelle; 5, *Erat illud solum*... ingenii; verumetiam *hoc*

1. Gembl. : 26, optimiss; 28 *fin* : unū pour iud̄ ; P. 10, *cui* pour *huic*.

2. Voir les fautes des §§ 12 et 25, et les suivantes : 11, quæ; 16, agunt; 22, rudem tum; 29, nonne; 31, venustate.

3. Ainsi 1, cuncti ; 5, sed etiam hoc; 10, gratuito; 16, agunt; 32, quæ ferme a me.

4. Ainsi 16, colendamque ; 23, quo manuum ; 13, hoc ideo mihi ; 21, natura regionis ; 29 hujusce imperii *ou* hujus urbis atque imperii. Outre ces corrections, la *version italienne* qu'on trouve à peu près pure dans plusieurs Parisini (7774, 7779, 7782 1re main), a encore : 21, impetu regio *ac* totius ; 22, *ipsi* qui laudantur; 25, quam *tunc* vendebat ; *ibid : hujus* ingenium ; 28, quelques manuscrits ont : *hortatus sum ;* 30, an *cum* statuas ; 31, *tum* dignitate... *quantum* id... testimonium laudum... *atque* dicti.

naturæ; *ibid.*: prima *adfuerat;* 9, *fin:* nullam *lituram; nomen* A. Licinii; 16, Celeræ *res;* 22, *Atque ejus* laudibus; 25, vide*ba*mus; 28 salute urbis *æque atque* imperii. Par contre je conserve la leçon du *Gemblacensis :* 8, ad ea quæ *videmus;* IX, 19, *repudiamus;* 22, *fin : eiciamus.*

II. COMMENTAIRE. — Pour le commentaire, j'ai tâché d'être complet en étant aussi court que possible. On jugera peut-être qu'il reste encore dans mes notes des détails qui seraient mieux placés dans une explication orale. J'avoue ne les avoir introduits dans les unes qu'en vue de l'autre. J'aurais voulu me référer plus souvent à l'histoire de la vie et aux autres ouvrages de Cicéron. Les anciens expliquaient Virgile par Virgile. Pourquoi ne pas nous servir d'abord de Cicéron pour faire comprendre et goûter ses meilleurs ouvrages? J'aurais pu retrancher peut-être bon nombre de remarques sur des faits grammaticaux et me borner à renvoyer en quelques passages aux grammaires complètes [1], et aux grands recueils de latinité. Mais il n'y a pas assez longtemps qu'ils pénètrent chez nous pour que je me sois senti pleinement libre sur ce point. J'espère qu'un peu plus tard il sera possible aux éditeurs de Cicéron d'être ici plus sobres et là plus développés.

J'ai eu constamment sous les yeux : la deuxième édition d'Orelli (rec. Baiter, Zurich, 1856), l'édition de Madvig (*Orationes selectæ* X, Copenhague, 1867), celle de Kayser (Tauchnitz, Leipzig, 1862), celle de Klotz (Leipzig, 1872) et celle d'A. Eberhard (*Orat. selectæ* XIX, Leipzig, 1878); les éditions annotées de Stuerenburg [2], de Matthiæ (*Orationes*, VI, Leipzig, 1830), de Halm (Weidmann, Berlin, 1878), et de Richter (revue par Alf. Eberhard, Teubner, Berlin, 1878).

J'ajoute enfin dans l'ordre chronologique la liste des dissertations sur le *Pro Archia* auxquelles je me suis reporté :

Ilgen, *Opuscula :* Animadversiones historicæ et criticæ in Ciceronis Orationem pro Archia, Erfurt, 1797.

1. Je dois avertir que je cite la grammaire de Gossrau d'après la deuxième édition, celle de Zumpt d'après la treizième édition, Naegelsbach (*Lateinische Stilistik*) d'après la sixième édition, enfin Draeger (*Historische Syntax der Lateinischen Sprache*), d'après la seconde édition pour le premier volume, et d'après la première pour le second.

2. Je n'avais pu d'abord me procurer que sa première édition de 1832 avec notes en latin. Le commentaire est rempli de bonnes remarques; mais les conjectures presque toutes fausses, des emprunts continuels aux lemmes incorrects et incomplets du *Scholiasta Bobiensis* et surtout la constance avec laquelle l'éditeur défend comme de bonnes leçons les fautes d'orthographe de ces scolies ou de l'*Erfurtensis*, enlèvent toute valeur à la partie critique de ses notes. — J'ai pu voir ensuite dans la deuxième édition en allemand (Leipzig, 1839) que l'on a bien voulu me communiquer, que Stuerenburg y avait corrigé une bonne partie de ces fautes en même temps qu'il développait ses remarques grammaticales, et qu'il apportait à ses explications mêmes beaucoup de changements. Aussi ai-je distingué dans mes notes les deux éditions.

Jacobs, *Archias* dans Ersch et Gruber, 1820.

Lattmann, *Ciceronem Orationis pro Archia poeta re vera esse auctorem demonstratur.* Göttingue, 1847.

Autenrieth, *Blaetter für das Bayerische Gymnasialschulwesen* Bamberg, 1867, p. 322-324.

Platz, dans Seebode, 1820-21. Voir plus haut, p. 6, note 4.

Jahn, *Jahrb. f. phil.* I, 1826, p. 189, sur le passage du *Pro Archia*, IV, 7.

Douai, août 1882.

M. TULLII CICERONIS
ORATIO
PRO ARCHIA POETA

ANALYSE DU DISCOURS.

Exorde, §§ 1-4. Premier point, §§ 1-2 : A. *Pourquoi Cicéron défend Archias* (§ 1). — B. *Pourquoi Cicéron, en défendant un poète, le présente comme un de ses maîtres* (§ 2). — Deuxième point, § 3 : *Comment Cicéron désire défendre Archias.*

Proposition et division (§ 4 — c. iii).

Narration (c. iii — § 7).

PREMIÈRE PARTIE (§§ 8-11). Confirmation et réfutation : *Archias est bien citoyen romain.*

DEUXIÈME PARTIE (extra causam) : *Archias, ne fût-il pas citoyen romain, mériterait de le devenir* (§§ 12-30).

Premier point (§§ 12-19) : *Éloge des lettres et de la poésie :* Cicéron avoue qu'il cultive les lettres (§§ 12-13); quel profit moral il a tiré de cette étude (§ 14); de l'utilité qu'elle peut avoir pour tous. Exemple donné par d'illustres Romains. L'homme d'État y trouverait tout au moins le plus honorable des loisirs (§§ 15-16). Souvenir de Roscius. Mérite d'Archias. Caractère sacré du poète (§§ 17-19). — Deuxième point : *Archias mérite d'être citoyen parce qu'il a consacré son talent à célébrer les gloires de Rome.* Poèmes d'Archias (IX, §§ 19-22). Réponse à l'objection qu'Archias écrit en grec (§ 23). De telles louanges sont la meilleure récompense des grandes actions (§ 24). Aussi Archias eût-il pu obtenir facilement le droit de cité (§§ 25-26) en flattant le désir de gloire que ressentent tous les nobles cœurs (XI, §§ 26-27), et qu'avoue l'orateur pour lui-même (§§ 28-30).

Péroraison (§§ 31-32) où Cicéron résume les arguments et les principaux développements du discours.

I. [1] Si quid est in me ingenii, judices, quod sentio quam sit exiguum, aut si qua exercitatio dicendi, in qua me non inficior mediocriter esse versatum, aut si hujusce rei ratio aliqua ab optimarum artium studiis ac disciplina profecta, a qua ego nullum confiteor ætatis meæ tempus abhor-

Texte du Gemblacensis (Bruxellensis 5352, XII[e] s.)

Titre : f° 113, col. *a*, au bas : M TVLLII CICERONIS TVSCVLANARV̄ LIB̄ QVINT' EXPLICIT FELICITER INCIPIT EIUSDEM PRO AVLO LICINIO ARCHIA POETA.

I. 1. *Si quid...* Forme particulièrement fréquente au commencement des discours de Cicéron.

Si quid est in me ingenii.... aut si qua exercitatio dicendi... aut si hujusce rei ratio aliqua.... La pensée de Cicéron pourrait être résumée en une seule proposition : si à quelque degré que ce soit je suis un orateur. Mais comme il aurait paru manquer de réserve en parlant ainsi de lui-même, il divise, pour ainsi dire, son talent, et n'en présente successivement que différentes faces : dons naturels, *ingenium ;* habileté due à l'exercice et à l'habitude de la parole, *exercitatio dicendi* (en y comprenant l'*exercitatio domestica*); connaissances théoriques, acquises par une étude particulière, *rei ratio*; résumé : *earum rerum omnium.* — On reconnaît la triple division qui était *classique* dans les écoles des philosophes et dans celles des rhéteurs : Platon, *Phèdre*, p. 269 D ; Aristote, *Pol.* VII, XII, 6 ; Isocrate, *Antid.* 50 fin ; Auct. ad Her. I, II, 3 ; Quintilien, III, V, 1. — De la part d'un orateur dont la réputation était faite depuis longtemps et à qui son éloquence avait valu le consulat, les mots *si qua exercitatio... si hujusce rei ratio...* seraient d'une modestie affectée et fausse s'ils n'étaient corrigés aussitôt par les propositions : in qua me *non inficior...* a qua nullum *profiteor..* . A la gradation *descendante* des qualités correspond ainsi une gradation *ascendante* dans les aveux. — *Aut... aut...* parce que Cicéron pourrait manquer tout à fait de l'une *ou* de l'autre de ces qualités. Ces conjonctions d'ailleurs ne s'opposent pas, mais viennent successivement atténuer la proposition précédente : *tout au moins si ....*

Ingenii ; le *talent*, mais pour les Romains, en particulier le talent oratoire : voir Seyffert, *Lælius*, p. 11.

Quod sentio quam... Quod est un nominatif. La construction régulière aurait été : *quod* quam sit exiguum *sentio.* De même *in Verr.* V, VI, 15 : *quod* nuper ipse juratus *docuit* quem ad modum gestum esset ; *de Orat.* III, XLIV, 173 : *quod* jam *vereor* ne huic Catulo *videatur* esse puerile.

Mediocriter, ni trop ni trop peu : *assez.*

Versatum : cf. *de Orat.*, III, 21, 78 : hac dicendi exercitatione in qua Velleius est *rudis*, unus quisque nostrum *versatus.* — On a remarqué que les mots *in qua — esse* forment un hexamètre ; voir la note de Leclerc.

Hujusce rei répète sous une autre forme l'idée de *dicendi :* ce que je fais en ce moment ; avec *ratio :* l'habitude, la science de la parole.

Ratio aliqua, et non *qua* ratio, probablement pour varier la phrase par une nouvelle tournure. Cependant on peut admettre que *aliqua* a un sens ou plus *général* que *qua :* si je sais parler, *quelle que soit* d'ailleurs la nature propre de mon talent ; voir Seyffert-Müller, *Lælius*, p. 199 ; — ou un sens plus *fort :* si j'ai *même si peu que ce soit...* voir Riemann, *Gr. de Tite-Live*, p. 128.

A qua rappelle non pas seulement le substantif *ratio*, mais toute la proposition : *ratio — profecta.*

Nullum ætatis meæ tempus abhorruisse équivaut, avec plus d'élégance, à *me nullo tempore abhorruisse.* Cf. 3 : hac vestra *humanitate* (pour *coram vobis tam humanis*), et 31 : pudore eo, quem amicorum videtis comprobari cum *dignitate*, tum etiam *vetustate.*

ruisse, earum rerum omnium vel in primis hic A. Licinius fructum a me repetere prope suo jure debet. Nam quoad longissime potest mens mea respicere spatium præteriti temporis et pueritiæ memoriam recordari ultimam, inde usque repetens, hunc video mihi principem et ad suscipiendam et ad ingrediendam rationem horum studiorum extitisse. Quod si hæc vox hujus hortatu præceptisque conformata non-

.hic
VARIANTE : inprimis . a. licinius archia.

Abhorruisse, rester étranger à... éloigné de... *Horrere* n'a plus dans le composé qu'un sens affaibli.

Vel in primis. Primus est un véritable superlatif qui peut être généralisé par *quisque* (Tite-Live, XXIII, xv, 6, Lucrèce, I, 390), ou renforcé par *vel* (Térence, *Eun.* 1081) : parmi ceux qui peuvent réclamer le secours de Cicéron, Archias vient *tout à fait* en première ligne. Au contraire, suivant Richter-Eberhard (cf. sa note *in Verr.* V, x, 26), *vel* atténuerait et affaiblirait le sens du superlatif : Archias viendrait, si l'on veut, *peut-être*, en première ligne.

Hic, celui que je défends. *A. Licinius.* Les étrangers prenaient le nom gentilice de celui qui leur avait fait obtenir le droit de cité : de là *Licinius.* Ils adoptaient aussi d'ordinaire son prénom. Mais aucun des Lucullus que nous connaissons ne s'appelle *Aulus.* La règle n'était peut-être pas absolue. — Ici (et aussi 4 et 9, *fin*) Cicéron emploie à dessein, pour désigner celui qu'il va défendre, une forme qui est comme le signe extérieur de sa qualité de citoyen romain. Mais il dira § 25, *comm.*: si civis Romanus *Archias* legibus non esset. — *Archia* dans le manuscrit est une glose passée dans le texte.

Suo jure, dans son sens propre : non pas : de plein droit (*summo* ou *optimo jure*); ni usant de son droit (*jure suo*), mais en usant sur une chose *sienne.* C'est le développement de l'idée contenue dans *repetere. Prope* sert à adoucir l'application de termes de droit strict à un sujet où il ne s'agit au fond que de reconnaissance. Voir l'*Introduction*, p. 10, note 1.

Quoad... potest. L'indicatif, parce qu'il s'agit de souvenirs conservés réellement et que la proposition est d'ailleurs indépendante. La construction de *quoad* avec le superlatif est assez rare en latin. Cependant on la trouve encore dans Tite-Live, I, xviii, 8.

Quoad longissime... respicere spatium præteriti temporis... pueritiæ memoriam recordari ultimam, construction croisée ou *chiasme.* — *Memoriam* ici : *tempus pueritiæ quod memoriæ occurrit.* Pour l'expression pléonastique *memoriam recordari*, cf. ici, 29 : *præsentire in posterum*, et voir Zumpt, *Latein. Gr.* § 747. — *Ultimam*, le plus loin possible du temps présent. — *Inde-repetens* résume la proposition *quoad... ultimam.*

Usque, qui accompagne souvent la préposition *a*, pouvait se joindre par analogie à un adverbe comme *inde.* Cf. *ad Att.* I, xiv, 14, *fin : usque istinc.*

Repetens est employé absolument : revenant en arrière. Cf. *de Orat.* I, xx, 91 : cum *repeteret* usque a Corace; *Tusc.* I, xlviii, 116, et *Acad.* II, v, 13.

Principem, proprement : celui qui agit le premier, qui marche devant, qui indique la route à suivre (*ingrediendam rationem*). Comme ce mot implique un mouvement vers un but, il régit l'accusatif avec *ad*; cf. *pro Sulla*, iii, 9. Il diffère d'*auctor* en tant qu'il indique moins l'impulsion que l'exemple. Voir Müller, *Lælius*, p. 189.

Ad suscipiendam... Suscipere rationem horum studiorum, c'est prendre la résolution de s'appliquer à l'étude des lettres, et à ce verbe correspondra *hortatu; ingredi rationem*, c'est se mettre à l'œuvre, c'est entrer (*ingredi*) dans cette étude, et à ce mot correspondra *præceptis.*

Hæc... hujus. De même, 2 : *hoc* ita dici quod alia quædam in *hoc* facultas sit ingenii neque *hæc* dicendi ratio; 16 : ex *hoc* esse *hunc* numero.

nullis aliquando saluti fuit, a quo id accepimus quo ceteris opitulari et alios servare possemus, huic profecto ipsi, quantum est situm in nobis, et opem et salutem ferre debemus. [2] Ac ne quis a nobis hoc ita dici forte miretur, quod alia quædam in hoc facultas sit ingenii neque hæc dicendi ratio aut disciplina, ne nos quidem huic *uni* studio penitus

VARIANTES : possum'. — huic cuncti, *corr.* Lambin.

Saluti fuit. Comme on dit d'un accusé qu'il est *in periculo* (voyez 3, *fin*), on dit aussi du secours que prête un défenseur : *opem et salutem ferre*, *opitulari*, *servare*. Cf. Horace, *S.* I, IV, 98 : *incolumis* laetor quod vivit in urbe; et ici v, 9 : Gabinii, quam diu *incolumis* fuit, levitas.

Ceteris... alios, s'opposent à *huic ipsi*. La différence de sens des deux premiers mots est toujours observée dans Cicéron : voir Draeger, *H. S.* I², 104-5. Des accusés (*ceteri*) qu'a défendus Cicéron, une partie seulement (*alii*) a été sauvée. Cf. ici 13 : quantum *ceteris*... quantum *alii*... tantum *mihi* egomet... sumpsero.

Possemus. Possumus ne pourrait se défendre ni grammaticalement, ni pour le ton : quel orateur parlerait ainsi de *son pouvoir* sans sotte vanité ?

Est situm in aliquo, équivaut à *est penes* aliquem ou *est in* alicujus *potestate*. Cf. *de Fin.*, I, XVII, 57, et *pro Mur.* XXXIX, *comm.*, 83.

Ferre. L'expression habituelle *opem ferre* a entraîné de très bonne heure l'association de mots *opem salutemque ferre*. On lit même dans Tacite, *Ann.* XIII, 41 : *quod salutem ipsis tulit*.

2. *Ita*, après *hoc*, pléonasme fréquent chez Cicéron. Cf. *de Leg.* II, XXII, 31 : neque *hoc*, quia sum ipse augur, *ita* sentio, et les exemples cités par Müller, *Lælius*, p. 81.

Miretur quod...sit : le subjonctif, parce que l'écrivain donne le motif d'une opinion *étrangère*, celle du sujet indéterminé (*quis*) de *miretur*. Madvig, § 357 *a*.

Facultas ingenii, la poésie qui est avant tout un don naturel (18, poetam *natura ipsa* valere); *dicendi ratio aut disciplina*, l'éloquence à laquelle profitent davantage l'exercice et l'étude. Remarquez que Cicéron évite ici, comme presque partout, de se prononcer sur le caractère propre de l'éloquence.

Alia... neque hæc. On attendrait une opposition : *non hæc*, ou en rattachant ce membre de phrase plus directement à celui qui précède : *alia atque hæc ratio*. Mais la forme en quelque sorte parallèle *neque hæc* surcharge moins la phrase, et l'on trouve ailleurs dans Cicéron des propositions qui paraissent opposées les unes aux autres et que relient cependant *et* (ici 16: quodsi non... fructus ostenderetur... *et* si delectatio peteretur), *ac* (ici 11 : non jus confirmat *ac* tantummodo indicat), *ac non* (*pro Roscio Am.* XXXIII, 92), enfin, comme ici, *neque* (*de Orat.* II, XXXIV, 146 : hoc instrumentum causarum in forum deferre, *neque* ut quæque res delata erit, tum denique scrutari). Cf. *de Fin.* I, I, 1 : *non tam... sed.* — Hand, *Turs.* IV, p. 102, soutient qu'ici *neque* affaiblit la force et l'élégance de l'expression. Pour le dernier point tout au moins, on peut bien n'être pas de son avis.

Ratio aut disciplina. Aut, à cause de la négation *neque ;* on eût employé *ac* dans une proposition affirmative.

Ne... quidem, forme elliptique facile à compléter : *ut Archias non uni studio, scilicet poeticæ arti, deditus fuit* (il est appelé § 3 : *summus poeta atque eruditissimus homo*), *sic ego non huic uni eloquentiæ studio*, etc.

Huic uni studio, à l'éloquence. Cicéron veut qu'on s'y prépare, et s'y est préparé lui-même par des études générales : *pro Mur.* XXX, 64 : fatebor me quoque *in adulescentia* diffisum ingenio meo quæsisse *adjumenta doctrinæ*. — On devine ici une allusion discrète à ses essais poétiques.

Penitus. Joignez *penitus uni unquam* : je ne me suis pas appliqué à *un seul* genre d'études, uniquement et *en tout temps*.

unquam dediti fuimus. Etenim omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinc*ul*um, et quasi cognatione quadam inter se continentur.

II. [3] Sed ne cui vestrum mirum esse videatur me in quæstione legitima et in judicio publico, cum res agatur apud prætorem p*opuli* R*omani*, lectissimum virum, et apud severissimos judices, tanto conventu hominum ac frequentia, hoc uti genere dicendi quod non modo a consuetudine judiciorum, verum etiam a forensi sermone abhorreat, quæso

VARIANTES : uinclum. — questione... prætorem P. R.

Fuimus, et non *sumus*, parce qu'il s'agit de lectures et d'études achevées, qui ont duré un certain temps. De même : 7, adscripti *fuissent* (et non *essent*); 10, *fuerit* (et non *sit*) adscriptus. Voir Madvig, *Gr. Lat.* § 344 et surtout *Op. Acad.* II, 218 *s.*

Etenim, plus fort qu'*enim*, amène la réflexion générale qui clôt le premier développement.

Quæ ad humanitatem pertinent, c'est-à-dire *quæ aliquem* humaniorem *efficere possunt*. Le mot, adjectif ou substantif, résume les connaissances qui sont le propre de l'homme ou qui, pour mieux dire, sont l'homme même. Voir Aulu-Gelle, *N. Att.* XIII, XVII, 1.

Quoddam. Souvent l'expression reste indéterminée, non parce que l'idée manque de précision, mais parce qu'elle est trop compréhensive. *Quidam* (cf. τίς) ajoute alors une force particulière au mot qu'il accompagne et que d'ordinaire il précède. Ici : un lien *d'une nature particulière*, un *véritable* lien. Voir Naegelsbach, *Lat. Stil.* p. 237, et cf. ici § 29 : nunc insidet *quædam* in optimo quoque virtus.

Quasi... quadam atténuent la hardiesse de la métaphore *cognatione*. De même § 18 : *quasi.. quodam... quasi aliquo*, et 3, *fin : prope... quodam*. Voir Zumpt, *L. G.* 707.

Continentur, sont *tenues*, réunies les unes aux autres. Cf. *de Orat.* III, VI, 21 : est etiam illa Platonis (*Epinom.*, p. 992 A) vera... vox omnem doctrinam harum ingenuarum et humanarum artium uno *quodam* societatis *vinculo contineri*.

II. 3. *Legitima*. Le procès d'Archias (*judicium publicum*) ne ressemble pas aux procès ordinaires (*causa privata*, *judicium* ou *jus privatum*), qui ne traitent que d'intérêts privés ou de questions pécuniaires; il s'agit ici d'une question d'État (*quæstio de civitate*), et le *reus*, en cas de condamnation, tomberait sous le coup de la *lex Papia*.

Lectissimum se dit de personnes dont on ne veut ou dont on ne peut faire un éloge détaillé et précis. Cf. *de Inv.* I, XXXI, 52 : tu... uxorem habere *lectissimam* maxime vis. Antoine à Cicéron, *ad Att.* X, VIII, 1 : Dolabellam et Tulliam tuam, feminam *lectissimam*. *Div. in Cæc.* IX, 29 : M. Cæcilium, fratrem tuum *lectissimum*... adulescentem. Tel était ici justement le cas, puisque ce préteur est Quintus Cicéron, le frère de l'orateur.

Tanto conventu. Rapprochez les mots qui vont suivre : *hoc concursu hominum litteratissimorum*. Le grand nombre des assistants, en donnant plus d'éclat et de solennité au procès, semblait restreindre d'autant la liberté de l'orateur.

A consuetudine... sermone et *accommodatam... non molestam*, deux chiasmes. — *A consuetudine*. Cicéron *pro Sestio*, LV, 119, s'excuse de parler des poètes au forum.

Verum etiam, forme qu'affectionne Cicéron (ici aux §§ 4, 5, 6, 14, 21, 31), qu'on ne trouve pas avant lui, et qu'éviteront Tacite et d'autres auteurs. Voir Stuerenburg[1], pag. 34-5 et Draeger : *Hist. S.*, II[1], p. 125, 3.

Judiciorum... forensi. Les deux mots sont d'ordinaire associés; *Brut.*, XXXI, 120 : liberior oratio quam patitur consuetudo *judiciorum ac fori*, etc.

a vobis, ut in hac causa mihi detis hanc veniam, accommodatam huic reo, vobis, quemadmodum spero, non molestam, ut me pro summo poeta atque eruditissimo homine dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum, hac vestra humanitate, hoc denique prætore exercente judicium, patiamini de studiis humanitatis ac litterarum paulo loqui liberius, et in ejus modi persona, quæ propter otium ac studium minime in judiciis periculisque tractata est, uti prope novo quodam et inusitato genere dicendi. [4] Quod si mihi a vobis tribui concedique sentiam, perficiam profecto, ut hunc A. Licinium non modo non segregandum, cum sit

Variante : pretore.

Quæso a vobis.... L'année précédente Cicéron disait dans le *pro Mur.* XXIX, 61 : Et quoniam non est nobis hæc oratio habenda aut in imperita multitudine aut in aliquo conventu agrestium, audacius paulo de studiis humanitatis quæ et mihi et vobis nota et jucunda sunt, disputabo. — Matthiae objecte que le raisonnement de Cicéron, suivi de près, paraît des plus bizarres, et repose sur une tautologie : *ne cui mirum videatur me uti genere dicendi quod a consuetudine judiciorum abhorreat..., quæso a vobis ut me... patiamini uti inusitato genere dicendi.* Mais il ne remarquait pas que les propositions intermédiaires, qui seraient indépendantes dans une langue moderne, contiennent les différents termes et marquent le progrès du raisonnement : *ne cui mirum videatur me uti novo genere dicendi, quæso ut mihi detis hanc veniam, accommodatam et huic reo... et vobis... et huic prætori : ergo patiamini...*: les derniers mots n'en représentent que la conclusion.

Detis veniam... ut... patiamini. Pléonasme fréquent avec les verbes qui contiennent l'idée de *permettre*. César, *B. G.* I, XXXV, 3, *permitteret ut... liceret.* Voir les nombreux exemples de Cicéron que cite Zumpt, *Lat. Gr.* 750.

Non molestam, qui, je l'espère, ne vous coûtera pas trop.

Homine... hominum... humanitate... humanitatis. Un moderne trouverait qu'il y a là quelque abus. — La forme abstraite *hac vestra humanitate* (au lieu de *coram vobis tam humanis*) a été choisie pour correspondre à *hoc concursu*.

Hoc prætore. Quintus Cicéron aimait les lettres et la poésie; nous avons de lui vingt vers *de signis cælestibus;* en pleine campagne il faisait des tragédies (*Ep. ad Quint.* III, VI, *fin* et IX, 6) avec une rapidité toute militaire, toute *césarienne*, et, ce qui dénote mieux encore un lettré, ce fut lui qui publia le poème de Lucrèce.

Exercente judicium, cf. 32, *fin :* ab eo, qui *judicium exercet.* C'est l'expression technique pour dire : présider aux débats d'une affaire.

In ejus modi persona : alors qu'il s'agit d'un homme d'un tel caractère (*persona*). Le mot résume comme chez nous les sentiments, la condition, le genre de vie particulier d'une personne *connue.*

Tractata est. Personam aliquam tractare, expression assez fréquente (*pro Rosc. com.* VII, 20, *de Off.* III, XXIX, 106; Quintilien, IV, I, 13) dans le sens de : jouer un rôle, représenter un personnage. Cicéron la renouvelle ici et lui donne une vivacité particulière, en la rapprochant, par le voisinage de *judiciis periculisque*, de son sens étymologique (*tractare*, fréquentatif de *traho*). — *Est* et non pas *sit*, parce qu'il s'agit non de ce qu'a dû être, mais de ce qu'a été en fait son genre de vie.

4. *Tribui concedique.* Le premier verbe désigne un acte de justice, le deuxième une pure libéralité.

Segregandum. Rattachez l'auxiliaire exprimé à la fin de la phrase, mais en le

civis, a numero civium, verum etiam, si non esset, putetis asciscendum fuisse.

III. Nam ut primum ex pueris excessit Archias atque ab *i*is artibus, quibus ætas puerilis ad humanitatem informari solet, se ad scribendi studium contulit, primum Antiochiæ, — nam ibi natus est loco nobili, — celebri quondam urbe et copiosa atque eruditissimis hominibus liberalissimisque studiis a*f*fluenti, celeriter antecellere omnibus ingenii gloria contigit. Post in ceteris Asiæ partibus cunct*a*que Græci*a* sic ejus adventus celebrabantur, ut famam ingenii ex*s*pectatio

VARIANTES : assciscendū. — ab his. — afluenti. — cunctæque Greciæ, *corr.* Madvig, *Op. Acad.*, II, p. 308.

sous-entendant ici au présent *esse*, comme en avertit le temps (*sit*) de la proposition dépendante.

Asciscendum, suppléez : in numerum civium. A supposer qu'il ne fût pas citoyen, on *aurait dû* depuis longtemps lui conférer le droit de cité. Dans le style direct: non modo non segregandus est, sed etiam, si non esset, asciscendus *fuit*. — Pour le raisonnement, cf. *pro Cæc.* xxxv, 102 : quod si adimi civitas A. Cæcinæ lege potuisset, magis... quæreremus quemadmodum spectatissimum hominem... retinere possemus quam uti nunc... quisquam exsistat qui huic ademptam civitatem esse dicat. — Ici, comme dans le *pro Roscio comoedo* et dans le *pro Milone*, des deux parties du discours, l'une comprendra l'exposé des preuves qui tiennent à la cause (§ 32 : quæ *de causa* dixi); l'autre, la cause étant supposée gagnée sans conteste, contiendra comme par surcroît de nouveaux arguments : *pro Mil.* xxxiv, 92 : *extra causam* etiam... multa.

III. *Nam... ex pueris.* Cicéron semble se souvenir d'une charmante narration de Térence qu'il a citée ailleurs (*de Or.* II, lxxx, 327, *de Inv.* I, xxiii, 33, etc.) comme un modèle du genre, et qui commence de même : nam is postquam *excessit ex ephebis*. Les mots *ex pueris excessit* sont une traduction de l'expression grecque : ἐκ παίδων, ἐκ τῶν ἐφήβων ἐξέρχεσθαι.

Puerilis ad humanitatem. Il y a une opposition voulue entre ces deux mots.

Primum Antiochiæ. On attendrait ensuite un verbe ayant pour sujet Archias. Mais après la parenthèse, la tournure est légèrement modifiée: de là *contigit*. Cicéron a employé des anacoluthes bien autrement fortes. Voir celles que cite, en les distinguant d'après leur nature, Krüger, *Lat. Gr.* § 671 et *s.*

Loco, comme dans toutes les expressions où il est joint à *natus* : d'une *famille.*

Quondam. Après avoir beaucoup perdu à la chute des Séleucides, à qui elle servait de capitale, la ville d'Antioche dut, comme toutes celles d'Asie, subir le contre-coup des discordes intérieures de la république, de la guerre sociale et surtout des guerres civiles. Et cependant Strabon dit encore d'elle, XVI, ii, 5 : οὐ πολὺ λείπεται... Σελευκείας.

Celebri quondam urbe. Il faut ou bien regarder cet ablatif comme une exception à la règle qui veut que dans ces périphrases la préposition soit exprimée (Zumpt, § 399 ; Krüger, § 387, rem. 1, et Gossrau, § 275, 2, admettent cette exception); ou bien lire avec Richter, suivant la conjecture de Hirschfelder : *quondam in urbe.* Mais la place de la préposition serait là quelque peu singulière.

Contigit, seul passage de Cicéron où ce verbe se trouve construit avec un infinitif. Après lui, cette tournure devient habituelle chez les poètes et même dans la prose (Velléius, Pline le Jeune, Tacite). Dans Cicéron même on a comme tournure parallèle : *Epist.*, VI, xi, 1 : nec enim acciderat mihi opus esse. — Suppléez *ei.*

Famam ingenii. L'artifice même de la phrase marque le progrès de la réputation

hominis, exspectationem ipsius adventus admiratio*que* superaret. [5] Erat Italia tum plena Græcarum artium ac disciplinarum; studiaque hæc et in Latio vehementius tum colebantur quam nunc isdem in oppidis, et hic Romæ propter tranquillitatem *rei publicæ* non neglegebantur. Itaque hunc et Tarentini et Regini et Neapolitani civitate ceterisque præmiis donarunt, et omnes, qui aliquid de ingeniis poterant judicare, cognitione atque hospitio dignum existimarunt.

Variantes : *Les mots* expectatio hominis *sont de la même main à la marge.* — admirationemque. — grecarū. — tranquillitatē p. r. — premiis.

d'Archias à mesure qu'il était mieux connu. Cf. ce fragment peut-être altéré de Cicéron à propos de Caton d'Utique (*Frg.* 15; Macrobe, *Sat.* VI, II, 33) : contingebat in eo, quod plerisque contra solet, ut majora omnia re quam fama viderentur : id quod non sæpe evenit, ut *exspectatio cognitione, aures ab oculis vincerentur;* et *de imp. Pomp.* XI, 30, en parlant de Pompée : quod bellum *exspectatione* ejus attenuatum est, *adventu* sublatum.

Ipsius, le *poète présent* étant opposé, comme le serait une autre personne, à la *réputation* du poète encore absent. *Ipsius* est avec *adventus* un génitif subjectif (*Archias advenerat*), avec *admiratio* un génitif objectif (Archiam *admirabantur*).

5. *Erat Italia.* Cicéron détache cette phrase par une *asyndète*, afin de faire ressortir, dans la suite des voyages d'Archias, cette nouvelle étape qui va conduire le jeune poète à Rome. *Italia*, la Grande-Grèce, où l'on parlait généralement grec, par opposition au Latium, où l'on parlait latin. Plus bas, au § 10, en parlant des villes du sud de l'Italie, Cicéron dira : in *Græcia*.

In Latio. Cicéron fait dire à Crassus, *de Or.* III, XI, 43 : nostri (urbani) *minus* student litteris *quam Latini.* On remarque que jusqu'à cette époque tous les poètes de Rome étaient sortis des colonies latines, et que les principaux genres de poésie nationale, la *satura* (Lucilius) et les *fabulæ togatæ* (Atta et Afranius), étaient alors plus florissants que jamais.

Tranquillitatem. Cicéron, en parlant des misères de son temps, a souvent rappelé non sans regret cette longue période d'une paix presque ininterrompue qui dura des Gracques à la guerre des Marses.

Hunc et.. . Les trois premiers *et.*, *et.*. *et* se correspondent; le quatrième amène, en opposition à tout ce qui précède, une proposition plus générale.

Tarentini.... Rhegium et *Naples* (*pro Balbo*, VIII, 21) étaient *fœderatæ civitates*, ainsi que Locres, où Archias reçut aussi le droit de cité. Voir au § 10. Les villes grecques accordaient habituellement ce droit aux étrangers de distinction qui pouvaient ainsi, contrairement à la coutume romaine (*pro Balbo*, XII, 29, et *pro Cæc.* XXXIV, 100, *fin*), être citoyens de plusieurs villes à la fois. — Il y a ici (et § 10) une difficulté sérieuse pour Tarente qui, d'après Velléius, I, XV, 4, serait devenue colonie romaine en 631-123, et qui par conséquent n'était plus, quand Archias y vint, une *fœderata civitas.* Velléius s'est-il trompé de date, quoique les historiens ne doutent pas de la vérité de son témoignage (Mommsen cité par Marquardt, *Röm. St. Verw.* I, p. 39, note sur 30), ou l'expression de Cicéron serait-elle simplement inexacte, en ce sens que Tarente aurait accordé divers honneurs à Archias, mais que les deux villes nommées après Tarente auraient seules ajouté aux *cetera præmia* le droit de cité?

Ceteris præmiis, des présents et des couronnes. Cf. les *corollaria* que les villes grecques offraient aux comédiens (*in Verr.* IV, XVI, 35 et 49).

Aliquid... judicare. Cf. 6 : qui *aliquid* percipere et audire studebant; *Brut.* LXXI, 249 : hic (Cæsar) cum ego (Brutus) *judicare* jam *aliquid* possem, abfuit.

Hac tanta celebritate famæ cum esset jam absentibus notus, Romam venit Mario consule et Catulo. Nactus est primum consules eos quorum alter res ad scribendum max*i*mas, alter cum res gestas, tum etiam studium atque aures adhibere posset. Statim Luculli, cum prætextatus etiam tum Archias esset, eum domum suam receperunt. † Sed etiam hoc

VARIANTE : maxumas.

Hac tanta. Cf. 16 : *hic tantus* fructus ; et *in Verr.* V, IX, 23 : *hæc* in uno homine *tot* constituta ut... etc.

Absentibus équivaut tout à fait pour le sens à *vel absens.* Ce mot, qui exprime l'éloignement de deux personnes ou de deux groupes de personnes, peut se joindre aussi bien à un groupe qu'à l'autre et il est joint quelquefois à l'un et à l'autre : Virgile, *Én.* IX, 63 : (lupus) sævit in *absentes : de Off.* III, XXXIII, 121 : et præsens tecum propediem... et dum aberis *absens* loquar ; Virgile. *Én.* IV, 83 : illum *absens absentem* auditque videtque.

Mario consule et Catulo, en 102. Pour le nombre et la place de *consule*, cf. *Brutus*, XLIII, 161, LXXXIX, 306, et XCVI, 328, et *de Rep.* I, IX, 14 : Tuditano consule et Aquilio.

Nactus est primum. Après *Romam venit*, asyndète explicative. — A *primum* correspondent ensuite : *Statim...*, *Erat temporibus illis*, et *Interim satis longo intervallo.*

Alter res... : Marius qui *durior ad hæc studia videbatur* (voir ici les §§ 19-20). Salluste, *Jug.* LXXXV, 32, lui fait dire : *neque litteras Græcas didici.* — *Res ad scribendum maximas.* Cf. 19 : et *Cimbricas res* adulescens attigit. Cicéron avait lui-même chanté les victoires de Marius.

Alter : Q. Lutatius Catulus. Cicéron loue son savoir et la finesse de son goût : *Brut.* XXXV, 132 : *multæ litteræ..., incorrupta quædam Latini sermonis integritas ;* et il a fait de lui un des interlocuteurs les plus instruits et les plus spirituels de son *de Oratore.* On citait de Catulus des discours, une histoire de son consulat, et aussi des épigrammes érotiques dont il reste quelques vers et qu'ont surtout vantées Martial, I, *præf.* et Aulu-Gelle, *N. A.*, XIX, IX, 10.

Res gestas ; suppléez *suppeditare.* Un zeugma a causé l'emploi d'*adhibere* après *aures.*

Cum... tum etiam, et de même § 31 ; cf. *in Verr.* V, 83, *fin* et 87, et voir Draeger, *Hist. Synt.* II, p. 554, 3.

Luculli. Le chef de la famille, *Lucius* Licinius Lucullus, préteur en 103, alla comme propréteur, en 102, combattre en Sicile les esclaves révoltés. Accusé au retour de sa province par Q. Servilius l'augure, il dut partir pour l'exil, et s'établit peut-être à Héraclée (voir IV, 6). Cf. Peter, *Hist. Rom. Rel.* I, CCLXXXIV. Ses fils étaient *Lucius*, qui combattit Mithridate et fut surnommé plus tard *Ponticus*, et *Marcus*, proconsul de Macédoine en 72, qui obtint le triomphe à la suite de ses victoires contre les Parthes. C'est à ce dernier, édile curule en 79, que s'attacha surtout Archias. — Le pluriel *Luculli*, parce que Lucullus le père a été accusé et qu'il a dû s'exiler l'année même où Archias vint à Rome ; ce sont ses fils qui ont reçu à Rome Archias dans leur maison.

Prætextatus. Il est clair que, pour relever les qualités naturelles d'Archias, Cicéron exagère ses premiers succès et qu'il recule à une époque trop éloignée et ses voyages et le moment où il est devenu célèbre. — Pour l'expression même de *prætextatus*, l'orateur l'applique par une inexactitude voulue au jeune Grec qui devait devenir citoyen romain. Cf. le même mot employé en parlant du fils de Sopater, jeune Sicilien non citoyen, *Verrines*, II, XXXIII, 80.

Domum suam. Pour l'absence de la préposition, voyez Madvig, *Gr. L.* § 233.

† *Sed etiam.* Ces mots semblent une variante déplacée de *verum etiam* qui suit. Ils tiennent probablement la place d'une simple liaison *jam, atque* etc. et d'un verbe : *erat* ou *fuit.* Halm lit : *erat jam hoc ;* Eberhard : *et erat hoc ;* Hirschfelder conjecture : *videbatur.* Peut-être pourrait-on lire : *Erat illud* solum ingenii.., verum *hoc* etiam naturæ.

non solum ingenii ac litterarum, verum etiam naturæ atque virtutis, ut domus, quæ hujus adulescentiæ prima † fuerit, eadem esset familiarissima senectuti. [6] Erat temporibus illis jocundus Q. Metello illi Numidico et ejus Pio filio, audiebatur a M. Æmilio, vivebat cum Q. Catulo et patre et filio, a L. Crasso colebatur, Lucullos vero et Drusum et Octavios et Catonem et totam Hortensiorum domum de-

† *Fuerit.* Je proposerais : *adfuerat*, qui aura produit *prima fuerat*, puis *fuerit*. Je ne vois pas qu'il y ait eu plus de hardiesse à dire : *Lucullorum domus adfuit Archiæ adulescentiæ*, qu'à continuer par : *eadem esset familiarissima* senectuti, et dans le § suivant : totam Hortensiorum *domum devinctam* consuetudine cum teneret. Weiske a proposé *favit*, Madvig *patuit*.

6. *Temporibus illis*, dans les années qui suivirent l'an 102.

Jocundus. Je conserve l'orthographe du manuscrit malgré ce passage d'un ouvrage postérieur de Cicéron : *de Fin.* II, IV, 14 : *iuvare* dicitur *ex eoque jucundum*.

Q. Metello illi. De même, 16 : Catonem *illum* senem. Il s'agit de Q. Métellus Numidicus, le vainqueur de Jugurtha (109 et 108). Il est probable que c'est par l'intermédiaire des Lucullus (26, *per Lucullos*) qu'Archias connut Métellus.

Ejus Pio filio. Il fut consul en 80. L'origine de ce surnom est ainsi indiquée par Velléius Paterculus, II, XV, 4 : expulsum civitate a L. Saturnino tribuno plebis, quod solus in leges ejus jurare noluerat, *pietate sua*, auctoritate senatus, consensu populi Romani restituit patrem. La place de *Pio* peut avoir été choisie pour rappeler avec force l'origine de ce surnom. Cependant on lit *Brutus*, XXVI, 98 : Ser. Galba cujus *Gaio* filio. — Métellus Pius fut préteur en 89. Cicéron parlera encore (8 et 26) de ce protecteur d'Archias, qu'il présente comme étant pour lui *familiarissimus suus*.

M. Æmilio : Scaurus. Sur lui voyez *Brutus*, XXIX, 160 s. et *de Or.* I, XLIX, 214.

Cum Q. Catulo. Pour le singulier cf. *de Off.* I, XXX, 109. — Nous avons parlé du père dans la note sur *Alter cum res* § 5, p. 29. Les *Scholia Bobiensia* disent à tort : *ambo* Cinnana dominatione proscripti sunt. Cela n'est vrai que du père, et le fils échappa à la proscription. Consul en 78, le second Catulus mourut en 70, et c'est à sa mort que Cicéron se sentit surtout isolé dans le sénat : *ad Att.* I, XX, 3 : illud velim existumes me hanc viam optimatem *post Catuli mortem* nec præsidio ullo nec comitatu tenere.

Licinio Crasso, le célèbre rival de Marc Antoine l'orateur, mort en 91. C'est sans doute dans la maison de Crassus, où venaient le jeune Cicéron et ses cousins, que celui-ci reçut sinon les leçons, du moins les conseils d'Archias. — Il y a *anaphore* dans la construction de tous ces verbes jusqu'aux mots *a L. Crasso colebatur* qui forment un chiasme avec les propositions précédentes.

Drusum, le célèbre tribun Livius Drusus, tué en 91, et dont la *lex de civitate sociis danda* fit éclater la guerre sociale.

Octavios. Le plus célèbre est le consul de 87, collègue de Cinna et proscrit par lui. Cicéron, *Brutus*, LXII, 222, cite deux *Octavii* parmi les bons orateurs politiques de cette époque.

Catonem désigne ici ou Caton d'Utique, ou, plus vraisemblablement, comme l'entend le Scoliaste, son père, qui mourut jeune, alors qu'il briguait la préture. Caton d'Utique était l'un des juges d'Archias, à moins que son élection comme tribun du peuple (62) n'eût précédé le procès : tout au moins il y assistait : 22, *hujus* proavus.

Hortensiorum. D'abord l'orateur, le rival de Cicéron, consul en 69 ; sans doute aussi son père, consul en 97, et son frère, qui se distingua en Grèce, comme légat de Sylla. — On voit par les noms de tous ces protecteurs d'Archias combien était étendu parmi les Romains de ce temps le cercle où l'on cultivait, où l'on aimait les lettres grecques.

vinctam consuetudine cum teneret, afficiebatur su*m*mo honore, quod eum non solum colebant qui aliquid percipere atque audire studebant, verum etiam si qui forte simulabant.

IV. Interim satis longo intervallo, cum esset cum *M*. Lucullo in Siciliam profectus, et cum ex ea provincia cum eodem Lucullo decederet, venit Heracleam : quæ cum esset civitas æquissimo jure ac fœdere, adscribi se in eam civita-

VARIANTES : sumo. — cum L. Lucullo.

Afficiebatur summo honore. Entouré de la faveur de ces illustres familles, il recevait des autres toutes sortes de marques d'estime.

Si qui remplace le simple relatif en retenant l'idée d'un léger doute : *tous ceux qui s'avisaient* de se faire passer pour tels... Voir Zumpt, *L. G.* 740. C'est la formule employée dans les lois : ici § 7.

IV. *Satis longo intervallo.* Suivant Drumann, IV, p. 200, il n'y eut pas à la lettre *satis longum intervallum*, et Archias ne vint pas de la Sicile à Héraclée. Mais l'obscurité de ce passage et les inexactitudes de l'orateur seraient volontaires : Cicéron évitait à dessein de rappeler trop clairement et la condamnation de Lucullus le père et les efforts de son fils pour tirer vengeance de ses accusateurs.

Cum esset cum M. Lucullo. La construction est bizarre, et il semble qu'il faudrait régulièrement : cum ex Sicilia cum Lucullo, *quocum* eo profectus erat, decederet...; peut-être Cicéron a-t-il voulu simplement éviter ici comme dans tous ses discours (Merguet, *Lexicon zu den Reden des Cicero*, I, p. 749 *a*) et *quo cum* et *cum quo*. — Le manuscrit donne *cum L. Lucullo.* Mais il ne peut être question ici de Lucullus le père, qui vivait depuis longtemps dans l'exil (après 101) ; ni de Lucius, le vainqueur de Mithridate ; nous connaissons par les historiens et par Cicéron (*Acad.* IV, I, 1) les principaux événements de sa vie et il n'y est question ni de magistrature ni de voyage en Sicile. Aussi s'accorde-t-on à rétablir ici le nom du second des fils, *Marcus* Lucullus. Mais celui-ci, édile curule seulement en 79, n'aurait pu, à l'époque dont il s'agit (plusieurs années après 102 et avant 89), être envoyé comme magistrat dans une province. On est ainsi forcé de supposer qu'il fit en Sicile le voyage où Archias l'accompagna, pour des affaires privées. Mais alors on ne peut nier que : *ex provincia decedere*, expression consacrée pour le voyage de retour des magistrats, ne soit ici tout à fait impropre.

Heracleam. Comme cette ville n'est pas sur la route la plus courte de la Sicile à Rome, et que le crédit de Lucullus (6, *auctoritate et gratia Luculli*) y fit obtenir à Archias le droit de cité, on suppose avec assez de vraisemblance que c'était là que L. Lucullus le père vivait en exil.

Civitas. Dans sa dissertation sur le *pro Archia*, p. 87-8, Lattmann citant Rubino *Zeitschr. f. A. W.*, 1844, p. 873, tire de l'emploi rigoureusement exact de ce mot un argument contre ceux qui contestaient l'authenticité du discours. On remarque en effet que Cicéron et les auteurs de son temps ne désignent les villes alliées par le mot *civitas* que lorsqu'ils parlent de l'époque qui a précédé la loi *Julia* (de 91, exactement : *lex L. Julii Cæsaris de civitate cum sociis et Latinis communicanda*) ; ainsi ici §§ 7 et 10 ; ailleurs, lorsqu'il n'est plus question de cette période et qu'on est ramené à l'époque du procès, Héraclée et les villes italiennes sont désignées par les mots : 8, integerrimi *municipii.*.; 10, post legem Papiam in eorum *municipiorum* tabulas ; 31, auctoritate *municipii.*

Æquissimo jure ac foedere. Le traité qui liait Héraclée à Rome (*pro Balbo*, XXII, 50 : prope singulare fœdus Pyrrhi temporibus C. Fabricio consule [278] ictum), était si avantageux qu'après la guerre sociale cette ville, de même que Naples, n'y renonça qu'avec beaucoup de répugnance, alors que cependant elle recevait en échange le droit de cité : de là *æquissimum.*

tem voluit, idque, cum ipse per se dignus putaretur, tum auctoritate et gratia Luculli ab Heracliensibus impetravit. [7] Data est civitas Silvani lege et Carbonis, SI QUI FOEDERATIS CIVITATIBUS ADSCRIPTI FUISSENT : SI TUM, CUM LEX FEREBATUR, IN ITALIA DOMICILIUM HABUISSENT ET SI SEXAGINTA DIEBUS APUD PR*ætorem* ESSENT PROFESSI. Cum hic domicilium Romæ multos jam annos haberet, professus est apud pr*ætorem* Q. Metellum, familiarissimum suum. [8] Si nihil aliud nisi de civitate ac lege dicimus, nihil dico amplius; causa dicta est. Quid enim horum infirmari, Gra*ti*, potest? Heracleæne esse tum adscriptum negabis? Adest vir

VARIANTES : Silani : *corr.* Manuce. — ap̄. PR. — ap̄. PR. q. metellum. — gratis.

Adscribi se voluit. Sur cet emploi de *se* après *volo* avec un infinitif passif, voir Madvig, 389, rem. 4.

7. *Data est civitas*, asyndète pour désigner plus vivement à l'attention le point sur lequel va porter toute la discussion : comment et à quelles conditions le droit de cité a-t-il été donné à toute une classe d'étrangers et parmi eux à Archias. — *Civitas... si qui*, sc. Romana iis qui, etc.

Silvani lege et Carbonis, ou encore *lex Plautia Papiria.* Il s'agit du plébiscite de 89, proposé par les tribuns M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbon; les clauses en sont rappelées un peu plus bas. Nous ne le connaissons que par ce passage du *Pro Archia.*

Si qui. Voir la note sur *si qui forte*, chap. III, *fin*, p. 31.

Fœderatis civitatibus : ou ablatif de lieu, la proposition *in* étant sous-entendue; cf. *pro Balbo*, XII, 30 : *in græcis civitatibus* videmus *Athenis* Rhodios... adscribi; et ici, 8; *Heracleæne*... adscriptum; — ou datif dépendant de *adscripti.*

Ferebatur. La loi devait être ainsi conçue : Si qui... adscripti *fuerint*..., si tum quum lex *feretur... habuerint.* Les verbes au futur antérieur ont passé au plus-que-parfait, mais au subjonctif à cause de *si;* le verbe au futur simple a passé à l'imparfait, ce temps servant en latin à exprimer le *futurum in præterito :* Madvig, 337, rem. 1; il a pu rester à l'indicatif parce que la proposition équivaut à *legis tempore.* Cf. § 20, la note sur *quæ gesserat.* — *Si* est répété, parce qu'il s'agit à deux reprises d'une nouvelle condition qui est de rigueur. *Et* est seulement devant le dernier *si*, parce que les deux dernières propositions sont toutes deux subordonnées à la première.

Sexaginta diebus. Le but de la loi était de combler par des recrues d'Italiens, *adscriptitii cives*, les vides de l'armée romaine. De là ce délai assez court.

Prætorem. Devant un des six préteurs qui tous pouvaient recevoir la déclaration.

Professi, sc. nomen.

Romæ, situation plus favorable que ne l'exigeait la loi qui disait *in Italia.*

8. *Nihil aliud nisi* équivaut à *nihil aliud quam* ou *nihil nisi.*

Civitate romana quam sibi vindicat Archias; *ac lege* Plautia Papiria, qua sibi datam esse civitatem defendit.

Causa dicta est. Cicéron aime ces points d'arrêt où il mesure tout ce qu'il a gagné sur l'adversaire : *pro Balbo*, VI, 15 : Atque ut ego sentio, *causa dicta est.* Temporum magis ego nunc vitio quam genere judicii plura dicam; *pro Roscio com.* V, 14 : Hic ego *si finem faciam dicendi*, *satis* fidei et diligentiæ meæ... *fecisse videar* cur secundum Roscium judicari debeat.

Grati. Ce Gratius, dont on ne trouve le nom qu'à ce passage et au § 12, nous est tout à fait inconnu.

Heracleæne. Première condition : *adscriptio in fœderatis civitatibus.* L'expression équivaut pour le sens, mais avec une forme moins hardie, à celle qui suit : *Heracliensem adscriptum.*

Tum, avant la promulgation de la loi

summa auctoritate et religione et fide, M. Lucullus, qui se non opinari, sed scire, non audivisse, sed vidisse, non interfuisse, sed egisse dicit. Adsunt Heraclienses legati, nobilissimi homines, — hujus judicii causa cum mandatis et cum publico testimonio venerunt, — qui hunc adscriptum Heracliensem dicunt. Hic tu tabulas desideras Heracliensium publicas, quas Italico bello, incenso tabulario, interisse scimus omnes. Est ridiculum ad ea quæ videmus nihil dicere, quærere quæ habere non possumus, et de hominum memoria tacere, litterarum memoriam flagitare, et cum habeas amplissimi viri religionem, integerrimi municipii jusjurandum fidemque, ea quæ depravari nullo modo possunt, repudiare, tabulas, quas idem dicis solere corrumpi, desiderare.

Si.... adscripti fuissent. Halm en lisant *tu eum* supprime cette indication.

Religione, parce que le témoin prête serment. *De Off.* III, XXIX, 104 : est jusjurandum adfirmatio *religiosa*; quod autem adfirmate *quasi deo teste* promiseris, id tenendum est.

Non opinari sed scire, même opposition que dans ce passage où Cicéron, suivant la doctrine de la nouvelle Académie, dit de lui-même *Acad. Prior.* II, XX, 66 : ego vero ipse magnus quidam sum *opinator*, non enim sum *sapiens*.

Cum mandatis et cum publico testimonio. On peut voir par les Verrines et en général par les discours de Cicéron combien étaient fréquentes alors ces députations des villes, sans cesse mêlées à Rome aux procès publics ou privés. Sénèque les indiquera comme une des causes qui attirent dans la capitale de toutes les parties du monde un grand nombre de provinciaux : *Consol. ad Helv.* VI, 2 : alios [adducit] necessitas officii *publici*, alios imposita *legatio*.

Hujus judicii... venerunt : sorte de parenthèse. La nature des compléments amenait forcément un autre verbe qu'*Adsunt*.

Adscriptum Heracliensem équivaut à *Heracleæ adscriptum*, avec cette nuance de plus : ita illic adscriptum *ut Heracliensis*, sicut est, *fieret*.

Hic, proprement : ici, à ce point de notre argumentation, tu opposes, etc. Ainsi commence d'ordinaire l'énoncé d'une objection à laquelle on ne répond pas sans quelque impatience. De même *in Verr.* V, 57 et 136 : *hic... audebis...; Epist.* VII, XIII, 1; *Phil.* VIII, IV, 11, etc.

Tabulas publicas, les archives de la cité conservées dans le *tabularium*. On ne connaît sur le sort d'Héraclée dans la guerre sociale que ce qu'en dit ici Cicéron.

Videmus. Leçon particulière à notre manuscrit, qui rappelle *adest*, *adsunt*, et s'oppose parfaitement à *quas habere non possumus*. La leçon de la vulgate *quæ habemus* rendrait encore plus choquante la répétition de ce mot dans les lignes qui suivent : *quæ habere non possumus... cum habeas... An... non habuit...*

Quærere, en parlant de ce qu'on ne peut atteindre. Ce verbe a souvent ce sens ironique. — *Ad ea quæ videmus nihil dicere, quærere quæ habere non possumus*, chiasme qui permet d'opposer fortement les deux verbes. — *Dicere... quærere — tacere... flagitare, — repudiare... desiderare*, trois groupes d'asyndètes *adversatives* reliés entre eux par *et... et*.

Hominum memoria, les dépositions des témoins; *litterarum memoria*, les preuves écrites.

Idem, pour accentuer la contradiction des paroles et des actes de l'accusateur. Cf. 15 : *Atque idem...*

Solere corrumpi. Cicéron présente ici cette accusation dans sa généralité banale

[9] An domicilium Romæ non habuit? is, qui tot annis *ante* civitatem datam sedem omnium rerum ac fortunarum suarum Romæ collocavit! An non est professus? Immo vero *i*is tabulis professus, quæ solæ ex illa professione collegioque prætorum optinent publicarum tabularum auctoritatem.

V. Nam cum Appii tabulæ neglegentius adservatæ dicerentur, Gabinii, quamdiu incolumis fuit, levitas, post dampnationem calamitas omnem tabularum fidem resignasset, Metellus, homo sanctissimus modestissimusque omnium, tanta diligentia fuit, ut ad L. Lentulum prætorem et ad

Variantes : annis civitatem. — 1re *main :* An non : 2e *main :* At non. — his tabulis.

Mais on verra à la fin de ce chapitre et au commencement du chapitre v, que des soupçons assez fondés pesaient sur la forme et sur le contenu des actes de certains préteurs, et il semble bien, d'après la réponse précise et particulièrement vive de Cicéron au chapitre v, 9, que l'adversaire avait dû, par quelque attaque indirecte, révoquer en doute l'exactitude des registres de Métellus.

9. *An domicilium*. Deuxième condition: *in Italia domicilium.*

Is qui. Richter a raison de ponctuer ainsi et de voir dans *is qui*... une réponse exclamative. La refutation d'une hypothèse est amenée de même par *qui : pro Mur.* XLI, 88 *fin* et *pro Sull.*, XXXII, 90 *fin.*

An non est professus. Troisième condition : *professio apud prætorem.*

Immo vero, négation énergique. Voir Hand, *Turs.*, III, page 231.

Illa professione collegioque. On pourrait ne joindre le pronom qu'à *professione*, et admettre que le deuxième substantif est suffisamment déterminé par le régime : *prætorum*, sc. illius anni. Mais il semble plus naturel de comprendre : ex *illa* professione atque *illo* collegio.

Optinent publicarum tabularum auctoritatem, font foi comme actes publics.

V. *Appii... Gabinii*, préteurs avec Métellus en 89. *Appius Claudius Pulcher*, le père du célèbre Clodius, consul par l'influence de Sylla en 79; le censeur Philippe, en 86, le raya du sénat, soit par esprit de parti, soit à cause de la négligence qu'avait montrée Appius dans ses fonctions. *P. Gabinius Capito*, accusé *de repetundis* par les Achéens, dont L. Pison défendait les intérêts (*Div. in Cæc.* XX, 64), et condamné quelques années après sa préture.

Calamitas. De même en parlant de Scaurus condamné et exilé : *de Off.* I, XXXIX, 138 : ille... in domum multiplicatam non repulsam solum rettulit, sed ignominiam et *calamitatem*. Remarquez l'allittération : *incolumis... calamitas.*

Resignasset. Resignare est proprement : enlever les sceaux d'un acte. C'est ici, avec plus de précision et sous une forme concrète, le même sens que *dissolvere* qui est employé si souvent au figuré : res odiosas (*de Or.* II, LVIII, 236), criminationem (*pro Rosc. Am.* XXIX, 82) *dissolvere.* La légèreté de Gabinius et ensuite sa condamnation ont faussé sinon ses actes eux-mêmes, du moins leur caractère (omnem tabularum *fidem*) en les rendant tous suspects. Florus a imité ce passage, II, XVII, 14 : Brutus ne quid ex constituti fide *resignaret*

Modestissimus, des plus scrupuleux : *Post red. in sen.* II, 4 : consules *modesti legumque metuentes.*

L. Lentulum, autre préteur de cette année 89, et qui, puisque Métellus vient à lui, était spécialement chargé des *quæstiones de falso* ou peut-être des *quæstiones de civitate.* Metellus voulait forcer le citoyen dont le nom était d'une écriture suspecte à prouver devant des juges (*et ad judices*) qu'il n'avait pas usurpé le droit de cité. On se demandera si cette *litura* existait dans une liste d'un autre magistrat, continuée par Métellus, ou dans les listes

judices venerit et unius nominis litura se commotum esse dixerit. His igitur tabulis nullam lituram in nomen † A. Licinii videtis. [10] Quæ cum ita sint, quid est quod de ejus civitate dubit*e*tis, præsertim cum aliis quoque in civitatibus fuerit adscriptus? Etenim cum mediocribus multis et aut nulla aut humili aliqua arte præditis gravat † in civitatem in Græcia homines imper*t*iebant, Reginos credo aut Locren-

Variantes : dubitatis, preserti̅. — vel gratuito grauat in — inperciebant...

mêmes que celui-ci avait fait dresser. *His tabulis* qui suit semble indiquer plus naturellement le dernier sens.

Venerit.. dixerit et non *veniret... diceret*, parce que les deux faits sont expressément marques comme des faits historiques, particuliers et indépendants. C'est ici une véritable anecdote : *un jour* Métellus est venu...

His tabulis. Halm et A. Eberhard lisent : his igitur *in* tabulis. Je conserve la leçon du ms. Cf. l'emploi sans préposition de *libro*, de *locis* accompagné d'un adjectif, et aussi d'autres noms avec *totus*. — *Igitur :* conclusion générale : *or*, *eh bien* .. — *His :* dans les registres que nous produisons : sinon les mêmes que ceux dont il vient d'être parlé, du moins dressés par le même magistrat et faisant partie de la même collection.

In nomen. † Au lieu de *in nomine* que donnent tous les éditeurs, Lambin, Baiter, Kayser, Madvig, ne pourrait on lire : *nullam lituram, nomen A. Licinii..?* Mommsen propose : *nulla in litura nomen.*

10. *Civitate*, droit de cité *à Rome*. Cf. 8 : de *civitate* ac lege ; 10 : post *civitatem* datam ; 25 et 26 : *civitate* donare.

Dubitetis. Tous les éditeurs corrigent la leçon du ms. et rétablissent le mode que veut la règle ordinaire : Zumpt, 562 ; Madvig, 372, *b*, rem. 6.

Præsertim cum, forme fréquente dans Cicéron ; ici 19 *fin*, et 26, *præsertim qui*.

Fuerit et non *sit :* il *était* inscrit antérieurement à la loi Plautia Papiria.

Mediocribus. L'adjectif *mediocris*, qui désigne proprement ce qui tient le *milieu* entre les hommes, les choses de valeur et ce qui n'en a pas, conduit naturellement à *nulla arte præditus*. Cf. *pro Balbo* VI, 14 : id... quisquam Cn. Pompeium ignorasse dicere audebit quod *mediocres homines*, quod *nullo usu*, *nullo studio præditi militari*, quod *librarioli* denique scire profitentur.

Humili aliqua, par exemple, d'après les idées romaines, les *scenici artifices*, dont il va être question. Opposer *de Or.*, I, III, 9 : omnium *laudatarum* artium... parentem quam φιλοσοφίαν... vocant.

Præditis gravat † *in.* Écartons d'abord la vulgate *gratuito*. Sans doute bien des villes grecques donnaient et *vendaient* le droit de cité. Mais pourquoi rappeler ici cette détestable coutume ? Est-ce pour faire entendre qu'Archias aurait pu recevoir ce que les autres devaient *acheter ?* La place même qu'occupe cette leçon dans le ms. principal, montre qu'elle provient d'un texte parallèle ou postérieur. — Mais quelle expression se cache sous *gravat in ?* Richter croyait à une abréviation déplacée de *in Græcia* (*in* $\overline{gra}$) ; Madvig et Benecke retranchent purement et simplement ces mots. Stuerenburg et Eberhard conjecturent *non gravate :* cf. *de Off.* II, 66 : et non *gravate* et gratuito ; mieux vaudrait ici paléographiquement : *haud gravatim ;* cf. Tite-Live, I, II, 3.

Græcia est suffisamment déterminé par le sens général et par les noms qui suivent : la *Grande-Grèce*.

Credo. Quand l'ironie tient à la pensée, à l'hypothèse elle-même, *credo* peut régir comme ici une proposition infinitive. De même *pro Roscio Am.*, XXI, 59, et *Verrines*, V, XXX, 78.

Reginos. Sur Rhégium et Tarente voir la note de la page 28.

Locrenses Epizephyrios, au sud du Bruttium.

ses aut Neapolitanos aut Tarentinos, quod scenicis artificibus largiri solebant, id huic summa ingenii prædito gloria noluisse! Quid? cum ceteri non modo post civitatem datam, sed etiam post legem Papiam, aliquo modo in eorum municipiorum tabulas inrepserunt, hic, qui ne utitur quidem illis in quibus est scriptus, quod semper se Heracliensem esse voluit, reicietur? [11] Census nostros requiris. Scilicet : est enim obscurum proximis censoribus hunc cum

VARIANTE : 1re *main :* scenicis; 2e *m.* scænicis.

Cum. Suivant Draeger, II, 742-3, *cum* dans le sens adversatif et concessif est, dans les auteurs postérieurs à Térence, toujours construit avec le subjonctif. En conséquence Eberhard retranche *cum;* Madvig, Baiter et Halm écrivent *inrepserint.* Je conserve avec Kayser et Klotz et *cum* et *inrepserunt*, en voyant ici une opposition à laquelle l'idée de temps reste liée, (cf. plus haut *cum... impertiebant*), et j'explique : *alors que* beaucoup d'étrangers ont pénétré dans des villes italiennes, *au moment où* ils profitent de droits frauduleusement acquis, repoussera-t-on Archias?

Post civitatem datam : suppléez *Italicis.*

Legem Papiam. Le tribun C. Papius en 65 fit passer un plébiscite dirigé contre les étrangers qui demeuraient à Rome et qui finissaient souvent par y usurper le droit de cité. Ils furent renvoyés dans leurs villes respectives.

Inrepserunt. Ils éludaient la première condition de la loi : si qui fœderatis civitatibus adscripti *fuissent.*

Ne utitur quidem. Pourquoi? on répond: parce qu'il croyait son droit incontestable, parce que Tarente était *civitas æquissimo jure et fœdere*; parce qu'il devait cette inscription parmi les Tarentins à Lucullus. La meilleure raison de cette préférence, plusieurs fois affirmée dans le discours, ne serait-elle pas tout simplement dans l'incendie des registres publics d'Héraclée? Lorsque les tout-puissants Lucullus voulurent improviser Archias citoyen romain, comme la principale difficulté consistait dans l'absence d'inscription dans une ville alliée et qu'ils avaient pour eux l'appui de Métellus et la connivence des magistrats d'Héraclée, il leur parut commode et sûr de supposer l'inscription dans une ville qui n'avait plus d'archives. Grâce à cet heureux accident, l'on pouvait violer la loi sans laisser contre soi aucune preuve matérielle de l'illégalité.

Esse, être *compté* comme citoyen d'Héraclée : le verbe a un sens fort, comme plus loin, 11, dans une signification différente : apud exercitum *fuisse..* in Asia *fuisse.*

11. *Census nostros*, dernière objection de l'adversaire; il demande qu'on lui montre le nom d'Archias dans les listes dressées par les censeurs à Rome (*nostros* par opposition à : 8, tabulas *Heracliensium*), sachant bien que de 89 à 62 ce nom n'y a pas été porté.

Scilicet. On ponctuait autrefois: *census nostros requiris scilicet.* Stuerenburg [1], p. 69 et s. en rassemblant dans une note longue et substantielle tous les passages de Cicéron où se trouve *scilicet*, a démontré que la particule n'est jamais placée comme elle le serait ici. Depuis, tous les éditeurs, moins Kayser et Klotz, écrivent : *...requiris. Scilicet;* est enim... et expliquent : cela se comprend, cela est parfait, comme si on ne savait pas que... De même *Ep. ad Quint :* I, III, 1 : ego tibi irascerer? tibi ego possem irasci; *scilicet*, tu *enim* me adflixisti. *Quippe* est de la même manière détaché seul devant une proposition dont le deuxième mot est *enim : pro Cæc.* XIX, 55; *de Orat.* II, LXXXIV, 218, et *de Fin.* IV, III, 7.

Proximis censoribus. Entendez non pas les derniers censeurs, ceux de 65 et 64, car dans ces deux années on ne procéda pas au cens, mais *les derniers qui présidèrent à la confection du cens*, soit L. Gellius Poplicola et Cn. Lentulus Clodianus, en 70, pendant la guerre contre Mithridate.

clarissimo imperatore L. Lucullo apud exercitum fuisse, superioribus cum eodem quæstore fuisse in Asia, primis Julio et Crasso nullam populi partem esse censam. Sed quoniam census non jus civitatis confirmat ac tantummodo indicat eum, qui sit census, ita se jam tum gessisse pro cive, *i*is temporibus qu*ibus* tu criminaris ne ipsius quidem judicio in civium Romanorum jure esse versatum, et testamentum sæpe fecit nostris legibus et adiit hereditates civium Romanorum, et in beneficiis ad ærarium delatus est a L. Lucullo *pro*consule.

VARIANTES : questore... censeam. — hiis tēporib; quæ. — sepe. — lucullo. p. r. et consule : *corr.* Graevius.

Apud exercitum : accompagnait le général. Cf. la même expression, *Verrines*, IV, XXII, 49, et ici, 27 : Fulvius Ennio *comite* bellavit. *In exercitu esse* se dirait de celui qui fait partie de l'armée.

Superioribus, par rapport à *proximi censores*, soit L. Marcius Philippus et M. Perpenna en 86.

Quæstore. Lucullus avait été *proquæstor* de Sylla pendant la première guerre contre Mithridate.

Primis en 89, les premiers, après que le droit de cité eut été donné aux Italiens.

Sed quoniam. Sed répond à une ellipse : *non est census quidem Archias, sed*... — *Quoniam*... L'orateur se sert comme transition d'une objection qu'on ne manquerait pas de faire si Archias avait été porté dans les listes. C'est en effet un principe de droit que l'inscription prouve bien que l'inscrit prétend au droit de cité et se conduit (*ita se gessisse*) comme s'il le possédait ; elle ne prouve pas que ce droit lui appartient (*non jus civitatis confirmat*). Elle ne peut fonder, dirions-nous, qu'une *présomption*, et ne saurait *créer* un droit.

Ita veut dire: par cette situation qu'il a prise, par ce fait d'être compris dans le cens. Cf. § 2 comm.: *hoc ita*.

Iis temporibus. Richter conjecture : *iisdem* temporibus. ...*is* et testamentum. — Ici commence la seconde partie de la phrase. — *Quæ* du ms. provient certainement d'une abréviation mal lue. Je lis avec Kayser *quibus* ; *quem* adopté par Baiter, Halm, Richter et Klotz se justifie mieux paléographiquement (*quē* au lieu de *quæ*), mais brise la construction de la phrase. — Après *tu* suppléez *eum* dont la leçon *quæ* pourrait bien avoir entraîné la disparition (*tu eum*, *tū*, *tu*).

Ipsius judicio C'était ce que l'accusateur concluait de ce défaut d'inscription sur les listes des censeurs.

Testamentum. Pour faire son testament et aussi pour se porter héritier il fallait être citoyen romain.

Sæpe. Comme Archias avait pris part à plusieurs expéditions, il était naturel qu'il eût fait plus d'une fois son testament.

Adiit hereditates. Les anciens inscrivaient parmi leurs héritiers leurs amis et tous ceux qui leur avaient été utiles ou même *agréables*. Aussi était-il peu honorable de ne rien recevoir de ses amis après leur mort, et Cicéron, *Phil.* II, XVI, 40, croit devoir répondre à une attaque d'Antoine qu'il résume ainsi : *hereditates* mihi negasti venire. On voit *ad Att.* II, XX, 6, qu'un philosophe grec attaché à sa maison, Diodote, lui laissa par testament une somme considérable ; et l'on sait aussi par le *pro Flacco*, XXXIV, 85, que le protecteur d'Archias, Lucullus, avait recueilli de même en Asie de nombreuses et riches successions.

In beneficiis. Il était d'usage qu'en quittant sa charge, le préteur demandât pour ceux qui l'avaient accompagné des gratifications (*beneficia*) plus ou moins élevées ; c'était *nomen alicujus deferre*, ou *aliquem deferre*. Voir *Epist.* V, XX, 7. A l'égard des soldats on appelait ces gratifications: eorum *commoda ac præmia* : *Epist.*

VI. Quære argumenta, si quæ potes : nunquam enim hic neque suo neque amicorum judicio revincetur. [12] Quæres a nobis, Gra*t*i, cur tanto opere hoc homine delectemur. Quia suppeditat nobis ubi et *animus ex* hoc forensi strepitu reficiatur et aures convitio defessæ conquiescant. An tu existimas aut suppetere nobis posse quod cotidie dicamus in tanta varietate rerum, nisi animos nostros doctrina excolamus, aut ferre animos tantam posse contentionem, nisi eos doctrina eadem relaxemus? Ego vero fateor me his studiis esse deditum. Ceteros pudeat, si qui ita se litteris abdiderunt, ut nihil possint ex *i*is neque ad communem adferre

VARIANTES : gratti. — ubi et enī lex hoc.— ex his : *corr.* Madvig.

X, XXIV, 2; XI, II, 3, et XIII, I, 2 ; *pro Balbo*, XXI, 49. Cf. Tacite. *Ann.* I, 26.

VI. *Quære argumenta.* Cette phrase conclut la *demonstratio ac refutatio*, et les mots *neque suo neque amicorum* résument les deux espèces d'arguments employés par l'orateur.

Si quæ. Stuerenburg[1], p. 83, a raison de remarquer que *si quæ* (forme adjective, nominatif *qui*) a quelque chose de plus positif que l'autre forme parallèle : si tu as à invoquer des arguments d'une nature certaine, à savoir des *arguments probants*. Kayser est le seul des derniers éditeurs qui écrive *si qua*.

Nunquam.. neque.. neque expriment avec force le défi porté à l'adversaire d'Archias. Sur la négation répétée, voir Madvig 460, rem. 2., et cf. 12 : ut *nihil* possent *neque.. neque.*

Revincetur. Vincere : prouver; d'où *revincere* (cf. *redarguere*) : *prouver contre quelqu'un*, réfuter, combattre.

12. *Quæres a nobis.* L'accusateur s'était sans doute étonné du zèle que mettait l'orateur consulaire à défendre les intérêts privés d'un poète grec. Cicéron qui, dans ses plaidoyers, excelle à profiter de tout ce que lui fournit la maladresse de l'adversaire, s'empare de l'objection, et d'un point qui semblait secondaire tire les arguments peut-être les plus forts et à coup sûr la partie la plus brillante de son discours

Quia suppeditat. Réponse directe.

Suppeditat nobis : Archias à Cicéron, et de même tout véritable poète aux hommes d'État. Voir une réminiscence de ce passage dans Quintilien : X, I, 27.

Aures conquiescant. Quintilien, imitant encore Cicéron, dira, I, VIII, 11, avec un goût moins sûr : cum poeticis voluptatibus *aures* a forensi asperitate *respirent.*

Convitio, suppléez *litigantium.*

Excolamus. Cf. 13 : recolenda.

Doctrina eadem : plus fort que *etiam relaxemus illa doctrina.*

Ego vero fateor. Cf., pour la pensée, *Orat.*, XLII, 146 : Ac fortasse ceteri *tectiores;* ego semper me didicisse *præ me tuli.*

Ceteros.. si qui... Si ajoute à l'expression simple *ceteri qui*, une idée de doute : tous ceux qui *trouveraient bon* par exemple de... Cf. III, *fin : si qui* forte.

Litteris abdiderunt. On explique d'habitude *litteris* par un ablatif d'instrument : ceux qui, grâce à leurs études, se sont si bien soustraits à la vie publique que...; mais comme l'expression s'oppose à *his studiis deditum*, où le cas ne fait pas doute, il vaut mieux avec Stuerenburg[1] regarder *litteris* comme un datif équivalant, avec une nuance plus générale, à la tournure : se totum *in litteras abdere* (*Epist.* VII, 33, 2).

Nihil possint neque... neque. Voir § 11 *fin* la note sur *nunquam .. neque .. neque.* — *Possint* malgré *abdiderunt* parce que, bien que l'action soit passée, il s'agit ici de conséquences qui se rapportent essentiellement au présent : Madvig. 383, rem. 2.

Ad communem adferre fructum.... De même que quelques Romains accusaient

fructum neque in aspectum lucemque proferre; me autem quid pudeat, qui tot annos ita vivo, Judices, ut a nullius umquam me tempore aut commodo aut otium meum abstraxerit aut voluptas avocarit aut denique somnus retardarit? [13] Quare quis tandem me reprehendat aut quis mihi jure succenseat, si, quantum ceteris ad suas res obeundas, quantum ad festos dies ludorum celebrandos, quantum ad alias voluptates et ad ipsa*m* requiem animi et corporis conceditur temporum, quantum alii tribuunt tempestivis conviviis, quantum denique alveolo, quantum pilæ, tantum mihi

VARIANTES : cæteris. — cælebrandos... ipsas.

l'étude d'être pour ceux qui la cultivent une perte de temps, *græcum otium*, d'autres la défendaient par l'utilité qu'elle peut avoir pour le public (*communis fructus*). — *Neque in aspectum lucemque proferre* : telle est la vie des rhéteurs tout entière consacrée à ce que Cicéron appelle *de Or.* I, xxxiv, 157 : *domestica* exercitatio et *umbratilis*.

Me quid pudeat... Phil. II, vii, 20 : tantum dicam breviter me... *nec rei publicæ nec amicis umquam defuisse*, et tamen omni genere monimentorum meorum perfecisse ut meæ vigiliæ meæque litteræ et *juventuti utilitatis et nomini Romano laudis aliquid adferrent*.

Tempore dans les *causæ publicæ*; *commodo*, dans les *causæ privatæ*.

Aut otium... Emploi de la *disjunctio* : voir *ad Her.* IV, xxvii, 37. C'est une des figures dont Cicéron s'est servi le plus souvent et d'ordinaire avec le plus de bonheur. Cf. *de imp. Pomp.* §§ 15, 26, 48, etc., et Naegelsbach *L. St.* p. 424-5. Elle était si familière à son esprit qu'il l'emploie même dans ses lettres intimes; par exemple, *ad Att.* I, v, 2 : eas litteras ad eum misi quibus et *placarem ut fratrem, et monerem ut minorem, et objurgarem ut errantem*. On en retrouvera ici encore deux autres exemples dont l'un ne manque pas d'affectation, viii, 19, tandis que l'autre est très brillant, vii, 16, *fin.* — Sur cet emploi assez rare d'un *aut* subordonné à un autre, voir Draeger *H. S.* II[1], p. 135, 3.

Somnus. Cf. *pro Plancio*, xxvii, 66 : neminem a congressu meo neque janitor, neque *somnus* absterruit. Sur les occupations multiples de Cicéron quand il est à Rome voir *Ep. ad Quint.* III, iii, 1; II, xiii, 2 *fin; ad Att.* II, xxiii, 1, etc.

Retardarit. Matthiæ voyait dans l'emploi de ce mot un zeugma, parce qu'on eût dit, suivant lui, *retardare ad aliquid* et non *a tempore*. Mais Zumpt cite *Epist.*, V, xvii, 1 : posteriora (tempora) me *a* scribendo ... *retardarunt*.

13. *Festos dies ludorum* équivaut à *dies qui festi sunt propter ludos*. Même signification : *in Verr.* IV, lxvii, 151.

Ad ipsam requiem, sans que *quantum* soit répété, parce que ces mots sont considérés, après *alias voluptates*, comme une simple variété des manières agréables de *perdre* son temps. Opposez l'idée d'application et de travail qui est dans *ad suas res obeundas*.

Ipsam : seul, alors qu'ils *ne* cherchent *qu*'à se reposer. Cf. 14 *fin : ipsa* cogitatione; 15 : naturæ *ipsius*; 18 : natura *ipsa*, et 21 : *ipsa* natura.

Temporum. Pour la pensée et aussi pour ce pluriel cf. Quintilien, I, xii, 18.

Tempestivis conviviis, qui commencent de bonne heure. De même *Cato*, xiv, 46.

Denique, à cette place, parce que les mots *alveolo* et *pilæ* indiquent deux variétés de la même chose, du jeu.

Alveolo : la table sur laquelle on jetait les dés. Varron dans Aulu-Gelle, *N. A.* I, 20 : κύβος est figura ex omni latere quadrata : quales sunt tesseræ quibus in *alveolo* luditur; voir aussi Cicéron : *de Fin.* V, xx, 56.

egomet ad hæc studia recolenda sumpsero ? Atque *id eo* mihi concedendum est magis, quod ex his studiis hæc quoque crescit oratio et facultas, quæ quantacumque *est* in me, numquam amicorum periculis defuit. Quæ si cui levior videtur, illa quidem certe quæ summa sunt ex quo fonte hauriam sentio. [14] Nam nisi multorum præceptis multisque litteris mihi ab adulescentia suasissem nihil esse in vita magno opere expetendum nisi laudem atque honestatem, in ea autem persequenda omnes cruciatus corporis, omnia peri-

VARIANTES : hoc adeo. — quantacumque in me nūquā.

Recolenda, pour reprendre les études de ma jeunesse. Cf. 12, excolamus, et *de Or.* I, I, 2 : neque... fructus otii datus est ad eas artes, quibus *a pueris* dediti fuimus, celebrandas inter nosque *recolendas*.

Sumpsero, comme s'il y avait eu auparavant : nemo me *reprehendet*.

Atque (sc. *adque*) annonce un nouvel argument, ou une nouvelle série d'arguments : 18, *Atque sic* ; 28, *Atque ut id libentius* ; 2, *Ac ne quis*. Voir Hand, *Turs.*, I, p. 476, 2.

Id eo. Il faut ou adopter cette correction de Madvig et de Halm, ou lire avec Lambin : hoc *eo*, puisque hoc *adeo... magis... quod* n'est pas latin.

Oratio et facultas, le talent de l'orateur considéré à la fois dans ses effets actuels (*oratio*) et dans ses effets postérieurs et virtuels (*facultas*). Richter voit simplement dans ces mots un ἓν διὰ δυοῖν pour *facultas oratoria*. Comme il ne s'agit après tout que d'une seule et même chose, le relatif suit au singulier *quæ*. Cf. 14 *comm.* : laudem atque honestatem ; in *ea* autem persequenda.

Quantacumque pour *quantulacumque*. *De Or.* II, XXVIII, 122 : Ego is qui sum, *quantuscumque* sum ad judicandum. Ces formules sont toujours employées en pareil cas : ici : 1, quod sentio *quam sit exiguum* ; *de Or.* I, XXX, 135 et II, XXIII, 97, etc. Elles représentent ce que Cicéron appelle : *Phil.* II, I, 2, *hæc mea mediocritas ingenii*.

Quæ, sc. *hæc* oratio et facultas.

Illa, les qualités supérieures que posséderait l'orateur idéal et l'homme d'État dévoué au bien de son pays.

Quidem certe. Cf. 30 *fin*, *de Or.* I, XVI, 70, et III, XIII, 51, etc. Suivant Hand, *Turs.*, II, p. 27, *quidem* tombe sur le mot qui précède ; *certe*, sur toute la proposition.

Ex quo fonte hauriam ; cf. *Tusc.* I, III, 6 : si aliquid oratoriæ laudis nostra attulimus industria, multo studiosius *philosophiæ fontes* aperiemus, *e quibus* etiam illa *manabant*.

Hauriam, avec le sens conditionnel : où je pourrais les puiser. Sur les propositions conditionnelles dépendantes, où la condition n'est plus nettement marquée par le mode du verbe, parce que la *consecutio temporum* exigeait déjà l'emploi du subjonctif, voir Gossrau, *Lat. Gr.* 413, 2, et Zumpt § 526, *b.* 1, *fin.*

14. *Nam nisi multorum*. Cf. le § 29.

Præceptis, lorsque j'*entendais* les leçons des philosophes ; *litteris*, lorsque je *lisais* leurs œuvres et celles des historiens ou des poètes : *ad Att.* II, XX, 1 : quia volgo pragmatici homines omnibus *historiis*, *præceptis*, *versibus* denique jubent...

Ab adulescentia. *Epist.* I, 9, 23 : me... refero ad mansuetiores Musas quæ me maxime sicut jam *a prima adulescentia* delectarunt. *Pro Mur.* XXX, 63 : fatebor enim me quoque in *adulescentia* diffisum ingenio meo quæsisse adjumenta doctrinæ.

Suasissem. Lambin écrit *persuasissem* qui marquerait davantage la force de ce sentiment. Mais *suadere* ne suffit-il pas pour un conseil qu'on se donne à soi-même, sur la foi d'autrui ?

Laudem atque honestatem. De même 15 : *laudem atque virtutem*. Le deuxième mot, surtout ici, limite le sens de *laudem* : cf. Draeger, II, p. 47, 4, *fin*. C'est la gloire recherchée *uniquement* par des moyens

cula mortis atque exilii parvi esse ducenda, numquam me pro salute vestra in tot ac tantas dimicationes atque in hos profligatorum hominum cotidianos impetus objecissem. Sed pleni omnes sunt libri, plenæ sapientium voces, plena exemplorum vetustas : quæ jacerent in tenebris omnia, nisi litterarum lumen accederet. Quam multas nobis imagines non solum ad intuendum, verum etiam ad imitandum fortissimorum virorum expressas scriptores et Græci et Latini reliquerunt! Quas ego mihi semper in administranda re publica proponens, animum et mentem meam ipsa cogitatione hominum excellentium conformabam.

VII. [15] Quæret quispiam : quid ? illi ipsi summi viri, quo-

VARIANTES : exilia. — plene. — greci.

honorables. Cicéron ne manque jamais de faire cette réserve, qu'il s'adresse à Curion : *Epist.* II, IV, 2, à Plancus : *Ibid.* X, XII, 5, ou à Caton : *Ibid.* XV, IV, 13.

Me pro salute vestra... objecissem. Cicéron savait bien que l'année précédente (63) il s'était attiré, par la mort des complices de Catilina, la haine du parti démocratique, et il s'attendait à des représailles journalières de la part de ses chefs. Quatre années plus tard, il sera forcé de prendre le chemin de l'exil et les mots *mortis atque exilii* doivent pour lui se vérifier à la lettre. — A cause de *dimicationes*, il semble qu'il faudrait, comme le propose Halm : me *conjecissem*. Mais j'aime mieux voir ici avec M. P. Thomas un zeugma.

Objicere, avec *in* et l'accusatif, parce qu'*impetibus* est inusité en prose. Voyez Naegelsbach *L. Stil.* § 56 b.

Sed pleni : retour à la restriction déjà contenue dans les mots : *nisi multorum præceptis multisque litteris.* Les adjectifs *pleni... plenæ...* ont comme régime sous-entendu les propositions infinitives de la phrase précédente. Entendez donc : remplis *de l'idée* de ce que vaut la vraie gloire et des efforts qu'il faut faire pour l'obtenir.

Sunt est ainsi construit par euphonie, quoique *omnes* ne doive être joint qu'à *libri.*

Exemplorum vetustas. Comme ces mots correspondent à *omnes libri* et à *sapientium voces*, *exemplorum* doit dépendre non de *plena*, mais de *vetustas*, et l'expression équivaut à *exempla vetusta :* c'est ce que nous appelons d'un mot : *l'histoire.* Cf. *pro Roscio com.* II, 6 : memoriæ tradere *litterarum vetustatem* (*litteras vetustas*); *Epist* VI, X, 5 : tibi peritissimo rerum et *exemplorum* et omnis *vetustatis.*

Quæ. Joignez *quæ omnia*, c'est-à-dire *libri*, *voces*, *exempla*, et en même temps les maximes qui y sont contenues. Tout en reconnaissant dans ce passage l'élévation de la pensée et la beauté incontestable de la forme, j'avoue n'y pas retrouver également dans le détail la précision, et dans la suite la clarté habituelle à Cicéron.

Nisi litterarum... Par les lettres toutes ces leçons sortent *de l'ombre* et prennent *vie.*

Imagines : la meilleure partie des œuvres philosophiques de Cicéron ne se compose-t-elle pas de telles leçons morales et d'exemples *romains* proposés à notre imitation?

Expressas, terme emprunté à la sculpture: Ces images *ressortent.* De même, plus bas, 30, *effigiem...* summis ingeniis *expressam.* Cf. *de Divin.* I, XXXVI, 79 : hanc speciem ... noster *expressit* Archias versibus. Horace, *Epist.* II, I, 248 : *expressi* voltus per ahenea signa, etc. Pour des images non plus en relief, mais simplement tracées, on dit *adumbrata : Tusc.* III, II, 3.

VII. 15. *Quæret quispiam.* Avec cette formule, on n'emploie aucune conjonction de liaison : Seyffert, *Schol. Lat.* I, p. 144. — L'objection est tout à fait conforme au vieil esprit romain, et on l'avait opposée

rum virtutes litteris proditæ sunt, istane doctrina, quam tu effers laudibus, eruditi fuerunt? Difficile est hoc de omnibus confirmare; sed tamen est certum quod respondeam. Ego multos homines excellenti animo ac virtute fuisse et sine doctrina, naturæ ipsius habi*tu* prope divino, per se ipsos et moderatos et graves extitisse fateor. Etiam illud adjungo, sæpius ad laudem atque virtutem naturam sine doctrina quam sine natura valuisse doctrinam. Atque idem ego hoc contendo, cum ad naturam eximiam et inlustrem accesserit ratio quædam conformatioque doctrinæ, tum illud nescio quid præclarum ac singulare solere existere. [16] Ex hoc esse hunc numero, quem patres nostri viderunt, divinum hominem Africanum, ex hoc C. Lælium, L. Furium, moderatissimos homines et continentissimos, ex hoc fortissimum vi-

Variantes : habitatu. — sepius. — leliũ.

bien souvent aux partisans de la culture grecque et à Cicéron lui-même au début de ses études : *de Or.* II, I, 1.

Certum quod : voici une réponse précise que je puis faire. Mommsen et Cobet suppriment *certum*. Madvig et Halm lisent : *quid*. Baiter conjecture : *est certe quod*.

Animo, supériorité d'esprit tout intérieure; *virtute*, supériorité prouvée par leurs actes.

Moderatos, d'une âme égale, sachant régler leur vie : en grec σώφρων.

Graves, d'un caractère sérieux, élevé, des hommes *considérables*.

Atque idem ego. Cicéron répond comme le fera Horace, *Epist.* II, III, 408 et *s*.

Hoc correspond à etiam *illud* adjungo, et annonce une autre proposition infinitive.

Nescio quid. De même dans notre langue : « La cause de l'amour est un *je ne sais quoi* » (Corneille cité par Pascal, *Pensées*, art. VI, 43). « *Ce je ne sais quoi* d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus. » (Bossuet, *Or. fun. de Louis de Bourbon.*) Les Latins joignent surtout ces mots aux expressions qui éveillent l'idée de causes secrètes ou d'effets singuliers; ainsi aux adjectifs *divinus*, *fatalis* etc. : *Epist.*, XII, XIII, 1 : *fatale nescio quid* tuæ virtuti datum, etc.

16. *Ex hoc numero*, c'est-à-dire *ex numero horum in quibus illud nescio quid extitit*. Cf. 31 : ex *eo* numero; *Læl.* 38 : ex *hoc* numero nobis exempla sumenda sunt, et Madvig, 317, *c fin.*

Viderunt indique une connaissance directe : opposez *meminisse*, *audire*. *Hunc* et non pas *illum*, pour distinguer le second Africain du premier : *in Verr.* V, X, 25 : neque ad *illius superioris* Africani in re gerunda celeritatem, neque ad *hujus* qui postea fuit singulare consilium. De même : *de Or.*, II, LXVII, 270 : Africanum *hunc* Æmilianum; *de Rep.*, I, IX, 14 : P. Africanus *hic* Pauli filius.

Divinum. Cf. 15 : naturæ habitu prope *divino*. — *Hominem*. Plus bas, on aura : fortissimum *virum*. Ici, par le choix du mot, le contraste avec *divinum* est plus frappant.

C. Lælium. Fannius lui dit dans le dialogue qui porte son nom, II, 6 : unum te sapientem appellant..; te dicunt *non solum natura* et moribus, *verum etiam studio* et doctrina esse sapientem.

L. Furius Philus, consul en 136. *Brut.* XXVIII, 108 : perbene latine loqui putabatur *litteratius*que quam ceteri. Il est toujours cité par Cicéron avec Scipion et Lélius, comme un de ceux qui ont initié les Romains à la civilisation grecque : *de Or.* II, XXXVII, 154 : *de Rep.* III, III, 5.

rum et illis temporibus doctissimum, Catonem illum senem; qui profecto, si nihil ad percipiendam colendam*que* virtutem litteris adjuvarentur, numquam se ad earum studium contulissent. Quod si non hic tantus fructus ostenderetur, et si ex his studiis delectatio sola peteretur, tamen, ut opinor, hanc *animi remissionem* humanissimam ac liberalissimam judicaretis. Nam ceteræ neque temporum sunt, neque ætatum omnium, neque locorum; at hæc studia adulescentiam a*l*unt, senectutem oblectant, secundas res ornant, ad-

VARIANTES : percipiendā colendā virtutē. — animadversionē: *corr.* Bonamicus. — agunt.

Catonem. Je conserve le texte du ms. Madvig (*Or. sel.* 1867) lit. *M.* Catonem. Cependant, dans ses *Opera Academica*, de 1834, I, p. 170, note, il disait : ubi noti et celebris hominis nomini pronomen celebritatis index aut aliqua descriptio adjungitur, prænomen omittitur...; *adjuncta hæc prænominis locum explent.*

Colendam. Mommsen et Kayser regardent *colendam* comme une glose de *percipiendam.*

Adjuvarentur. Dans le sens hypothétique, l'imparfait s'emploie au lieu du plus-que-parfait quand on parle d'une action qui se prolongeait, d'une opinion, d'un sentiment durable, simultané avec le fait indiqué, et qu'on exprimerait exactement par l'imparfait de l'indicatif s'il n'y avait pas d'hypothèse. Ainsi on dirait ici : quibus litteris *adjuvabantur* (plutôt qu'*adjuti sunt* ou *adjuti erant*), ad earum se studium contulerunt. Cf. *Tusc.* I, XII, 27 : quas (cærimonias)... non sanxissent, nisi *hæreret* in eorum mentibus...; *Læl.* IV, 13 : quod non fecissent... si *arbitrarentur; Cato,* XXIII, 82 : nemo mihi persuadebit multos... præstantes viros... tanta esse conatos... nisi *cernerent...; in Catil.* II, II, 3 : si illo sublato depelli a vobis omne periculum *judicarem,* jampridem... Catilinam sustulissem; *de Or.* II, LV, 224 *fin :* nisi... *haberet...,* composuisset.... L'imparfait est ailleurs dans les deux propositions : *in Verr.* V, VIII, 18. Voir Madvig, § 347, rem. 2, et Draeger, II[1], p. 693-4.

Quod si. Expliquez comme *etiamsi,* à cause de *tamen.* De même plus bas, § 17 *in.*

Et, devant une proposition qui contient une opposition : voyez § 2 la note sur *Alia neque... hæc,* p. 24.

Remissionem. Kayser et Klotz lisent *animi adversionem.*

Judicaretis, vous *devriez* juger : voir Zumpt, *Lat. Gr.* 5 9 rem. p. 372.

Temporum. Pour la place d'*omnium* Stuerenburg compare *Tusc.* V, XIII, 37 *fin :* aut flores aut fruges *fundat* aut baccas.

Ceteræ (animi remissiones), comme celles qui sont énumérées § 13. Peut être faut-il lire : ceteræ *res,* comme *Lælius,* VI, 22. — Pour la forme du raisonnement, elle est souvent, peut-être trop souvent employée dans Cicéron. Par exemple au passage cité, les mêmes raisons servent à faire comprendre tout le prix de l'amitié.

At hæc. La conjonction est supprimée à tort par Kayser et par Klotz. Cf. *de imp. Pomp.* VI, 15 : in ceteris rebus... *at* in vectigalibus, et voyez Hand, *Turs.,* I, p. 421, sur *hi... at illi.*

Alunt. La leçon *agunt* ne peut s'expliquer nettement. Hervagius (édition de 1540) a proposé *alunt,* qui convient parfaitement en parlant des jeunes gens (*adulescentiam*) dont il faut faire des hommes, tandis que la vieillesse n'a qu'à soutenir ses forces et charmer (*oblectant*) ses loisirs. On justifie cette conjecture en même temps qu'on explique la faute en rapprochant ces mots du *Brutus,* XXXIII, 126 : legendus est hic orator (C. Gracchus)... *juventuti;* non enim solum *acuere,* sed etiam *alere* ingenium potest. Il est possible qu'une réminiscence peu exacte de ce passage ait amené ici comme glose *acuunt,* qui se substituant au texte, se sera altéré en *agunt* (*acū*). — Madvig lit *acuunt.*

Secundas res ornant. Aristote dans Diogène Laerce, V, I, 19 : τὴν παιδείαν ἔλεγεν

versis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.

VIII. [17] Quod si ipsi hæc neque attingere neque sensu nostro gustare possemus, tamen ea mirari deberemus, etiam cum in aliis videremus.

Quis nostrum tam animo agresti ac duro fuit, ut Roscii morte nuper non commoveretur? qui cum esset senex mortuus, tamen propter excellentem artem ac venustatem videbatur omnino mori non debuisse. Ergo ille corporis motu tantum amorem sibi conciliarat a nobis omnibus : nos animorum incredibiles motus celeritatemque ingeniorum

VARIANTES : profugiū. — probent.

ἐν μὲν ταῖς εὐτυχίαις εἶναι κόσμον, ἐν δὲ ταῖς ἀτυχίαις καταφυγήν.

Adversis. Cf *Epist*. V, XIII, 5 : quantum potero me ab omnibus molestiis et ngoribus abducam transferamque animum ad *ea quibus secundæ res ornantur, adversæ adjuvantur; de Or.*, III, IV, 14 : pergamus ad ea *solatia* quæ non modo *sedatis molestiis* jucunda, sed etiam *hærentibus* salutaria nobis esse possint ; la lettre à Sulpicius, IV, III, 3-4 ; à Ampius Balbus, VI, XII, *fin*, etc.

VIII. 17. *Quod si :* alors même que.

Etiam cum ... videremus, comme *etiam videntes*, mais avec le sens du conditionnel: alors même que nous ne ferions que les voir en autrui, *videre* formant contraste avec *attingere* et *gustare*.

Tam est séparé de l'adjectif par le substantif. De même *pro Cælio* VII, 16. Mais peut-être faut-il considérer ici *animo agresti ac duro* comme formant une seule expression (ἀπαίδευτος).

Roscii. Roscius, le célèbre acteur que Cicéron a défendu dans une cause privée et dont il a vanté souvent et le caractère et le talent (*summa venustas*). Voir *de Or*. I, XXVIII, 130, et le passage célèbre du *pro Quintio*, XXV, 78.

Debuisse. Les verbes *debere, posse, esse* peuvent avoir à l'infinitif le sens conditionnel, parce qu'ils l'ont régulièrement aussi à l'indicatif : *debuit*. Cf. 25 : *non potuit*. Voyez Zumpt, 526 *b*, rem.

Ergo ille... raisonnement *a minore ad majus* que Cicéron emploiera encore, non sans quelque monotonie de fonds et de tour, §§ 19, 22, 25 *fin.*, etc. A *corporis motu* s'opposent ici *animorum motus;* de même, 30, à *statuas et imagines* répondront *consiliorum ac virtutum nostrarum effigiem*. Mais le raisonnement n'est-il pas quelque peu subtil?

Ille ... nos, placés en tête des deux propositions, n'en indiquent pas le véritable contraste. Cicéron soutient qu'on ne doit pas dans deux cas semblables tenir une conduite toute différente : l'opposition est donc entre *conciliarat a nobis* et *nos... neglegemus*. Seyffert, *Scholae Lat*. p. 131, défend la conjecture d'Ernesti : *hos*.

Corporis motu. On ajoutera dans la traduction : uniquement, simplement, pour marquer la gradation de *corporis* à *animorum... ingeniorum*. (P. Thomas). — *Tantum* est adjectif. — *Omnibus*, non pas seulement les connaisseurs.

Incredibiles motus animorum, plus court, plus élégant, plus général que : *hos* (ou *eos*) *quorum sunt animi motus*, etc...

Celeritatem. Cf. *de Or*, I, XXV, 11 ; et animi atque ingenii *celeres quidam motus* esse debent. Cicéron, *Tusc*., I, XXVIII, 70, emploie les mêmes mots pour désigner une *faculté* de l'esprit qu'il place à côté de la mémoire et de l'invention, et qui lui sert à prouver la nature immortelle de l'âme.

neglegemus? [18] Quotiens ego hunc Archiam vidi, Judices, — utar enim vestra benignitate, quoniam me in hoc novo genere dicendi tam diligenter attenditis, — quotiens ego hunc vidi, cum litteram scripsisset nullam, magnum numerum optimorum versuum de *i*is ipsis rebus, quæ tum agerentur, dicere ex tempore! quotiens revocatum eamdem rem dicere commutatis verbis atque sententiis! Quæ vero accurate cogitateque scripsisset, ea sic vidi probari, ut ad veterum scriptorum laudem perveniret. Hunc ego non diligam, non omni ratione defendendum putem? Atque sic a summis hominibus eruditissimisque accepimus, ceterarum rerum studia et doctrina et præceptis et arte constare, poetam natura ipsa valere, et mentis viribus excitari, et quasi divino

VARIANTES : his ipsis. — quotiens ego revocatū.

18. *Utar enim... attenditis.* Quand dans une cause Cicéron a fait un appel particulier à l'attention des auditeurs, par exemple *pro Cluentio* III, 7, il revient plusieurs fois sur ce sujet pour les remercier de leur bienveillance, ou pour déclarer qu'il se sent encouragé à poursuivre, ou pour les prier de ne pas se lasser : *Id.* XXIV, 66; XXXII, 89; *in Verr.* III, V, 10, et V, XVII, 42 : hæc... quæso, *ut fecistis adhuc*, diligenter attendite; *Phil.* II, XIX, 47 : quæ peto ut quamquam notiora vobis sint, tamen, *ut facitis*, attente audiatis, etc.

Agerentur. Le subjonctif, non pas seulement parce que la proposition *dépend* d'une proposition infinitive, mais avec cette nuance de plus : *quels que fussent* les sujets proposés. De même plus bas : quæ... *scripsisset.* Au contraire : 20, *fin :* quæ *gesserat.*

Revocatum se dit au propre des acteurs qu'on rappelle : *pro Sestio* LVI, 120; LVIII, 123. Horace, *Epist.* II, I, 223 : *irrevocati.*

Commutatis verbis. Quintilien, X, VII, 19, compare le talent d'Archias à celui d'Antipater de Sidon, dont Cicéron dit *de Orat.*, III, L, 194 : solitus est versus hexametrosque aliosque *variis modis atque numeris* fundere *ex tempore.*

Accurate cogitateque. Cf. *de Or.* I, LX, 257 : et *subitæ* ad propositas causas excitationes et *accuratæ ac meditatæ* commentationes. — *Cogitate*, qui est trois fois dans Plaute, n'existe qu'ici dans Cicéron; dans le *de Off.*, I, VIII, 27, la plupart des mss. ont *cogitata*, quelques-uns *cogitato.*

Vidi. Le jugement du public avait ici une valeur tout autre que celui d'un ami nécessairement partial comme Cicéron. — *Probari*, imparfait. Madvig, § 408 *b.* — Sur la valeur de cet éloge, voir l'*Introduction*, p. 4.

Veterum scriptorum. On aurait cru ces vers de *la bonne époque.* Horace, *Epist.* II, I, 28 : Græcorum sunt *antiquissima quæque* Scripta vel optima. — Cicéron ne manque guère aucune occasion d'avouer son goût pour les lettres grecques et pour la Grèce elle-même : *pro Flacco*, IV, 9, et *ad Att.* I, XV, 1 : præter ceteros φιλέλληνες et sumus et habemur. Mais très différent en cela des *cantores Euphorionis*, il ne manquait pas non plus de réserver son admiration pour les anciens, auteurs comme son estime pour les Grecs : qui sunt *vetere Græcia* digni : *Ep. ad Quint.* I, I, 16.

Sic annonce dans la proposition principale une proposition infinitive qui doit en dépendre : Zumpt, *L. G.* 748.

Doctrina et præceptis et arte. L'expression se précise pour se résumer dans le dernier mot *ars*, tandis que *natura* servira et suffira à caractériser le talent du poète.

quodam spiritu inflari. Quare suo jure noster ille Ennius sanctos appellat poetas quod quasi deorum aliquo dono atque munere commendati nobis esse videantur. [19] Sit igitur, Judices, sanctum apud vos, humanissimos homines, hoc poetæ nomen, quod nulla umquam barbaria violavit. Saxa et solitudines voci respondent, bestiæ sæpe immanes cantu flectuntur atque consistunt : nos instituti rebus optimis, non poetarum voce moveamur!

Homerum Colophonii civem esse dicunt suum, Chii suum

Variantes : voce ... sepe.

Inflari, comme une flûte qu'un souffle étranger, d'une origine mystérieuse, ferait vibrer. Pour la pensée, cf. *de Or.* II, XLIV, 194 : sæpe audivi poetam bonum neminem, id quod a Democrito et Platone (dans le *Phèdre* et dans l'*Ion*) in scriptis esse relictum dicunt, sine inflammatione animorum exsistere posse et sine quodam *adflatu* furoris. Voyez aussi *Tuscul* I, XXVI, 64.

Quare représente la dernière part e de la phrase précédente et presque uniquement les derniers mots, comme le prouve l'explication ajoutée par *quod*. On verra de même 23 : *Quare... quod...*

Suo jure, en un sujet où il lui appartenait de prononcer. Et en effet à quel autre aurait-on reconnu le même *droit* de parler de l'inspiration et du caractère sacré des poètes?

Sanctos. Horace, *Epist.* II, III, 391 : *sacer* interpresque deorum... Orpheus. Montaigne, II, 12 : Mon père rechercha avecques grand soing et despense l'accointance des hommes doctes, les recevant chez luy comme personnes *sainctes* et ayant quelque particulière *inspiration* de sagesse divine, etc.

Videantur, le subjonctif, parce que cette proposition contient la pensée d'Ennius.

19. *Poetæ*, génitif de définition : Madvig, 286.

Violavit opposé à *sanctum*. De même 31 *fin : violatus*.

Saxa.. bestiæ. Cf. *in Verr.* V, LXVII, 171 :si hæc non ad cives Romanos, ..verum ad *bestias* aut etiam... si in aliqua desertissima solitudine ad *saxa* et ad scopulos hæc conqueri vellem, tamen omnia *muta*... commoverentur. — Il y a ici une allusion évidente aux mythes d'Orphée et d'Amphion. Cf. 21 la note sur *aperuit Pontum*. — Les rhéteurs citaient ce passage comme un modèle du *sublime genus dicendi*; ils en louaient à la fois le rythme et le ton inspiré (Quintilien, XI, III, 167 : jam *cantici* quiddam habent), et ils s'appliquaient à en justifier jusqu'aux moindres détails, par exemple la place relative de *saxa* et de *bestiæ*. Un moderne, tout en admirant cette phrase, serait plus réservé. Il trouverait dans l'opposition de *voci respondent* et *voce moveamur*, quelque chose de factice et de cherché, et saisirait mal la raison par laquelle Quintilien, IX, IV, 44 *fin*, justifie l'ordre dans lequel se suivent les deux propositions : pouvait-on opposer brutalement : *bestiæ immanes* et *nos instituti* rebus optimis? — *Voci ... cantu :* faut-il regarder ces mots comme gouvernant, en même temps que *voce*, le régime *poetarum*? La construction me semble s'accommoder mieux de l'ellipse de *poetæ* après les deux premiers mots.

Instituti rebus optimis : ayant reçu l'instruction la plus libérale. Ces mots développent l'idée d'*humanissimos*.

Homerum Colophonii.. Plusieurs épigrammes grecques (voir l'Anthologie de Planude, 295 s) conservent le souvenir de cette rivalité des sept villes grecques pour revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance au *grand poète*. De même en Espagne sept villes se disputent la gloire d'avoir produit Cervantes.

Suum. E. F. Eberhard et A. Weidner retranchent à tort *suum* devant le verbe *vindicant* dont le sens reste alors indeterminé.

Dicunt... vindicant... etc. Cette *disjunctio*, si brillante de forme, ne doit pas pour

vindicant, Salaminii repetunt, Smyrnæi vero suum esse confirmant, itaque etiam delubrum ejus in oppido dedicaverunt : permulti alii præterea pugnant inter se atque contendunt.

IX. Ergo illi alienum, quia poeta fuit, post mortem etiam expetunt : nos hunc vivum, *qui et* voluntate et legibus noster est, repudiamus, præsertim cum omne olim studium atque omne ingenium contulerit Archias ad populi R*omani* gloriam laudemque celebrandam!

Nam et Cimbricas res adulescens attigit et ipsi illi C. Mario, qui durior ad hæc studia videbatur, jocundus fuit.

VARIANTES : Smirnii. — et qui voluntate : *corr.* ed. Cratandrea 1528. — populi. r.

le fonds être serrée de trop près, comme le faisait Stuerenburg qui expliquait : *Significare voluit orator hoc Colophonios parum adjutos documentis nihil aliud agere nisi dicere civem esse suum Homerum*; *Chios aliqua veritatis specie illum ut suum vindicare; Salaminios tanquam debitum sibi illum repetere; unos Smyrnæos confirmasse atque comprobasse esse Homerum civem suum* : l'orateur s'est certainement moins préoccupé des droits respectifs de ces villes que de l'harmonie et de la variété de sa période.

Vero: ici forte liaison : Zumpt, 348, rem.

Itaque, non pas la particule conclusive, mais *et ita* : et pour cela. Cf. 22, *itaque* etiam in sepulcro. — Müller, *Lælius*, p. 151, détermine ainsi le rapport de ces propositions : *Homerum-vindicant*, 1[er] terme avec un chiasme ; *Salaminii-dedicaverunt*, 2[e] terme correspondant au 1[er] et contenant aussi une opposition ; *permulti-fin*, 3[e] terme opposé aux deux premiers.

Delubrum. Voy. Strabon, XIV, I, 37.

Ejus, même sens que *ei*. Cf. *in Verr.* IV, XXVIII, 64 : cum audissent simulacrum *Jovis Optimi Maximi* dedicatum.

Permulti alii : Rhodes, Argos, Athènes, et encore Ithaque, Pylos, Cyme, etc.

IX. *Alienum* rappelle par contraste les *suum* répétés de la phrase précédente. En fait Homère était un étranger pour toutes ces villes, sauf pour une seule.

Voluntate. Ce point a été prouvé : § 11 *fin.*

Et legibus; cf. 22 : in hac *legibus* constitutum, et 25 : si civis Romanus Archias *legibus* non esset.

Repudiamus. La conjecture de Manuce *repudiabimus* est fort spécieuse. Cf. 10 : *reicietur;* 17 : ergo ... *negligemus.* Cependant nous ne savons presque rien des circonstances du procès, et rien du plaidoyer adverse. Cicéron ne pouvait-il s'élever au dessus des précautions banales des avocats et admettre un moment comme possible, comme *présente* l'hypothèse improbable de l'expulsion d'Archias? La forme du futur va revenir si fréquemment qu'il y avait tout avantage à ce qu'elle fût abandonnée en deux endroits (ici et 22 : *eiciamus*).

Olim ainsi construit ne peut être joint au verbe et traduit par *depuis longtemps;* on ne cite de ce sens que des exemples tirés des poètes. En expliquant par *autrefois*, on ferait croire que ces poèmes sont anciens et que la verve d'Archias est épuisée. Peut-être faut-il voir dans *olim studium* une seule expression (tout le fruit de ses études passées), à laquelle répondrait *ingenium* (son talent actuel). L'adverbe jouerait ici le rôle d'un adjectif. Cf. ici § 21, p. 49 : regiis *quondam* opibus; Térence, *Andr.* 175 : heri *semper* lenitas, et voir Naegelsbach, *Lat. Stil.* § 75, p. 209.

Gloriam laudemque, redoublement d'expression, qui revient 23 et 28. Le premier mot est de beaucoup le plus fort.

Et Cimbricas res, poème d'Archias déjà indiqué. A ces mots correspondent plus loin : *Mithridaticum vero bellum.*

Attigit, avec le sens de *toucher à un sujet, s'y essayer*; cf. 28 : quas res... *attigit*, et opposez, 21 : *totum* ab hoc expressum est.

Durior. Cf. 17 : agresti ac *duro*, et voir

[20] Neque enim quisquam est tam aversus a Musis, qui non mandari versibus æternum suorum laborum facile præconium patiatur. Themistoclem, illum summum Athenis virum, dixisse aiunt, cum ex eo quæreretur, quod acroama aut cujus vocem libentissine audiret : ejus a quo sua virtus optime prædicaretur. Itaque ille Marius item eximie L. Plotium dilexit, cujus ingenio putabat ea, quæ gesserat, posse celebrari. [21] Mithridaticum vero bellum, magnum atque difficile et in multa varietate terra marique versatum, totum ab hoc expressum est : qui libri non modo L. Lucullum, fortissimum et clarissimum virum, verum etiam p*opuli* R*omani* nomen illustrant. Populus enim R*omanus* aperuit Lucullo imperante Pontum et regiis quondam opi-

VARIANTES : quereret' — cælebrari. — eti͞. p. r. ...Populus eni͞ r.

§ 5, la distinction qu'établissait Cicéron entre Marius et Catulus.

20. *Aversus a Musis*, ἄμουσος. L'épithète grecque, ou l'expression par laquelle on la traduisait, faisait partie de la langue courante, comme le prouve l'anecdote célèbre citée par Aulu-Gelle : I, v, 3.

Æternum ... præconium : ita ut æternum sit. Cf. 31 : *æternum* testimonium laudis.

Facile doit se joindre à *patiatur*. Pour le sens ordinaire de cette expression : *prendre volontiers son parti de...* voir Manuce sur *Epist.* V, VII, 2. — L'adverbe, a été déplacé pour mieux opposer les mots *laborum* et *facile*, *præconium* et *patiatur*.

Acroama, en grec : tout ce qu'*on entend* avec plaisir, concert ou récitation ; en latin le mot s'applique à des personnes, virtuoses, acteurs ou mauvais plaisants. Voyez Cornélius Népos, *Att.*, XIV, I. La même anecdote est racontée par Valère-Maxime, VIII, XIV, ext. 1. Plutarque *Mor.* II, p. 786 E. attribue le mot à Xénophon.

Aut cujus vocem : traduction, quoique un peu vague, du mot *acroama :* de la *aut.*

L. Plotium, le premier *rhetor Latinus.*

Gesserat. Halm écrit *gesserit.* On peut conserver le texte du ms. en regardant la proposition relative comme l'équivalent de *res a se gestas...* Voir Zumpt, § 546 et cf. les expressions de Virgile, *Æn.* IX, 266 : quem *dat* Sidonia Dido, et VII, 485 : Pyrrhus cui *regia parent* Armenta.

21. *Mithridaticum bellum :* la deuxième guerre, qui dura de 74 à 63.

Varietate. Cicéron à Lucceius, *Epist.* V, XII, 4 : *multam* etiam casus nostri *varietatem* tibi in scribendo suppeditabunt, plenam cujusdam voluptatis... nihil est enim aptius ad delectationem lectoris quam temporum *varietas* fortunæque vicissitudines.

Totum : opposez: 19 *fin*, *attigit.* Non pas toute la deuxième guerre contre Mithridate, mais toute la partie de cette guerre, conduite par Lucullus. Cicéron va rappeler, sans s'attacher à l'ordre chronologique, les principales victoires qui signalèrent cette période. La levée du siège de Cyzique et le combat naval près de Ténédos sont de 73 ; la conquête du Pont, de 72-70, et la dispersion des troupes de Tigrane, de 69.

Populi romani nomen illustrant. Ces mots indiquent le sujet de ce §, et résument tout le développement qui suit (21-23). La répétition des mots *populus Romanus* et *noster* marque les divisions de la période.

Lucullo. Comme on a plus haut, *L. Lucullum*, et plus bas : *L. Lucullo dimicante*, Baiter voudrait ajouter ici le prénom : *L.* Mais ne peut-on admettre que la forme du nom ait légèrement varié?

Aperuit Pontum, vive expression justifiée par l'histoire; plusieurs villes fortes, Sinope, Amisus (*de imp. Pomp.* VIII, 21 :

bus et ipsa naturæ † regione vallatum : populi Romani exercitus eodem duce non maxima manu innumerabilis Armeniorum copias fudit : populi Romani laus est urbem amicissimam *Cyzicenorum* ejusdem consilio ex omni impetu regio atque *e* totius belli ore ac faucibus ereptam esse atque servatam. Nostra semper feretur et prædicabitur L. Lucullo dimicante cum interfectis ducibus depressa hostium classis, et incredibilis apud Tenedum pugna illa navalis : nostra sunt tropæa, nostra monumenta, nostri triumphi. Quæ quorum ingen*iis ef*feruntur, ab *i*is populi Romani fama celebratur. [22] Carus fuit Africano superiori noster Ennius; itaque etiam in sepulchro Scipionum putatur is esse constitutus *ex*

VARIANTES : cizicenorum... atque totius : *corr.* Halm. — monumenta. *Opposer pour l'orthographe le même mot au* § 27. — triūphi quæ (vel quia) quorum ingen' hæc ferunt' : *corr.* Wunder;.. ab his. — constitut' et marmoratis laudib;.

quibus in oppidis erant domicilia regis, omnibus rebus ornatas atque refertas), Themiscyra, Eupatorie, Héraclée et d'autres opposèrent à Lucullus une résistance opiniâtre. Voir Mommsen, *H. R.* V, ch. 2, trad. Alex. t. VI, p. 197. Cf. *de imp. Pomp.* VIII, 21 : *patefactum* nostris legionibus esse Pontum, qui antea populo Romano ex omni aditu *clausus* fuisset. — Mais il faut voir aussi dans ces mots une allusion aux fables et aux légendes de l'Orient, par exemple à l'histoire de Médée et de la Toison d'or (*regiis opibus*).

Regiis quondam opibus, trésors amassés de longue date.

Naturae † regione. Mommsen, Halm, Klotz et Kayser lisent : *natura et regione;* Baiter : *natura regionis*. La meilleure conjecture me paraît être celle de Benecke : *natura egregie*. Elle se justifie très bien paléographiquement (*naturaeregie*, puis *regie*); elle est appuyée par un passage de César, *B. G.* II, 29; enfin l'allitération qu'elle forme avec les mots *et regiis* est tout à fait conforme aux habitudes de style de l'auteur — *Opibus... vallatum :* zeugma.

Non maxima: 10 000 légionnaires.

Innumerabiles: 200 000 soldats. Plutarque (27) cite ce mot de Tigrane à la vue de l'armée de Lucullus: εἰ μὲν ὡς πρεσβευταὶ, πολλοὶ πάρεισιν, εἰ δὲ ὡς στρατιῶται, ὀλίγοι.

Belli ore ac faucibus : expression poétique, peut-être souvenir de l'Iliade, X, 8 : πτολέμοιο μέγα στόμα πευκεδανοῖο.

Nostra semper feretur. On comprend bien que le mot *nostra* ait été détaché, pour varier l'expression *populi Romani* et pour correspondre aux *nostra... nostri* qui vont suivre. La construction grammaticale est moins facile. Beaucoup d'éditeurs hésitent à expliquer : *nostra... prædicabitur depressa hostium classis*, ces derniers mots équivalant à : victoria qua depressa est hostium classis, et adoptent la correction de Garatoni : nostra semper feretur, ...*cum* (conjonction) interfectis ducibus depressa classis *est*, incredibilis pugna. Mais on a ainsi une construction gênée, à laquelle je préfère certainement l'explication précédente.

Cum interfectis ducibus, c'est-à-dire *victoria qua simul interfecti sunt duces et depressa hostium classis.*

22. *Itaque;* voir 19, *itaque* etiam delubrum.

In sepulchro. Ovide, *A. A.* III, 409 : Ennius emeruit Calabris in montibus ortus *Contiguus poni*, Scipio magne, tibi. Tite-Live : XXXVIII, LVI, 4 : Romæ extra portam Capenam in Scipionum nonumento tres statuæ sunt, quarum duæ P. et L. Scipionum ducuntur esse, *tertia poetæ Q. Ennii.* Cf. S. Jérome, *Chron. Eus.*: Ennius...

marmore. *At iis* laudibus certe non solum ipse qui laudatur, sed etiam p*opuli* R*omani* nomen ornatur. In cælum hujus proavus Cato tollitur : magnus honos populi Romani rebus adjungitur. Omnes denique illi Maximi, Marcelli, Fulvii, non sine communi omnium nostrum laude decorantur.

X. Ergo illum, qui hæc fecerat, Rud*inum* hominem, majores nostri in civitatem receperunt : nos hunc Heracliensem multis civitatibus expetitum, in hac autem legibus constitutum, de nostra civitate eiciamus !

Variantes : etiā p. r. — rudē tum.

periit sepultus in Scipionis monumento via Appia intra primum ab urbe miliarium. — Quand on a découvert le tombeau des Scipions on a cherché inutilement quelle statue pouvait être celle d'Ennius. *Putatur* prouve que les anciens eux-mêmes n'étaient pas bien sûrs du fait.

At iis laudibus. Telle est la correction la plus simple. Un copiste qui avait sous les yeux, suivant l'orthographe habituelle de l'original : *marmore at his*, aura réuni ces mots en *marmorathis*, puis *marmoratis*. A l'amitié *particulière* de Scipion et d'Ennius (*carus fuit*, etc.), Cicéron oppose (*at*) la gloire qui des œuvres du poète a passé à *tout* le nom romain. Cf. 16 *fin :* Ceteræ... *at* hæc studia. Joignez *at certe* qui se séparent comme *at tamen : pro Marc.* VIII, 25 : satis, si placet, gloriæ, *at*, quod est maximum, patriæ *certe* parum. — Baiter, Madvig et Klotz lisent *at iis*, Kayser *at eis*. La correction de Halm et de Mommsen, *cujus* laudibus, ne me paraît ni claire ni naturelle. Peut-être la leçon *Atque ejus* (*atq: ei'*), fournirait-elle une transition plus claire.

Ipse qui, comme *is ipse qui*, mais avec un sens plus indéterminé: celui-là *quel qu'il soit* qui... De même 23 : *ipsis* populis de quorum... Au contraire, 18 : *eis ipsis* qui ; 26 *fin : in eo ipso* in quo.

Hujus, Caton d'Utique. Voir 6, la note sur *Catonem*.

Proavus. Justinien *Inst.* III, VI, 1-3 : *de gradibus cognationis ;* primo gradu est ...pater; secundo... avus...; tertio *proavus*.

In cælum tollitur, à savoir dans les vers d'Ennius. L'opposition suppléе en latin à la conjonction qui chez nous serait forcément exprimée: *cum* in cælum... tollitur, magnus ...

Maximi, Marcelli... Pour ces pluriels de noms propres voyez *pro Balbo*, XVII, 40; *in Verr.*, V, VI, 14, et les exemples que cite Gossrau, *Lat. Spr.* 362, 5. — *Maximi*, le *Cunctator*. *Marcelli*, le vainqueur d'Annibal à Noles et d'Archimède à Syracuse. *Fulvii*, ou Q. Fulvius Flaccus, qui pendant la deuxième guerre punique fut quatre fois consul et reprit Capoue, ou plus probablement le vainqueur des Étoliens, M. Fulvius Nobilior, consul en 189, dont Cicéron parlera encore au § 27.

Omnium nostrum. Madvig 297 *a*, rem.

X. *Hæc fecerat*, sans doute par allusion à l'expression grecque : ὃς ταῦτα ἐποίησε (ποιητής).

Rudinum. On connaît le vers célèbre : nos sumus Romani qui fuimus ante *Rudini*.

Hominem, addition nécessaire en latin. Voyez Madvig, § 301 *a*, *fin* et 300, rem. 4 et Naegelsbach § 79, 1. Cf. ici, §§ 9, Metellus *homo* sanctissimus; 16, divinum *hominem* Africanum; 20, Themistoclem illum summum Athenis *virum ;* 27, Decimus Brutus, summus *vir* et *imperator*. On ne peut omettre le substantif qne dans les appositions, comme 8 : *familiarissimum suum*, et 27, Accii, *amicissimi sui*. A l'adjectif neutre pris substantivement on ajoute *corpus :* Horace, *Od.* I, XXXVI, 3.

Civitatem. Fulvius lui donna le droit de cité en 184.

De civitate eiciamus. Hand, *Turs.*, II, p. 188, soutient à tort qu'avec cette expression Cicéron emploie toujours *de* : voyez le lexique de Merguet. — *Eiciamus*. Je conserve le texte du ms. pour les raisons qui m'ont fait écrire, IX, 19, *repudiamus*.

[23] Nam si quis minorem gloriæ fructum putat ex Græcis versibus percipi quam ex Latinis, vehementer errat, propterea quod Græca leguntur in omnibus fer*e* gentibus, Latina suis finibus, exiguis sane, continentur. Quare si res eæ quas gessimus orbis terræ regionibus definiuntur, cupere debemus, *quo* manuum nostrarum tela pervener*int*, e*o*dem gloriam famamque penetrare, quod cum ipsis populis de quorum rebus scribitur hæc ampla sunt, tum *i*is certe qui de vita gloriæ causa dimicant, hoc maximum et periculorum incitamentum est et laborum. [24] Quam multos scriptores rerum suarum magnus ille Alexander secum habuisse dicitur! Atque is tamen, cum in Sigeo ad Achillis tumulum adstitisset : O fortunate, inquit, adulescens, qui tuæ virtutis Homerum præconem inveneri*s!* Et vere : nam nisi

VARIANTES : grecis... greca. — fert gentib; — quomin' manuū... — 1[re] *main* pervenerit; 2[e] pervenerint... eaudē. — his certe. — inveneras.

23. *Nam* amène ici une *occupatio* comme ailleurs une *præteritio*.

Errat quod Græca... Latina. Aveu précieux à recueillir, quoique Cicéron exagère très probablement dans l'intérêt de son client cet avantage de la langue grecque sur la langue latine. Il va dire lui-même qu'on faisait des vers latins jusqu'à Cordoue : 26, *etiam Cordubæ* nati poetæ.

Quare si res... de quorum *rebus.* Ce rapprochement ne choquait pas les anciens. César, *B. G.*, I, xxxiii, 2 : multæ *res* eum hortabantur *quare* sibi eam *rem...*

Orbis terræ regionibus : n'ont d'autres bornes *que...* Cf. § 17, *fin*, la note sur *Corporis motu.* — Cette hyperbole était déjà en partie justifiée par les victoires de Pompée en Asie ; elle allait l'être encore davantage par celles de César en Gaule, en Germanie et en Bretagne. Auguste est l'héritier de l'orgueil et des gloires de Rome, quand il dit en tête du monument d'Ancyre : Arma *terra marique* [romana sig]naque *toto orbe terrarum* [circumtuli].

Populis : pluriel oratoire, quelque peu étrange puisqu'il ne s'agit que de la gloire de Rome, *gessimus... nostrarum*; entendez peut-être : les Romains et leurs alliés.

Ampla... glorieuses.

De vita dimicant, περὶ ψυχῆς ἀγωνίζονται ; cf. 29 ; nec toties *de ipsa vita dimicaret.*

Periculorum... et laborum, génitif objectif pour *ad pericula et labores suscipienda.*

Incitamentum n'est nulle part ailleurs dans Cicéron ; mais il sera employé par Sénèque, par Pline, et souvent par Tacite.

24. *Scriptores,* Aristobule et Ptolémée, les sources principales d'Arrien, puis Callisthène, Néarque, Onésicrite, etc. Le poète Chœrilus (Horace *Epist.* II, i, 232) accompagnait aussi Alexandre dans ses expéditions.

Atque... tamen. Hand, *Turs.*, I, p. 488.

In Sigeo. Strabon, XIII, i, 32. Cicéron aime à citer ce mot d'Alexandre devant le tombeau d'Achille : voir *Epist.* V, xii, 7 *fin.*

Præconem; cf. § 21 : æternum suorum laborum *præconium.* Plutarque *Alex.*, 15 : μακαρίσας αὐτὸν, ὅτι καὶ ζῶν φίλου πιστοῦ καὶ τελευτήσας μεγάλου κήρυκος ἔτυχεν.

Inveneris, le subjonctif, parce que cette proposition relative contient la raison de l'exclamation : *fortunate*, etc., *qui* équivalant à *cum tu*, attendu que. *Epist.* VII, xxx, 2 : fuit [Caninius] mirifica vigilantia, *qui* suo toto consulatu somnum non *viderit.*

Ilias illa extitisset, idem tumulus, qui corpus ejus contexerat, nomen etiam obruisset. Quid? noster hic Magnus, qui cum virtute fortunam adæquavit, nonne Theophanem Mitylenæum, scriptorem rerum suarum, in contione militum civitate donavit, et nostri illi fortes viri, sed rustici ac milites, dulcedine quadam gloriæ commoti, quasi participes ejusdem laudis, magno illud clamore approbaverunt? [25] Itaque credo, si civis Romanus Archias legibus non esset, ut ab aliquo imperatore civitate donaretur, perficere non potuit! Sulla, cum Hispanos et Gallos donaret, credo, hunc petentem repudiasset! Quem nos in contione vide*ba*mus,

VARIANTES : nisi illi arsilla : *corr.* Navagero. — mitilenē. — videmus.

Nomen etiam obruisset. Racine, *Phèdre :* II, 1 : Il défend de donner des neveux à ses frères.... Il veut *avec leur sœur ensevelir leur nom.* — Pour la pensée, cf. Horace, *Odes*, IV, VIII, 21.

Quid sert à amener un nouvel exemple. De même 26 : *Quid?* a Metello Pio?

Noster hic Magnus, flatterie à l'adresse de Pompée qui aimait à s'entendre comparer avec Alexandre. — Ce surnom que Sylla avait donné à Pompée quand il n'avait encore que 24 ans, était dès ce moment passé dans l'usage, comme le prouvent les monnaies du temps et ce passage du *de lege Agr.* II, XX, 53 : is videlicet... litteras ad Cn. Pompeium mittet... *P. Servilius Rullus... Cn. Pompeio.* Non credo adscripturum esse *Magno ;* non enim videtur id quod imminuere lege conatur, concessurus verbo. — Nous savons par la correspondance, *Epist.* V, VII, qu'il y avait eu l'année précédente un refroidissement sensible dans les rapports de Cicéron et de Pompée. Mais au moment où revenait le vainqueur d'Asie, couvert de gloire et plus puissant que jamais, Cicéron lui devait tout au moins un compliment.

Cum virtute. Sur le bonheur de Pompée cf. *de imp. Pomp.* XVI, 47, et *pro Balbo* IV, 9. — *Cum.* Cf. 29 *fin : cum* omni posteritate adæquandam.

Theophanem Mitylenæum, souvent nommé dans les lettres de Cicéron. Confident de Pompée et tout-puissant sur l'esprit de son maître, il contribua à faire éclater la guerre civile. Ses compatriotes, en vrais Grecs d'Asie, lui décernèrent après sa mort des honneurs divins.

In contione militum. Valère-Maxime ajoute, VIII, XIV, 3 : beneficium accurata etiam et testata *oratione* prosecutus.

Civitate donavit. Ce pouvoir, qui appartenait en propre au peuple, fut cependant communiqué par des lois spéciales à quelques généraux, notamment à Marius et à Pompée (*pro Balbo*, XX-XXII). On voit ici, X, 26, que Métellus avait pu l'exercer directement ou indirectement. D'autres, comme Sylla, César et Antoine, le prirent pendant les guerres civiles, de leur propre autorité. Voyez Mommsen, *Staatsrecht* II, II, p. 855, note 2, et Madvig, *Verf. und Verw.*, I, p. 53-4,

Rustici ac milites : qui ne pouvaient cependant bien connaître la valeur des œuvres poétiques, tant par suite de leur origine (*rustici*) qu'à cause de leur genre de vie (*milites*).

25. *Itaque.* L'ironie ne commence qu'après cette conjonction qui résume le sens sérieux des phrases qui précèdent.

Potuit équivaut à *potuisset*, forme évitée à dessein ici avant *repudiasset, expetisset, impetravisset.*

Hispanos et Gallos. Voyez *pro Balbo*, XXII, 50. Il s'agit d'Ariston de Marseille et de neuf habitants de Gadès.

Videbamus. Les éditeurs lisent *vidimus.* Je préfère *videbamus*, qui paléographiquement se suppose sans difficulté, et où s'ajoute cette nuance, que ce n'est ici qu'un trait parmi beaucoup d'autres.

cum ei libellum malus poeta de populo subjecisset, quod epigramma in eum fecisset, tantummodo alternis versibus longiusculis, statim ex *i*is rebus, quas tum vendebat, jubere ei præmium tribui, *sed* ea conditione ne quid postea scriberet. Qui sedulitatem mali poetæ *du*xerit aliquo tamen præmio dignam, *h*ujus ingenium et virtutem in scribendo et copiam non expetisset? [26] Quid? a Q. Metello Pio, familiarissimo suo, qui civitate multos donavit, neque per se neque per

VARIANTES : ex his... — sub ea. — deduxerit... — cu' ingeniū.

Libellum, chez nous *un placet : Bellum Alex.*, LII, 2 : cum (Longinus) in basilicam iret, quidam Minucius *libellum, quasi aliquid ab eo postularet*, ut miles ei tradidit.

Malus donne le sens général que précise et sur lequel enchérit ensuite *de populo*.

De populo, c'est-à-dire *unus multorum*, εἷς τῶν πόλλων. Cf. *Brutus*, XCIII, 320.

Subjecisset. Ce mot n'équivaut pas simplement à *porrexisset*, mais fait penser à l'humble posture du poète qui *soumet* sa supplique au dictateur. Richter l'explique subtilement par une allusion à la place qu'occupait Sylla lorsqu'il présidait à la vente : ἐπὶ βήματος καθεζόμενος : le poète lui tendait d'en bas ses feuilles. Mais ce détail emprunté à Plutarque (*Sul.* 33) n'est ici indiqué par rien.

Epigramma in eum, petite pièce laudative adressée à Sylla. — *Tantummodo* tombe sur tout le membre de phrase : le poète a fait une épigramme et rien de plus : qu'est-ce que cela à côté des *longs poèmes* composés par Archias (voir 19 et s.) en l'honneur de Marius et de Lucullus ?

Fecisset, le subjonctif, parce que la proposition *quod... fecisset* sert à exprimer une pensée étrangère et à Cicéron et à Sylla : ce sont les mots du poète présentant sa requête; en style direct : *epigramma in te feci*. Si les mots *quod... longiusculis* exprimaient la pensée de Sylla, il faudrait *in se* au lieu de *in eum*. — Suivant C. F. W. Mueller, *Ciceronis orationes*, 1880, I, p. LVIII, le subjonctif *fecisset* serait simplement amené par *subjecisset*. Voir les exemples qu'il a rassemblés.

Alternis versibus longiusculis, des distiques; la périphrase est moins pédantesque que ne le serait le nom technique.

Vendebat, suppléez *per præconem* : à savoir les biens des proscrits : *in Verr.* III, XXXV, 81 : tantum animi habuit (L. Sulla) ad audaciam ut dicere in contione non dubitaret, bona civium Romanorum *cum venderet, se prædam suam vendere*.

Sed, donné comme lemme par les *Scholia Bobiensia*, est nécessaire parce que Cicéron emploie toujours *ea conditione* sans préposition.

Sedulitatem, un zèle indiscret. Horace *Epist.* II, I, 260 : *sedulitas* stulte quem diligit urget.

Qui ... duxerit : étant homme à... Cf. César, *B. G.* VII, I, 3 : qui.. *dolerent*, et les renvois de Kraner.

Hujus. La leçon du ms. *cujus* (Stuerenburg et Benecke) aurait l'avantage de varier les interrogations de ce développement. Mais après cette tournure générale, comment comprendre ensuite *familiarissimo suo ..per se ..impetravisset?*

26. *Metello*. On raconte de lui que pendant son proconsulat en Espagne (79-71), alors qu'il combattait Sertorius, non seulement il se plaisait aux poésies peu harmonieuses de poètes d'occasion, mais qu'il se faisait honorer comme un dieu par des libations et des sacrifices, et se laissait couronner de lauriers d'or par des Gloires qui descendaient du ciel au milieu des éclats de tonnerre.

Multos : le *pro Balbo*, XXII, 50, cite parmi eux Q. Fabius de Sagonte.

Per se est expliqué par *familiarissimo suo*.

Lucullos impetravisset? qui præsertim usque eo de suis rebus scribi cuperet, ut etiam Cordubæ natis poetis, pingue quiddam sonantibus atque peregrinum, tamen aures suas dederet.

XI. Neque enim est hoc dissimulandum, quod obscurari non potest, sed præ nobis ferendum : tra*h*imur omnes studio laudis, et optim*us* quisque maxime gloria ducitur. Ipsi illi philosophi etiam illis libellis, quos de contempnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt; in eo ipso, in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac no-

VARIANTES : traimur... — optimiss quisq;.

Per Lucullos. Cæcilia, mère des deux Lucullus, était sœur de Q. Métellus Numidicus, par conséquent tante de Métellus Pius.

Qui præsertim .. cuperet. Cicéron emploie indifféremment *præsertim qui* ou *qui præsertim.*

Usque eo .. cuperet : comme *usque eo cupiendo processit ut.*

Cordubæ. On se moquait des auteurs nés en Espagne, des poètes de Cordoue comme des *Vaccæi oratores* (*pro Plancio*, XXXIV, 84), et en général des lecteurs *Ibériens* (Horace, *Odes*, II, XX, 19, et *Epist.* I, XX, 13). C'est l'Espagne cependant qui va produire quelques années plus tard les Sénèque, Lucain et Quintilien.

Pingue.. sonantibus. Cicéron confond à dessein avec les défauts des vers eux-mêmes la prononciation lourde et traînante de ce pays. Nous disons de même le *ton* de tel ouvrage. — Pour le neutre avec *sonare*, cf. *de Or.*, III, XII, 44 : nihil sonare aut olere *peregrinum.*

Dederet. Je conserve cette leçon avec Baiter, Madvig et Kayser. L'imparfait indique mieux un fait qui s'est répété. *Dederit* conviendrait pour *un fait historique particulier* (Madvig, 382, rem. 4). Avec des poètes comme ceux-là, *dedere* semble aussi devoir être préféré; cf. Plaute *Mil. glor.* 954, et en parlant d'importuns : *ad Att.* II, XIV, 2 : vides quibus hominibus *aures sint deditæ meæ; Ibid.*, I, V, 4, cum *aures* meas Acutilio *dedissem.*

XI. *Trahimur... ducitur.* De ces verbes souvent réunis (par ex. : *de Off.* I, VI, 18) le premier semble mieux convenir à l'impulsion d'un sentiment intérieur auquel on obéit (*studio*); le second à l'idée d'un but vers lequel on marche (*gloria*).

Optimus quisque maxime. C'est avec toute son étendue la corrélation indiquée en français par *plus* répété : plus on a de vertu, plus on cède à l'amour de la gloire (Madvig, 495).

Ipsi illi, ceux qui font état de mépriser la gloire. Cf. *Tuscul.* I, XV, 34 : quid nostri philosophi? nonne *in iis ipsis libris* quos scribunt de contemnenda gloria, *sua nomina inscribunt?* et Pascal dans ses *Pensées*, poussant plus loin l'analyse du même sentiment : Les discours d'humilité sont matière d'orgueil aux gens glorieux (art. VI, 17). Et les philosophes même veulent des admirateurs, et ceux qui écrivent contre, veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu; et moi, qui écris ceci, ai peut-être cette envie; et peut-être que ceux qui le liront... (art. II, 3).

Illis. Je conserve avec Klotz le texte du ms. en prenant *illis* pour un datif. Madvig, *Oper.*, *Acad.* I, 45 et *Or. Sel.* 1867, s'appuyant sur le passage des Tusculanes qui vient d'être indiqué, sur la citation d'ailleurs peu exacte d'Ammien Marcellin, XXII, 7, enfin sur l'habitude de Cicéron de répéter la préposition avec le régime des verbes composés, écrit *in iis :* Kayser et Richter *in eis;* Baiter et Halm *in illis.*

In eo ipso, asyndète explicative.

Prædicari de. Cf. *ad Att.* II, I, 6 et *Phil.* XI, XIII, 33.

Prædicari ac nominari. Comme le premier mot répète *prædicationem*, *nominari* qui traduit exactement *nomen suum inscribunt*, doit rappeler *nobilitatem* dont il se

minari volunt. [27] Decimus quidem Brutus, summus vir et imperator, Acci amicissimi sui carminibus templorum ac monimentorum aditus exornavit suorum. Jam vero ille, qui cum Ætolis Ennio comite bellavit, Fulvius non dubitavit Martis manubias Musis consecrare. Quare in qua urbe imperatores prope armati poetarum nomen et Musarum delubra coluerunt, in ea non debent *to*gati judices a Musarum honore et a poetarum salute abhorrere.

[28] Atque ut id libentius faciatis, jam me vobis, Judices, indicabo et de meo quodam amore gloriæ nimis acri fortasse, verumtamen honesto vobis confitebor. Nam quas res

VARIANTES : monimentorum. *Opp. l'orthographe du mot*, § 21 — etolis. — locati judices...

rapproche par l'étymologie. Pour ce sens fort de *nominare*, cf. *Lælius*, VI, 22 : vera et perfecta (amicitia) qualis eorum qui pauci *nominantur*, fuit. — Ce verbe n'est pas moins d'un emploi assez étrange ici, puisqu'on ne peut l'expliquer qu'avec un sens impersonnel, ou par un zeugma violent en suppléant *se*. Ammien Marcellin, qui citait le passage probablement de mémoire, ajoute *se*. Faudrait-il retrancher *ac nominari?* Lambin supprime *de*.

27. *Decimus* (*Junius*) *Brutus* (*Callæcus*) imperator, consul en 138, vainqueur en Espagne des *Callæci*. Voyez Velléius Paterculus, II, V, 1. C'était un orateur passable (dicere *non inculte* solebat) et un lettré (cum litteris Latinis, tum etiam Græcis eruditus : *Brutus*, XXVIII, 107). *Schol. Bob. :* Ejus etiam nomini *dicatus Accii* poetæ tragici exstat liber, cujus plurimos versus, quos Saturnios appellaverunt (?), vestibulo templi Martis superscripsit Brutus. — Il y a quelque obscurité dans la suite. Cicéron veut dire que pour s'illustrer, Brutus et Fulvius n'ont trouvé rien de mieux que d'honorer les muses et d'associer des poètes à leur gloire.

Templorum. Cf. Valère-Maxime, VIII, XIV, 2 : Pline, *H. N.* XXXVI, IV, 14, Lem., indique dans l'un de ces temples, près du cirque Flaminius, une statue colossale de *Mars*.

Ac monimentorum, et en général des monuments qu'il a construits : passage de l'espèce au genre.

Ennio comite. Tusc. I, II, 3 : (Cato) objecit ut probrum M. Nobiliori quod is in provinciam poetas duxisset. Duxerat autem consul ille in Ætoliam, ut scimus, Ennium.

Fulvius ; voir 22, la note sur *Fulvii.* Ennius assista à la prise d'Ambracie (189) et fit du brillant succès de Fulvius le sujet d'une *prætextata*.

Musis. Pour l'ornement de ce temple (*ædes Herculis et Musarum in circo Flaminio*), Fulvius avait employé les statues et les tableaux qu'il avait enlevés d'Ambracie, entre autres le tableau *des Muses* de Zeuxis. Pline, *H. N.* XXXV, XXXVI, 6, Lem.

Poetarum nomen et Musarum delubra ... Musarum honore et poetarum salute : chiasme. Les derniers mots rappellent en même temps le but particulier du discours et le procès d'Archias.

28. *Id faciatis*, c'est-à-dire *poetas colatis*. Sur cet emploi de *facio* pour remplacer un verbe ou toute une partie d'une proposition qui précède, voir Ramshorn, *Lat. Gr.* § 203 *fin.*

Me vobis indicabo. Cf. l'expression *se probare alicui*.

De amore .. confitebor. Cf. 26 : *prædicari de se*.

Quodam atténue ce qu'il peut y avoir d'excessif dans *meo amore gloriæ*, expression plus forte que les tournures habituelles : *studium laudis* etc. Cf. § 2 : *quasi* coguatione *quadam*.

nos in cons*ula*tu nostro vobiscum simul pro salute hujus æque † imperii et pro vita civium proque universa re publica gessimus, attigit hic versibus atque inchoavit; quibus auditis, quod mihi magna res et jocunda visa est, hunc ad perficiendum ador*na*vi. Nullam enim virtus aliam mercedem laborum periculorumque desiderat præter hanc laudis et gloriæ. Qua quidem detracta, *Judices*, quid est quod in hoc tam exiguo vitæ curriculo et tam brevi tantis nos in laboribus exerceamus? [29] Certe, si nihil animus præsentiret in poste-

VARIANTES : consolutu nostro... — huius aeq; imperii. — adortavi. — detracta ūnū.

Vobiscum simul corrige ce qu'il y aurait sans cela d'arrogant dans *nos ... nostro.. gessimus*. De même § 31 : his.. *nostris vestrisque* domesticis periculis. Cf. *Phil.* II, v, 11 : objecit mihi consulatum meum : qui consulatus verbo *meus*, patres conscripti, re *vester* fuit.

Hujus æque. † Les *lectiones Pithœanæ* ont le même texte que le *Gemblacensis ;* l'*Erfurtensis* a : *hujus atque* imperii. *Hujus* me paraît une correction (cf. *uruis*) ou une glose de *urbis* qui s'emploie fort bien sans aucun pronom. Je supposerais : *urbis æque et imperii* ou plutôt *æque atque imperii*. Cf. *pro domo* XI, *fin*, 30. Halm, Richter et Klotz adoptent la correction de Manuce : *hujus urbis* atque imperi ; Madvig, Baiter et Kayser lisent comme quelques mss. corrigés : *hujusce imperii.*

Inchoavit.. : le poème n'était donc pas terminé et il ne le fut pas. Mais les mots : *quibus auditis... hunc ad perficiendum* adornavi, prouvent qu'il ne s'agit pas ici seulement, comme le croit Halm, du choix du sujet.

Quibus peut sans doute rappeler *versibus ;* mais comme ce substantif se joint moins bien au dernier verbe, il vaut mieux donner au relatif comme antécédent toute la proposition : quæ attigit versibus atque inchoavit, *iis* auditis...

Res, non pas seulement le sujet, mais aussi l'œuvre (*jocunda*) du poète.

Adornavi : ainsi lisent tous les éditeurs depuis Klotz, en comparant les variations des mss. de la *Rhétorique à Hérennius*, IV, XV, 22 *fin*, sur le mot *exornari*. Seul Madvig écrit avec l'*Erfurtensis* : *adhortatus sum.* — Stuerenburg [2] explique *adornavi* par : je lui ai *donné les moyens de* traiter complètement ce sujet; et il compare ces mots de Cicéron à Lucceius : *Epist.* V, XII, 10 : His de rebus quid acturus sis... rescribas mihi velim. Si enim suscipis causam, *conficiam commentarios rerum omnium*. Ajouter *ad Att.* IV, XI, 2 : tu Lucceio nostrum *librum* dabis.

Nullam enim. Voir la même idée presque avec les mêmes mots : *Phil.* V, XIII, 35.

Hanc ne représente pas seulement *mercedem*, mais garde aussi son sens démonstratif : celle *dont je viens de parler*. Cette construction du génitif avec un pronom est assez rare (Madvig, 280 rem. 2). On la trouve avec *hic : Tusc.* IV, IX, 20 ; avec *ille : Div. in Cæc.*, XI, 36 ; *Brut.*, XXI, 83, et *de Or.* III, XLVIII, 183. Le génitif *laudis* est un génitif de genre, comme celui qui dépend des pronoms indéfinis.

Tam exiguo... et tam brevi. La première épithète convient mieux au sens concret de *curriculo*; la seconde, au sens abstrait du même mot. Kayser et Richter, après Garatoni, considèrent *tam brevi* comme une glose *de tam exiguo*. Mais les gloses ne se trouvent guère après des mots aussi simples.

In laboribus exerceamus. Cf. *Tusc.* V, I, 3 : eos casus *in quibus* me fortuna vehementer exercuit.

29. *Certe si nihil.* Cicéron généralise ici la pensée qu'il exprimait en son nom personnel, § 14 *in*.

Præsentiret in posterum, redoublement comme § 1, *memoriam recordari*. Voyez la même expression dans un passage où sont exprimées les mêmes idées avec une forme très analogue : *pro Rab. perd. r.* X, 29 *fin.*

rum, et si quibus regionibus vitæ spatium circumscriptum *est*, isdem omnes cogitationes terminaret suas, nec tantis se laboribus frangeret, neque tot curis vigiliisque angeretur, nec totiens de vita ipsa dimicaret. Nunc insidet quædam in optimo quoque virtus quæ noctes ac dies animum gloriæ stimulis concitat atque admonet non cum vitæ tempore esse dimittendam commemorationem nominis nostri, sed cum omni posteritate adæquandam.

XII. [30] An vero tam parvi animi videamur esse omnes, qui in re publica atque in his vitæ periculis laboribusque versamur, ut cum usque ad extremum spa*t*ium nullum tranquillum atque otiosum spiritum duxerimus, nobiscum simul moritura omnia arbitremur? An statuas et imagines, non animorum simula*cr*a, sed corporum, studiose multi summi homines reliquerunt, consiliorum relinquere ac virtutum

VARIANTES : circū scriptū iste isdē... terminarit. — adequandā. — spaciū. *Opp.* 29. — simulachra...

Elle reviennent souvent dans les derniers ouvrages de Cicéron; ainsi : *Cato*, XXIII, 82; *Phil.* XIV, XII, 32 *fin.*

Nec... neque... nec. Ce changement dans les négations tient surtout à l'intention de varier la tournure. Ceux qui admettent qu'il existe une différence entre les deux négations, (Hand, *Turs.* IV, 124-5; Contra : Draeger II [1], p. 63, 1) pourraient soutenir qu'elle est ici observée; car certainement des trois idées exprimées, la deuxième *tot curis — angeretur*, est celle qui a le moins de force.

De vita ipsa dimicaret, comme au § 23 : iis qui *de vita* gloriæ causa *dimicant.*

Nunc pour *nunc vero*, comme en grec νῦν δέ, par opposition à une hypothèse qu'on écarte. *Ad Att.* III, VII, 1 *fin : de Div.* I, XXIX, 60 : *in Cat.* I, VII, 17 et les exemples que cite Hand, IV, p. 340, 13.

Virtus, une noble confiance.

Dimittendam. Pour avoir un terme qui réponde à *adæquandam*, Schütz et Eberhard lisent *commetiendam;* Klotz, d'après Lambin, *dimetiendam.* — Cf. *de Off.* I, VI, 12 : Crassum qui illas fortunas *morte dimiserit.* Dans la première partie de la proposition, au lieu de *dimittere vitam*, Cicéron emploie la périphrase *dimittere cum vitæ tempore* (c'est-à-dire *brevissimo tempore*) *commemorationem nostri nominis*; les derniers mots étant repris ensuite avec leur sens propre, l'orateur résume toute la pensée par : cum posteritate *adæquandam.* — Pour *cum*, cf. 24 : *cum* virtute fortunam *adæquavit.*

XII. 30. *Parvi animi* (μικρόψυχοι) correspond ordinairement à *magnanimi;* ici à *virtus.* Ceux qui possèdent cette dernière qualité, espèrent, attendent la gloire; les autres peuvent seuls croire, consentir à la destruction complète de leur être.

Nobiscum omnia, c'est-à-dire *animum et corpus et commemorationem nominis nostri.* Cf. le passage célèbre d'Horace, *Od.* III, XXX, 6 : non *omnis* moriar, multaque pars mei vitabit Libitinam.

An. Il n'y a pas de relation entre *An vero* et *An.* Le premier s'opposant à la phrase précédente, amène une hypothèse dont l'absurdité est évidente; de là *vero.* Le deuxième commence un mouvement oratoire par lequel on oppose deux propositions, dont l'une, tirée de la réalité, est hors de doute, tandis que l'autre, si elle était admise, impliquerait une contradiction et une absurdité de conduite.

nostrarum effigiem *non* multo malle debemus, summis ingeniis expressam et politam? Ego vero omnia, quæ gerebam, jam tum in gerendo spargere me ac disseminare arbitrabar in orbis terræ memoriam sempiternam. Hæc vero *sive* a meo sensu post mortem afutura est, sive, ut sapientissimi homines putaverunt, ad aliquam mei partem pertinebit, nunc quidem certe cogitatione quadam speque delector.

[31] Quare conservate, Judices, hominem pudore eo quem amicorum videtis comprobari cum dignitate, tum etiam

VARIANTES : effigiē. nnē. — Haec vero ameo... — aliquā animi mei.

Statuas... reliquerunt; consiliorum relinquere... effigiem non multo malle debemus, raisonnement *a minore ad majus*. *Statuas :* les statues des hommes célèbres, telles qu'on les voyait dans les places publiques : *imagines*, les images en cire des ancêtres exposées dans l'*atrium* des maisons; puis en apposition à ces deux termes *simulacra*, qui a ici le sens du participe : *simulantia non animos.., sed corpora*. Avec les mots abstraits *consiliorum ac virtutum*, l'expression devait changer : de là *effigies* (*effingentia*) qui est, pour exprimer cette idée, le terme le plus général.

Non multo. Je lis *non* avec Lambin et Madvig. *Nonne* du ms. a pu provenir très facilement d'un tiret sur *non* (*nō*) placé par erreur, ou mal interprété. Dans le passage du *de Nat. deor.* II, VI, 17, qu'on cite pour défendre *An... nonne*, le changement de tournure s'explique à la suite d'une longue phrase où le mouvement initial pouvait être oublié.

Summis ingeniis, c'est-à-dire viris *summo ingenio præditis*. Cf. 31 : si qua... in *tantis ingeniis* commendatio debet esse; *Brutus*, XL, 147 : tam ornatum virum tamque excellens *ingenium* fuisse in nostra republica; *de Rep.* II, I, 2 : neque *cuncta ingenia...* tantum posse providere ut... Horace, *Epist.* II, II, 81 : *ingenium* sibi quod vacuas desumpsit Athenas.

Spargere ac disseminare. Le second terme, en précisant et en développant la comparaison que suggère le premier, y ajoute quelque chose de plus vif et de poétique. Cf. les idées du § 14.

Sive... afutura est, sive... pertinebit. M. Hoppe, *Fragm. u. Sprache Ciceros*, p. 13, remarque que cette construction de *sive*, d'abord avec un futur périphrastique, puis avec le futur simple, est assez rare. Il n'en cite qu'un autre exemple : *ad Att.* XI, XVIII, 1. Le futur périphrastique indiquant une prévision qui peut ne pas s'accomplir, le futur simple, un fait qu'on regarde comme certain, on pressent par la différence même de la tournure l'opinion personnelle de Cicéron.

Sapientissimi homines, les philosophes qui croient à l'immortalité de l'âme, surtout Pythagore, Socrate et Platon.

Mei. Animi est retranché par tous les éditeurs. Cf. le vers d'Horace cité p. 57.

Quidem certe : 13 : illa *quidem certe.*

31. *Quare* résume ici tout le discours, comme *quapropter*, dans *in Verr.* V, L, 131, toute une partie du discours.

Pudore. Ce mot, comme le grec σωφροσύνη, comme nos mots *caractère*, *honneur*, suppose toute une réunion de qualités morales. Cicéron indique quelques-uns des signes auxquels on les reconnaît.

Pudore... ingenio... causa. Les deux premiers mots font allusion aux faits rappelés dans la narration et aux §§ 18, 21, etc.; le dernier résume l'argumentation tout entière.

Amicorum cum dignitate tum vetustate: plus élégant et plus précis que *ab amicis cum illustribus tum vetustis.*

Dignitate. A ce mot s'attache d'ordinaire l'idée d'un *rang élevé.* Métellus écrit fièrement à Cicéron en parlant de son frère, *Epist.* V, I, 1 : quem si parum pudor ipsius defendebat, debebat *vel familiæ nostræ dignitas* ... satis sublevare. Mais cette idée n'y est pas seule comprise et n'est même pas la principale, sans quoi Cicéron

ve*t*ustate, ingenio autem tanto quant*um* id convenit existimari quod summorum hominum ingen*iis* expetitum esse videatis, causa vero ejus modi quæ beneficio legis, auctoritate municipii, testimonio Luculli, tabulis Metelli comprobetur. Quæ cum ita sint, *petimus* a vobis, Judices, si qua non modo humana, verum etiam divina in tantis ingeniis commendatio debet esse, ut eum, qui vos, qui vestros imperatores, qui p*opuli Romani* res gestas semper ornavit, qui etiam his recentibus nostris vestrisque domesticis periculis æternum se testimonium laudis daturum esse profitetur, *estque ex* eo numero qui semper apud omnes sancti sunt habiti itaque dicti, sic in vestram accipiatis fidem, ut humanitate vestra levatus potius quam acerbitate violatus esse videatur. [32] Quæ de causa pro mea consuetudine breviter simpliciterque dixi, Judices, ea confido probata esse omnibus : quæ † firme a me judicialique consuetudine et de

VARIANTES : venustate... — quanto : *corr.* Manuce. — ingen'. Cf. § 21 *fin.* — lucullo (o *et* i *confondus*). — ita sint a vobis. — qui p. res... — isque ē : *corr.* Madvig.

n'eût pas dit, *pro Mur.* VIII, 17 : superavi *dignitate* Catilinam.

Vetustate : les vieilles et solides amitiés. On y oppose *novitates* : voir *Lælius*, XIX, 68.

Expetitum esse videatis équivaut à *quod expetitum sit, ut videtis.* Cette construction curieuse où, par une sorte d'attraction, le verbe principal prend le mode du verbe qu'il régissait, est surtout fréquente avec *quod*, conjonction, et les verbes *dicere*, *negare*, *arbitrari.* Voir les exemples que cite Zumpt, *L. G.* 551.

Causa ejus modi quæ pour *cujus causa sit ejus modi ut* ou *ea quæ...*

Beneficio legis. Voyez au § 8.

Auctoritate municipii (Heracleæ), *testimonio Luculli.* Voyez au § 8.

Tabulis Metelli. Voyez au § 9.

Non modo humana, verum etiam divina. Voyez le § 18 à la fin.

Qui vos, qui... Voyez au § 19 et s.

Nostris vestrisque. Cf. 28 : *nos vobiscum simul.*

Eo numero pour *numero eorum.* Cf. 16 : ex *hoc* hunc esse *numero.*

Qui ... sunt, le pluriel après *numerus*, comme après tous les noms collectifs.

Ita équivaut ici à *tales. Ita* peut représenter un adjectif ou l'attribut de la proposition précédente, surtout avec les verbes *esse*, *dici*, *existimari* : Cf. *Brut.* XV, 57 : *eloquentem fuisse et ita esse habitum.*

Violatus rappelle *sancti.* Cf. § 19 : *sanctum...* quod nulla barbaria *violavit.*

Humanitate vestra. Cf. *pro Balbo*, XXVII, 62 : judices ... vestros quidem animos confidimus non oratione nostra, sed *humanitate vestra* esse placatos.

Videatur, zeugma ; car avec le premier participe *levatus*, on attend *sit*, *evadat*, etc. *Videatur* adoucit ce qu'il y avait de hardi dans *violatus* (Zumpt, 751), et permet d'éviter une expression qui aurait paru de mauvais augure.

32. *Probata esse ..spero esse.. accepta.* Une espérance assez bien fondée pour qu'on ne doute pas du succès, s'exprime non par le futur, mais par le passé de l'infinitif avec *spero* qui a dans ce cas le sens de *croire.* Ainsi Tite-Live, XXV, XXIII, 14. Voir Zumpt 605, rem. 3.

Quæ † firme a me judicialique consuetudine. Voici les leçons proposées, qui toutes s'écartent beaucoup du texte : Madvig, après Garatoni : quæ *a foro aliena*

hominis ingenio et communiter de ipso studio locutus sum, ea, Judices, a vobis spero esse in bonam partem accepta ; ab eo, qui judicium exercet, certo scio.

VARIANTE : ipsius. — *Pas de suscription.*

judicialique; Kayser: quæ *autem remota a mea* judicialique; Klotz: quæ *secus ac mea* judicialique. Pour la pensée voir la fin du § 3.

Ipso. J'adopte cette conjecture d'A. Eberhard. *Ipso* s'oppose à *hominis*; *ipsius* ne s'opposerait à rien, et ni *ipsius* ni *illius studium* ne pourrait signifier exactement : la poésie *en général*. La faute a pu être amenée par la première lettre de *studio*.

Qui judicium exercet. Cf. 3: hoc prætore *exercente judicium*. Ce préteur (voir l'Introduction, p. 11-12) n'était autre que Quintus Cicéron, le frère de l'orateur.

Certo scio, je sais de source certaine, s'oppose ici à *spero*; ce n'est plus une simple espérance. L'*Erfurtensis* a *certe*. On fait entre les deux mots la différence suivante, qui n'est pas toujours confirmée par les textes : avec la forme la plus fréquente dans Cicéron, *certe scio*, la certitude est dans notre connaissance : certum est *me* scire; avec *certo scio*, elle est dans ce que nous savons : certum est *quod scio*. Voir Hand, II, p. 18; Zumpt, 266, rem. 1. Gossrau, 475, et Langen, *Beiträge zur Kritik der Plautus*, p. 23 et *s.*, qui soutient que Plaute dit toujours *certo* scio.

FIN.

INDEX

FIN DE L'INDEX.

5047 — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.